



Afad

ÎLE-DE-FRANCE

AIDE FAMILIALE À DOMICILE

Rapport d'activité 2021

RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2021 ORIENTATIONS 2022-2024

L'Assemblée Générale d'une association est un moment important qui nous permet « un arrêt sur images » de l'année écoulée et l'occasion de faire le point sur les thématiques importantes et les orientations à définir.

Il est bon de « savoir d'où l'on vient, connaître ses racines pour s'ouvrir à de nouveaux projets ... »

En classant des dossiers, j'ai retrouvé un extrait d'une intervention de Mr Gilbert BONNEMAISON, vice-président du conseil des villes dans les années 1990 : « *le problème de la relation entre générations est devenu un trou noir dans nos sociétés. Nous ne savons plus comment s'opère la transmission des valeurs. Toutes les passerelles doivent être réinventées pour reprendre le dialogue avec les jeunes, inventer de l'adulte là où il n'existe plus, inventer la famille et retrouver les rites d'insertion dans le désert de nos villes* » (Le Monde, 15 janvier 1993).

Ce texte, au-delà de sa formulation, est toujours d'actualité et rejoint les préoccupations et les réalités qui sont les nôtres aujourd'hui :

L'ETRE HUMAIN EST UN ETRE DE RELATIONS...

La lecture des rapports d'activité de nos antennes en Ile de France met en exergue la richesse et les difficultés des relations qu'elles soient d'ordre familial, professionnel ou de proximité de voisinage. Un nombre croissant de problématiques sociales trouve son origine dans la complexité des relations, dans le rejet de la différence d'idées et d'opinions culturelle, sociale ou politique. Le travailleur social, qui intervient au domicile des familles et des personnes âgées, se trouve bien souvent au cœur de ces différents conflits ou incompréhensions réciproques. C'est un travail qui demande écoute et bienveillance pour désamorcer les conflits afin de poser les bases d'un vrai dialogue entre parents et enfants, voisins, école et services sociaux. Il est important de redire combien les intervenants à domicile contribuent au maintien et à la réparation du lien social. Ils doivent sans cesse mobiliser à la fois leur savoir-faire et leur savoir-être, conjuguer l'empathie et la distance professionnelle pour inscrire leurs interventions dans le respect des personnes et de leur cadre de vie.

Dans un monde qui va vite, trop vite ? nous risquons d'oublier le temps long de la construction de l'être humain et de la nature.

Sur le plan national, nous constatons l'épuisement de tous les corps de métier intervenant dans le champ du travail sanitaire et social. Tous ces acteurs sont fatigués par leurs conditions de travail, le manque de reconnaissance par les rémunérations et les promesses non-tenues des politiques. Combien de plans sociaux non-aboutis ?

Dans le champ de l'aide à domicile, l'avenant 43 était porteur d'espoir pour l'ensemble du personnel mais son application s'est traduite par une grande déception pour les salariés en début de grille et non diplômés. Ne cherchons pas ailleurs les difficultés de recrutement et de maintien de nos effectifs pour répondre aux besoins des familles et des personnes âgées qui sollicitent nos services.

Orientations 2022-2024

La période de crise sanitaire que nous avons traversé a laissé des marques et nous devons rester vigilants sur le devenir de nos activités. Le contexte du conflit en UKRAINE et ses retombées économiques font craindre des difficultés sociales à venir pour l'ensemble de la population mais surtout des plus fragiles.

Certaines orientations des deux dernières années sont toujours d'actualité et forment le socle des orientations 2022/2024 :

- ◆ Elargir le périmètre des activités en prenant en compte la dernière circulaire CNAF
- ◆ Former de nouveaux professionnels du domicile et renforcer le partenariat avec les centres de formation
- ◆ Finaliser le projet de rapprochement de notre service auprès des personnes âgées en ESSONNE avec le service de soins à domicile.
- ◆ Actualiser le projet de service FAMILLE et PERSONNES AGEES.

SOMMAIRE

AFAD ILE-DE-FRANCE / RAPPORT GLOBAL

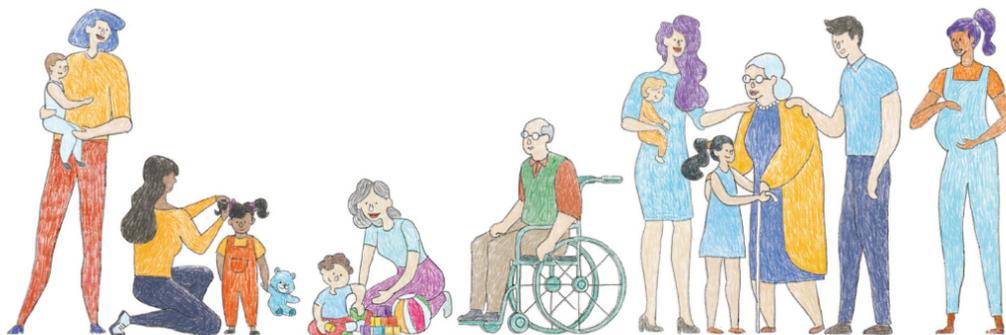
| | |
|--|----|
| <i>Bilan des activités Familles / PAPH</i> | 7 |
| <i>Ressources Humaines</i> | 21 |
| <i>Qualité</i> | 33 |

SECTEUR PAPH

173

SECTEUR FAMILLE

| | |
|--|-----|
| <i>Département de Paris (75)</i> | 39 |
| <i>Département de Seine-et-Marne (77)</i> | 57 |
| <i>Département des Yvelines (78)</i> | 75 |
| <i>Département de l'Essonne (91)</i> | 89 |
| <i>Département des Hauts-De-Seine (92)</i> | 105 |
| <i>Département de Seine-Saint-Denis (93)</i> | 123 |
| <i>Département du Val-de-Marne (94)</i> | 137 |
| <i>Département du Val-d'Oise (95)</i> | 155 |

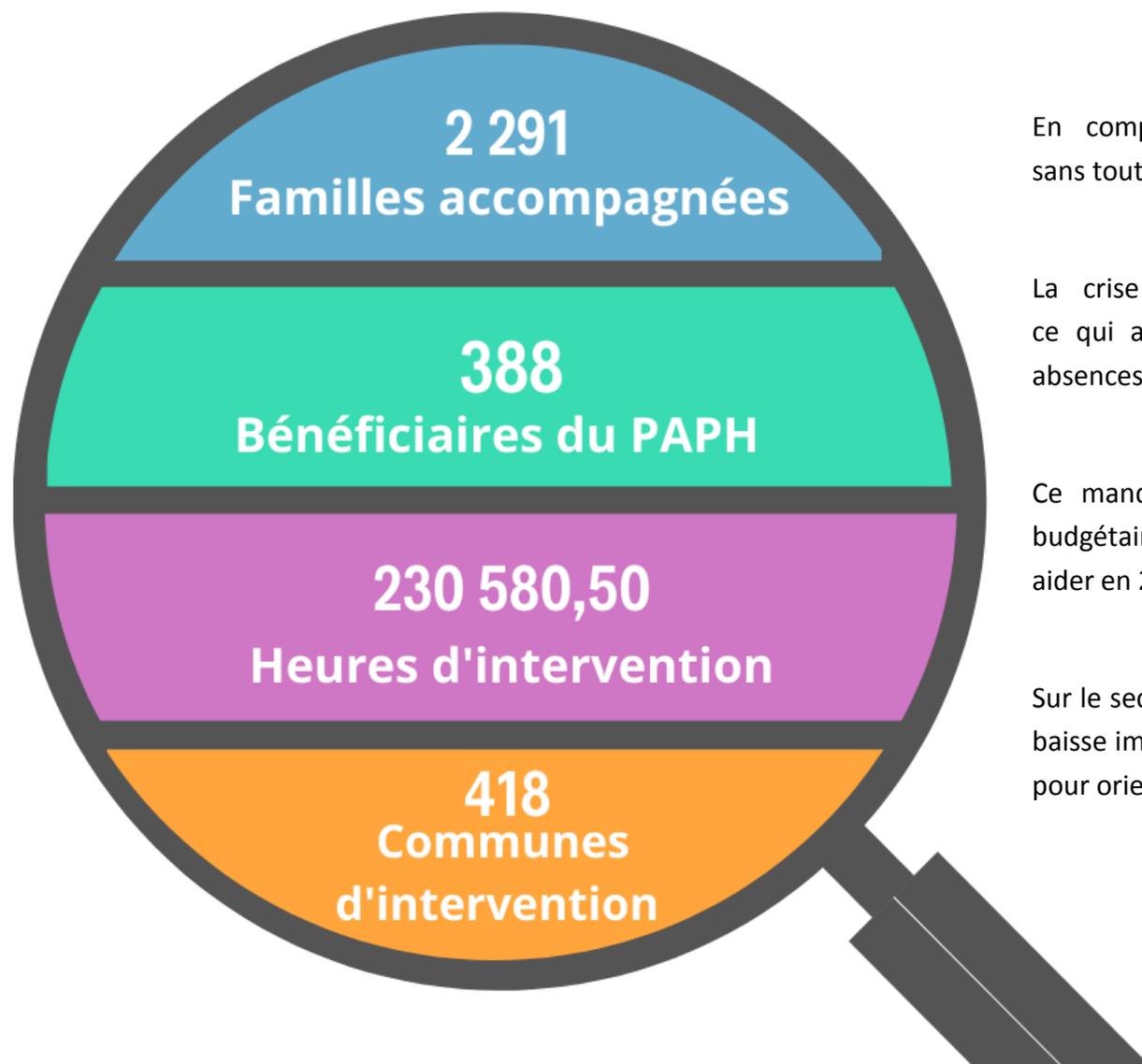




Rapport d'activité 2021

Rapport général

Chiffres clés 2021



En comparaison à l'année 2020 notre activité a progressé, sans toutefois retrouver le rythme de 2019.

La crise sanitaire a eu un impact fort sur notre activité, ce qui a entraîné des annulations de la part des familles, des absences de salariés, des conditions de travail plus difficiles.

Ce manque d'activité a eu des incidences sur notre équilibre budgétaire. En effet, le maintien des financements qui a pu nous aider en 2020 n'a pas été renouvelé en 2021.

Sur le secteur du PAPH, malgré notre mobilisation, nous notons une baisse importante de l'activité due à l'absence d'évaluation de l'APA pour orienter de nouvelles situations.

Rétrospective 2021

Janvier

Projet expérimental : l'épuisement parental (CAF de Paris)
Partenariat avec la PMI du 95 sur le dispositif TGV (accompagnement des mères en très grande vulnérabilité.
Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CD 95).

Avril

Mise en place de la nouvelle circulaire CNAF et d'Adonis et mise à jour des devis/contrats.

Février

Réactualisation du Règlement Intérieur et livret d'accueil du salarié.

Lancement du Projet Qualité de Vie au Travail en partenariat avec la psychologue du travail et l'Ergonome de la médecine du travail.

Mise en place de la télégestion mobile du PAPH.

Juin

Participation aux groupes de travail organisés par le Conseil Départemental du 93 afin de réfléchir sur la coordination des circuits de décision et les interventions TISF dans le cadre de l'ASE.

Démarrage du projet « ma famille, mon logement » avec la CAF de Paris .

Août

Etude de faisabilité sur la mise en place de la flotte automobile : réunion avec les salariés, préparation d'un règlement de fonctionnement, choix du prestataire et accompagnement. Ce projet n'a pas pu être finalisé compte tenu de la baisse de notre activité.

Obligation vaccinale pour les salariés du PAPH. Mise en place d'OSCAR (CNAV) et Présage sur le PAPH.

Mars

Poursuite du groupe de travail RGPD, avec le soutien d'un prestataire externe. Mise en conformité des outils et procédures RGPD (le registre, mentions légales...). Etat des lieux réalisé et définition des axes prioritaires d'action.

Dans le cadre de la RGPD, évaluation du système informatique et téléphonie, investissement sur du matériel adapté et amélioration de la protection des données, renforcement de notre accès réseau.

Mise en place du SAAD Pivot (PAPH).

Sept

Mise en place de l'avenant 43 à la convention collective permet à partir d'octobre 2021 de revaloriser les rémunérations.

Préparation de la mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaires et des factures.

2 webinaires avec le Conseil Départemental du 92 organisé conjointement avec l'AMFD rassemblant près de 400 participants sur les métiers de TISF.

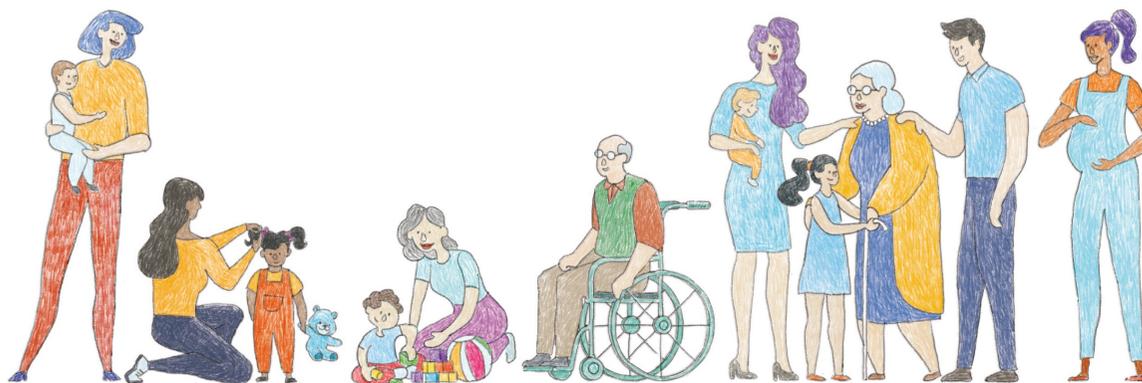
L'association Aide Familiale à Domicile intervient à l'échelle de la région Ile de France. Elle accompagne au quotidien des personnes âgées, handicapées et des familles.



L'association dispose de 7 antennes dédiées aux familles et 1 antenne consacrée aux personnes âgées et handicapées. L'association a été créée en 1947, elle est issue de l'initiative de familles, regroupées dans le mouvement Populaire des Familles (MFP), qui ont commencé à se constituer en France dès 1941. Il s'agissait alors de venir en aide aux familles issues du milieu populaire en créant notamment des services tels que l'aide familiale à domicile. Aujourd'hui, l'AFAD IDF inscrit son action auprès des familles à travers les actes de la vie quotidienne en privilégiant la prévention primaire, et dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

En secondant ou suppléant le parent au foyer, notre action facilite l'évolution positive des situations et place les familles au centre de chaque dispositif, avec une attention particulière à la réponse aux besoins et au bien-être de l'enfant.

L'AFAD Ile-de-France mène sa mission dans la relation, l'écoute et l'échange. Selon les situations des personnes, âgées, handicapées ou des familles, nos professionnels interviennent à partir du « faire avec » pour encourager, soutenir et accompagner le bénéficiaire vers l'autonomie.



Activité globale de l'association

| | Heures réalisées 2020 | Heures réalisées 2021 | Evolution entre 2020 et 2021 |
|------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| TISF | 87 445,50 | 105 334,75 | 20% |
| AD/AVS | 50 856,50 | 60 011,00 | 18% |
| PAPH Prestataire | 60 450,75 | 60 108,75 | -0,50% |
| TOTAL | 198 752,00 | 225 454,50 | 13% |
| PAPH Mandataire | 12 746,00 | 5 126,00 | -60% |
| TOTAL | 211 498,00 | 230 580,50 | 9% |

Notre activité a augmenté en comparaison de l'année 2020, sans atteindre l'activité 2019, avant la pandémie de COVID-19.

Cette augmentation n'est pas suffisante, car elle ne correspond pas à l'activité prévisionnelle déclarée aux financeurs et à notre organisation structurelle. Nous pensons cette situation temporaire, liée à la crise sanitaire, mais restons vigilants à maintenir des relations étroites auprès de nos partenaires.

Sur le PAPH nous notons une baisse importante du PAPH mandataire. Les personnes ne font plus appel à ce dispositif, il est souvent compliqué pour elles d'endosser les responsabilités d'un employeur.

Les bénéficiaires

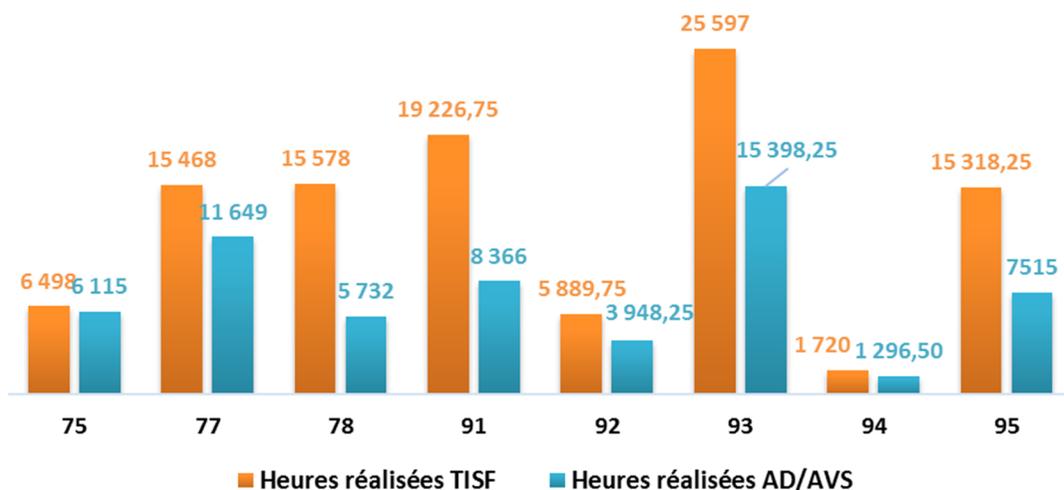
Le nombre de familles accompagnées est en légère augmentation de **8%**.

Concernant le secteur PAPH, le nombre de personnes prises en charge a diminué de **8%**. Cela est dû à l'absence d'évaluation APA.

| | 2020 | 2021 | Evolution entre 2020 et 2021 |
|-----------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Secteur Famille | 2126 | 2291 | 8% |
| Secteur PAPH | 420 | 388 | -8% |
| TOTAL | 2546 | 2679 | 5% |

L'activité - Secteur Famille

Répartition du nombre d'heures TISF et AD/AVS par département



Les antennes de la Seine-Saint-Denis, de la Seine et Marne et de l'Essonne représentent **58%** de notre activité globale, nous sommes à des proportions identiques à 2020. La répartition de l'activité TISF - AD/AVS reste stable entre les antennes.

Les départements des Hauts-de-Seine et Val-de-Marne se sont développés, nous restons sur une volonté d'implantation sur ces territoires.

Heures réalisées par financeurs

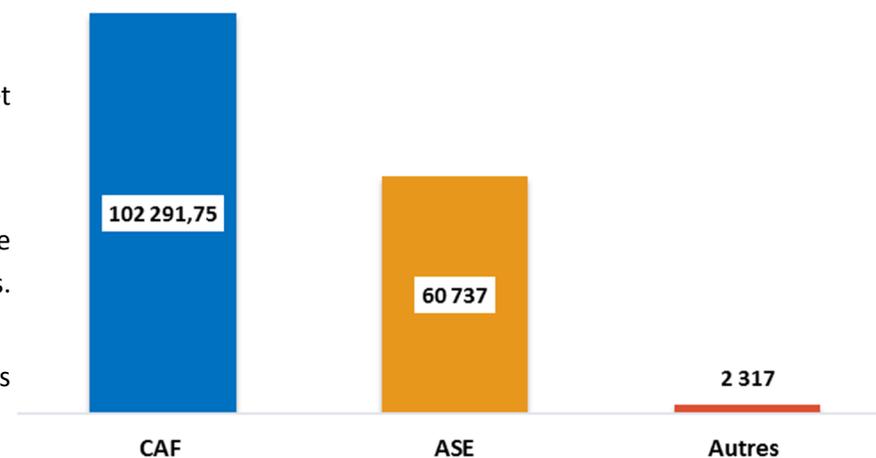
L'activité globale est portée majoritairement par les dispositifs de la CAF et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

61% de l'activité globale relève des interventions au titre de la CAF et **37%** au titre de l'ASE.

Nous notons tout de même une baisse des demandes CAF et une diminution des durées de suivi. Nous pensons que cette perte d'activité est aussi due au reste à charge pour les familles. Même si il est calculé en fonction du quotient familial, celui-ci peut impacter le budget.

Les demandes ASE sont en augmentation. La crise sanitaire a fragilisé les situations familiales et l'organisation des services sociaux.

Répartition des heures réalisées par financeurs



Les interventions dans le cadre de la CAF

Nous intervenons au sein des familles pour les accompagner et les soutenir dans leurs fonctions parentales. Pour mener à bien leur mission d'aide et d'accompagnement, les TISF doivent gagner la confiance de chacun des membres de la famille, ce qui passe par: la réalisation d'actes partagés de la vie quotidienne sur un temps long (3h30 à 4h00 d'intervention), la transmission de savoirs par la pédagogie, la valorisation de compétences parentales et des aptitudes des enfants.

La nouvelle circulaire CNAF élargit les motifs d'intervention (répit parental, aménagement/déménagement...) et permet ainsi de renforcer notre rôle éducatif et social. Notre action reste temporaire, il s'agit de travailler à partir d'objectifs courts et réalistes, permettant de trouver des solutions durables qui répondent à des difficultés clairement identifiées.

Le TISF peut garder seul les enfants afin de permettre aux parents d'effectuer des démarches, de s'occuper plus particulièrement d'un enfant ou de pouvoir se reposer afin de prévenir l'épuisement parental.

Rôle et missions des TISF

Les TISF jouent un rôle déterminant dans une grande variété de situations, par exemple dans l'aide à la scolarité des enfants, la prise en compte du handicap, ou le soutien aux parents en prévention de la dépression post-partum... Pédagogue, il conseille et transmet des savoir-faire.

S'impliquer dans le quotidien de familles ou de personnes en difficulté n'est pas anodin. Il s'agit d'un métier qui nécessite du tact, un fort intérêt pour la relation d'aide, en même temps qu'une capacité à s'extraire des situations pour conserver la neutralité du travailleur social. La faculté d'adaptation à des situations très diverses est donc indispensable.

Rôle et missions des AD/AVS/AVF

Les Aides à Domicile, Auxiliaires de Vie Sociale ou Assistants de Vie aux Familles, assurent une intervention personnalisée d'aide à la personne par un soutien aux tâches domestiques.

Leurs missions consistent à aider et accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne :

- Aider dans les activités de la vie ordinaire : l'entretien courant du logement et du linge, la réalisation des achats alimentaires, la préparation de repas équilibrés,
- Contribuer à l'aménagement de l'habitat dans un but de confort et de sécurité, à la gestion des documents et aux démarches administratives,
- Favoriser les activités sociales : stimuler les relations sociales et accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale,
- Concourir à développer l'autonomie du groupe familial et des personnes aidées.

Ils rendent compte de leurs actions, alertent et signalent toute situation nécessitant l'intervention d'un autre type de professionnel.

L'activité CAF



La circulaire CNAF a élargi ses critères :

- Périnatalité / arrivée d'un enfant : grossesse, naissance, adoption,
- Dynamique familiale : recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement/emménagement, moments clés de la vie scolaire : école maternelle, primaire, collège,
- Inclusion : insertion socio-professionnelle d'un mono-parent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur de handicap,
- Rupture familiale : Séparation, Décès, incarcération.

Ils sont à ce jour peu utilisés car peu connus pour l'instant.

Certaines CAF ont communiqué, via une plaquette et nous avons aussi mené une campagne de communication auprès de nos partenaires.

La **naissance**, comme depuis plusieurs années, reste le fait générateur le plus représentatif des interventions de l'AFAD IDF au titre du dispositif de la CAF.

Ce qui inscrit notre action dans le cadre de la prévention précoce et du soutien à la fonction parentale dès les premiers mois de la vie d'un enfant.

Le fait générateur « maladie d'un parent ou d'un enfant » représente **30%** de nos interventions.

Sur certains territoires, il y a une demande forte sur le répit parental. Ce motif prend en compte l'handicap de l'enfant.

Les interventions dans le cadre de l'ASE

Les missions de l'AFAD IDF consistent à :

- ⇒ Accompagner l'enfant et sa famille,
- ⇒ Travailler avec les parents à partir de leurs compétences et de leurs difficultés,
- ⇒ Contribuer à l'identification des situations à risques pour l'enfant,
- ⇒ Favoriser l'insertion sociale et l'intégration des familles.

Les TISF interviennent également très souvent en appui des dispositifs de

Protection de l'Enfance :

- ◇ En complément d'autres mesures AEMO ou AED,
- ◇ En retour à domicile d'un enfant après un placement,
- ◇ En visites parentales en présence d'un tiers

Les modes d'intervention de l'AFAD IDF s'articulent autour :

- ◇ des activités de la vie quotidienne : entretien du linge et du logement, courses, préparation des repas, préparation et accompagnement de l'enfant à l'école, etc,
- ◇ des activités éducatives et du soutien à la parentalité : préparation de l'arrivée du nourrisson, apprentissage de l'hygiène et des soins au nourrisson, respect du rythme de vie de l'enfant, éducation alimentaire, activités d'éveil et socialisation de l'enfant, apprentissage de la gestion du budget courant, organisation suite à une rupture familiale, etc.,
- ◇ des activités sociales et relationnelles : accompagnement dans les démarches administratives, recherche d'aide ou de structures de proximité, accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle des parents, intégration des familles dans leur environnement, etc..

La réalité des familles accompagnées au titre de l'ASE

Nous apportons une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents. L'intervention au domicile nous demande une adaptation aux différentes problématiques. Notre rôle est alors de préserver le lien intra-familial, de favoriser l'intégration de la famille dans la vie sociale, d'accompagner à la parentalité les familles avec un membre en situation de handicap, de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et de permettre à chacun de trouver sa place.

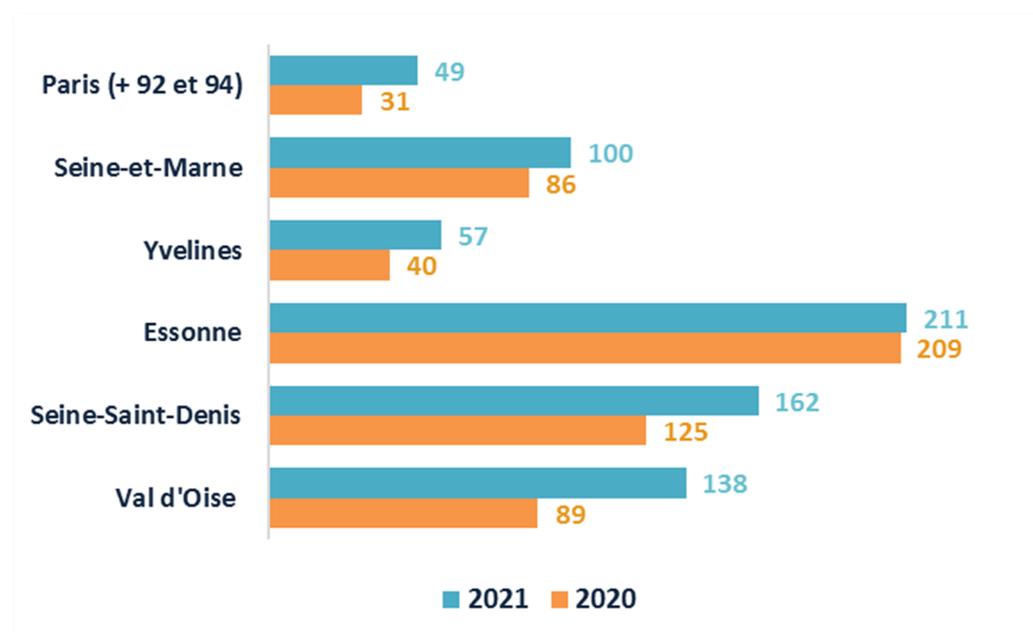
Nous travaillons en partenariat, afin d'orienter les familles vers les partenaires adaptés, participons aux réunions de synthèse afin de comprendre le fonctionnement de la famille dans sa globalité et de coordonner nos interventions.

L'activité de l'Aide Sociale à l'Enfance

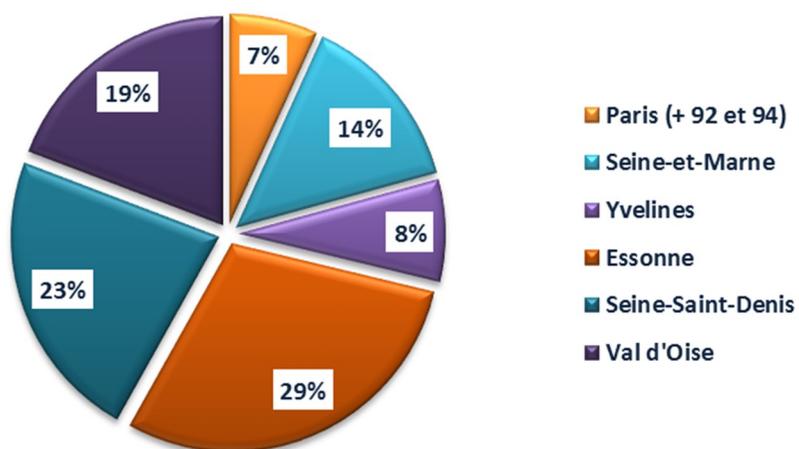
- Evolution des heures réalisées par l'Aide Sociale à l'Enfance entre 2019 et 2021

| | Activité ASE |
|-----------------------|--------------|
| Heures réalisées 2021 | 60 737 |
| Heures réalisées 2020 | 45 204,75 |
| Heures réalisées 2019 | 59 259,25 |

- Evolution du nombre de familles entre 2020 et 2021



- Répartition des familles ASE



Nous constatons que l'activité ASE augmente, alors que notre activité globale est en diminution par rapport à 2019.

Les départements de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis restent mobilisés sur l'ASE comme les années précédentes.

L'activité - Secteur PAPH

| | Service Prestataire | Service Mandataire | Total |
|------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| Heures réalisées 2021 | 60 108,75 | 5 126,00 | 65 234,75 |
| Heures réalisés 2020 | 60 450,75 | 12 746,00 | 73 196,75 |
| Heures réalisées 2019 | 74 149,75 | 14 778,50 | 88 928,25 |
| Evolution 2020-2021 | -0,5% | -59,0% | -11,0% |
| Evolution 2019-2021 | -19% | -65,3% | -26,6% |

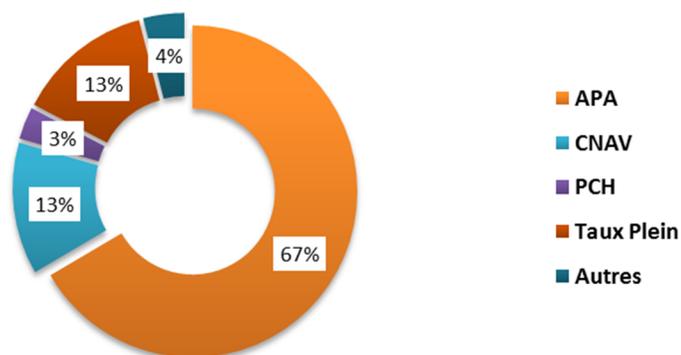
La baisse de l'activité reste limitée sur le service prestataire par rapport à 2020 **(-0,5%)**, mais l'écart est beaucoup plus significatif avec 2019, dernière année de référence **(-19%)**.

L'activité du service mandataire a été réduite de moitié entre 2020 et 2021, là aussi du fait de la fin de prises en charge extrêmement lourdes (24h/24 par exemple). Et dans le même temps, il n'y a eu aucune nouvelle demande sur ce service.

On peut noter que dernièrement, certaines grandes enseignes spécialisées dans l'activité mandataire se sont installées sur le territoire, et ont une politique de communication très offensive (campagne publicitaire à la radio, affichage publicitaire grand format...).

Le financement des interventions

Répartition des financeurs



L'activité principale, comme les années précédentes, reste celle du Département, au titre de L'APA notamment, et ce malgré la baisse générale de notre activité.

L'activité au titre de L'APA représente, en 2021, **66%** de l'activité générale du service (elle en représentait 69% en 2019) :

- ◆ Athis-Mons : **64%** de l'activité au titre de l'APA (67% en 2020)
- ◆ Juvisy sur Orge : **61%** de l'activité au titre de l'APA (69% en 2020)
- ◆ Paray-Vieille-Poste : **77%** de l'activité au titre de l'APA (72% en 2020)

Les bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires a diminué de **7,6%** entre 2020 et 2021. Il n'y a que sur Paray-Vieille-Poste où celui-ci a augmenté très légèrement.

Pour ce qui est des nouveaux bénéficiaires, il a lui augmenté de **19%** par rapport à l'année précédente.

Si l'augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires est importante, notamment sur Athis-Mons, il faut néanmoins la mettre en lien avec les fins de prises en charge qui sont elles aussi très importantes sur l'année 2021, et explique la baisse du nombre de personnes aidées.

| | Athis-Mons | | Juvisy / Orge | | Paray-Vieille-Poste | | TOTAL | |
|-------------------------------|------------|------------|---------------|------------|---------------------|------------|-------|------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Bénéficiaires | 184 | 175 | 137 | 110 | 99 | 103 | 420 | 388 |
| Nouveaux bénéficiaires | 20 | 34 | 23 | 20 | 19 | 20 | 62 | 74 |

Les temps forts de l'année 2021

L'avenant 43 à la Convention Collective

Il était attendu par l'ensemble des salariés de la branche de l'aide à domicile, et pour cause ! Malgré la dernière revalorisation du point en 2020 le portant à 5.5, nous ne pouvions que constater que les 13 premiers coefficients de la grille de rémunération des Agents à domicile (grille A) restaient en dessous du SMIC. Cela signifiait donc qu'un Agent à domicile devait avoir plus de 14 années d'ancienneté sur son poste, pour n'espérer gagner à peine que 2€ brut mensuel de plus que le SMIC (1554.61€/mois brut pour un temps plein au 1^{er} janvier 2021).

Signé le 26 février 2020 par l'USB Domicile, dont ADEDOM, la CFDT et FO, et mis en application au 1^{er} octobre 2021, l'avenant n°43 remplace, dans son intégralité, les dispositions du titre III de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, relatif à la classification des emplois et au système de rémunération. Avec une volonté de revaloriser dignement les salaires, d'offrir aux employeurs plus de possibilités de valoriser les salariés et d'offrir plus de perspectives d'évolutions, sont reconnus désormais comme des éléments à part entière de la rémunération du salarié, l'ancienneté dans la branche, le niveau de diplôme, ou encore le fait d'être tuteur d'un stagiaire ou d'un autre salarié.

Sans revenir sur l'intégralité des changements que cet avenant a apporté en terme de rémunération aux salariés, il convient de rappeler que sa mise en application a été un véritable défi pour toutes les parties prenantes de l'association qui ont collaboré ensemble, afin de reclasser au plus juste près de 300 salariés, dans un délai relativement court, car l'avenant 43 est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Les impacts ont été divers sur les ressources humaines :

- ◇ recherche d'informations nécessaires au reclassement des salariés, soit le parcours et les expériences professionnelles de chacun, actuelle et antérieures, et le nombre d'heures de formation en rapport avec le métier suivi.
- ◇ formation pour le personnel d'encadrement, les ressources humaines, la paie et la comptabilité.
- ◇ création de grilles d'évaluation spécifique, et leurs mises en œuvre lors des entretiens d'évaluation, réalisés par le personnel d'encadrement.
- ◇ reclassement et information de près de 300 salariés, avec les risques de contestation que cela comportait.

Tout ce travail aura donc permis de revaloriser la rémunération de nos salariés. Cependant, nous regrettons que les salaires des Agents à domicile n'aient pas été revalorisés à la hauteur de leur travail quotidien auprès des plus fragiles.

Aujourd'hui, avec la dernière augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022 (1 645.62€ brut mensuel pour un temps plein), nous avons le regret de constater à nouveau que les deux premiers coefficients des Agents et Employés à domicile sont à nouveau repassés en dessous du SMIC.

Cependant, conformément à l'article 12 de l'avenant 43, « les partenaires sociaux s'engagent à négocier le salaire minima hiérarchique à chaque augmentation du SMIC. ». Deux nouveaux avenants sont donc en cours de négociation avec les partenaires sociaux, le n°51 qui porterait la valeur du point à 5.51 et augmenterait les 3 premiers coefficients (à savoir les échelons 1, 2 et 3 du degré 1 de la catégorie « Employés », soit notamment pour notre association les Agents et Employés à domicile) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et le n°52, qui porterait cette fois la valeur du point à 5.62 au 1^{er} juillet 2022.

Données RH

L'ensemble des données traitées ici sont arrêtées au 31/12/2021. Les données sur le PAPH ne sont basées que sur les activités prestataires et non mandataires.

Au 31/12/2021, l'AFAD IDF compte **302** salariés, soit **241 salariés** pour le secteur FAMILLE (75, 77, 78, 91, 93, 95 et Siège) représentant presque **80%** du total des salariés, et **61** salariés pour le secteur PAPH, représentant les **20%** du total des salariés.

| Répartition des postes au 31/12/2021 | | | | | | | | | |
|--|------------|----|----|----|----|----|-------|------|-------|
| | 75 | 77 | 78 | 91 | 93 | 95 | Siège | PAPH | Total |
| Agent à domicile (AD) | 14 | 9 | 6 | 3 | 11 | 10 | | 27 | 80 |
| Employé à domicile (ED) | | 4 | 1 | 2 | 1 | | | 13 | 21 |
| Auxiliaire de vie sociale (AVS) | 6 | 2 | | 6 | 3 | 5 | | 16 | 38 |
| Faisant fonction TISF (FFTISF) | 6 | 3 | 7 | 1 | 4 | 3 | | | 24 |
| Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) | 20 | 14 | 7 | 20 | 18 | 12 | | | 91 |
| Assistant technique (AT) | | 1 | 1 | 1 | 2 | | 1 | | 6 |
| Assistant Responsable de secteur (alternance) | | | | | 1 | 1 | | | 2 |
| Conseiller technique | | | 1 | | | | | | 1 |
| Responsable de secteur (RS) | 3 | 2 | 1 | 2 | 2 | 4 | | 3 | 17 |
| Responsable d'Entité Départementale (RED) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 | 8 |
| Fonctions support (Assistanat de direction, comptabilité, facturation, paie, RH) | | | | | | | 11 | 1 | 12 |
| Directeur général d'entité | | | | | | | 2 | | 2 |
| Total par antenne | 50 | 36 | 25 | 36 | 44 | 36 | 14 | 61 | 302 |
| Total général | 302 | | | | | | | | |

Les Agents à domicile et les Employés à domicile représentent ensemble **33%** du total de nos salariés.

Les Auxiliaires de vie sociale représentent **13%**.

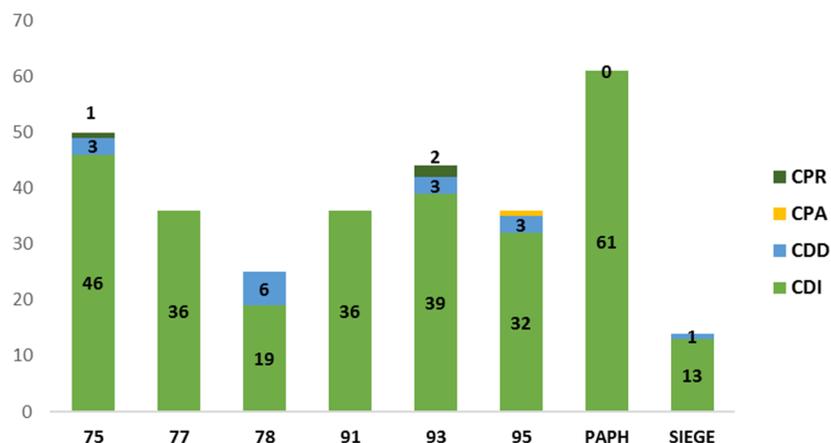
Les TISF représentent à eux seuls **30%**, les FFTISF **8%**.

Les administratifs des antennes (Assistant technique, Conseiller technique, Responsable de secteur et Responsable d'Entité Départementale), **11%**. Les fonctions support, **5%**.

Les fonctions dites « support » comme l'assistanat de direction, la comptabilité, la paie, la facturation, les ressources humaines, représentent **5%** de nos effectifs.

• **Répartition des effectifs par contrat**

Répartition par type de contrat

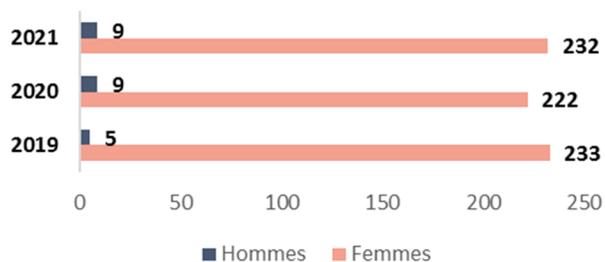


La proportion de postes en CDD est minime puisqu'elle ne représente que **5.3%** de nos contrats, soit **93,3%** de CDI. Les contrats d'alternance sont au nombre de 4 sur la fin d'année 2021, soit 3 contrats de professionnalisation et 1 contrat d'apprentissage.

Les motifs de recourt aux CDD sont l'accroissement temporaire d'activité, ou le remplacement de salarié absent, pour des besoins ponctuels. L'AFAD IDF privilégie les contrats à durée indéterminée afin d'apporter une stabilité aussi bien à l'association qu'à ses salariés.

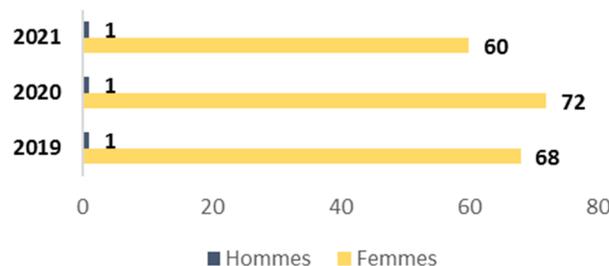
• **Evolution des effectifs par sexe**

Répartition femmes/hommes
FAMILLE



L'effectif coté FAMILLE a légèrement augmenté de **4.2%** entre 2020 et 2021 passant de 231 salariés à 241. La proportion d'hommes est quant à elle restée stable avec 9 hommes. Les hommes représentent donc **3.7%** de nos effectifs FAMILLE.

Répartition femmes/hommes
PAPH

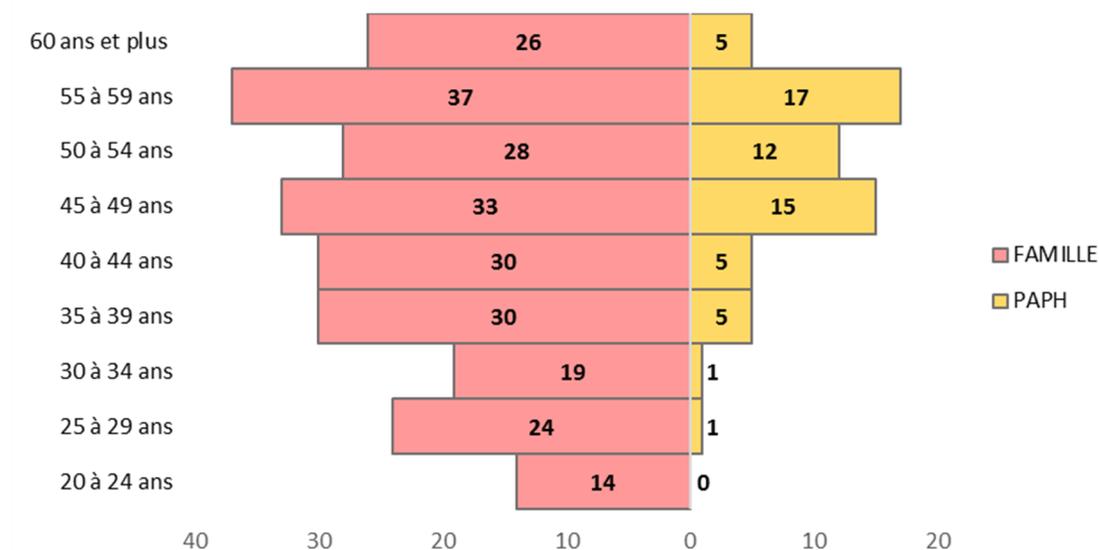


Côté PAPH, l'effectif a lui diminué de **16.4%** entre 2020 et 2021, passant de 73 salariés à 61. La proportion d'homme reste stable depuis 2018 avec 1 homme intervenant à domicile.

L'AFAD IDF est engagée dans une démarche volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. La mixité hommes/femmes passe par une meilleure représentation des hommes dans les métiers de l'intervention. Ainsi, à l'embauche, la rémunération et la classification dans la grille ne tiennent pas compte du sexe.

Ce principe de non-discrimination s'applique particulièrement dans la rédaction de nos offres d'emploi externes et /ou internes, dont la dénomination mentionne systématiquement les deux genres.

- **Pyramide des âges**



La pyramide des âges **FAMILLE** amène les constats suivants :

- ◆ La moyenne d'âge des salariés est de **44 ans** (45 ans en 2020).
- ◆ Les + de 50 ans représentent 38% de l'effectif (41% en 2020), dont 27% âgé entre 50 et 59 ans et 11% âgé de 60 ans et plus. Cela représente donc au total 91 de nos salariés sur 241 comptabilisés.
- ◆ Les 30 à 49 ans représentent 46% de l'effectif total FAMILLE, soit 112 salariés.
- ◆ Les 20 à 29 ans représentent 16% de l'effectif total FAMILLE (12% en 2019), soit 38 personnes.

Côté **PAPH**, les constats sont :

- ◆ La moyenne d'âge des salariés est de **50 ans** (47 ans en 2020).
- ◆ Les + de 50 ans représentent 56% de l'effectif (50% en 2020), dont 48% âgé entre 50 et 59 ans et 8% âgé de 60 ans et plus. Cela représente donc au total 34 de nos salariés sur 61 comptabilisés.
- ◆ Les 30 à 49 ans représentent 43% de l'effectif PAPH, soit 26 salariés.
- ◆ Les 25 à 29 ans représentent que 2% de l'effectif total PAPH (4% en 2020), soit 3 personnes. Il n'y a aucun salarié âgé de moins de 25 ans.

Les salariés de l'AFAD IDF sont donc majoritairement des « Séniors », soit de plus de 50 ans. Ils représentent au total 125 salariés sur nos 302 au total, soit presque la moitié de nos salariés.

Avec une moyenne d'âge globale de 46 ans pour l'association, la question du remplacement de ces salariés qui partiront dans quelques années ou très prochainement en retraite se pose de plus en plus, et cela s'accompagne également de la question de la transmission de leurs connaissances métiers et de leur expertise vers les nouveaux salariés.

A cela, l'AFAD IDF propose des contrats de cumul « emploi-retraite » qui permettent à un salarié retraité de l'AFAD IDF de reprendre son activité salariée tout en continuant à percevoir une pension de retraite. Ainsi en 2021, 2 anciennes salariées TISF avaient une activité à temps partiel, ainsi que 2 anciennes Responsable de secteur de l'association.

• Pyramide de l'ancienneté

La pyramide de l'ancienneté côté **FAMILLE** fait apparaître que :

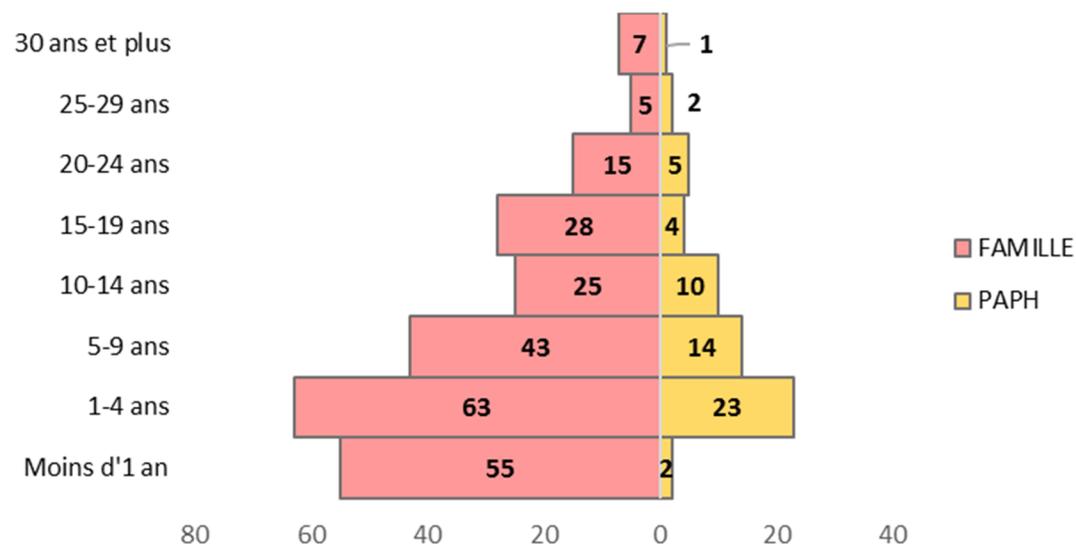
- ◆ Presque la moitié des salariés, soit **49%** d'entre eux ont moins de 5 ans d'ancienneté dans l'association, soit 118 salariés sur 241, avec **26%** entre 1 et 4 ans et **23%** ayant moins d'1 an d'ancienneté.
- ◆ Près de **33%** des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'Association, soit 80 salariés sur 241.
- ◆ **11%** des salariés ont plus de 20 ans d'ancienneté, soit 27 personnes, dont 3% à plus de 30 ans d'ancienneté, soit 7 personnes.

La pyramide de l'ancienneté coté **PAPH** fait quant à elle apparaître que :

- ◆ **41%** des salariés ont ici moins de 5 ans d'ancienneté dans l'association, soit 25 salariés sur 61, avec 38% entre 1 et 4 ans et 3% ayant moins d'1 an d'ancienneté.
- ◆ Près de **36%** des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'Association, soit 22 salariés sur 61.
- ◆ **13%** également des salariés ont plus de 20 ans d'ancienneté, soit 8 personnes, dont 2% à plus de 30 ans d'ancienneté, soit une personne.

L'ancienneté moyenne dans l'association est d'un peu plus de 8 ans. Les salariés de l'AFAD IDF sont donc majoritairement des salariés avec une ancienneté inférieure à 5 ans.

Ils représentent près de **47%** de nos effectifs totaux. A noter tout de même que **11%** de nos salariés au total ont une ancienneté supérieure à 20 ans dans l'Association, ce qui représente 35 salariés.



Evolution des absences

| | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution 2019-2020 | Evolution 2020-2021 |
|--|----------|----------|----------|------------------------|------------------------|
| Nombres d'heures d'absences injustifiées | | | | | |
| FAMILLE | 2 228,25 | 2 218,81 | 2 697,40 | -0,4% | 21,6% |
| PAPH | 1 675,42 | 842,28 | 1430,08 | -49,7% | 69,8% |
| Nombres de jours d'arrêt pour cause de maladie | | | | | |
| FAMILLE | 7 089,50 | 8 603 | 9 763 | 21,6% | 13,5% |
| PAPH | 1 164 | 1 854 | 1 455 | 59,3% | -21,5% |
| Nombres de jours d'arrêt pour cause d'accidents de travail/trajet | | | | | |
| FAMILLE | 1798,5 | 2257 | 2511 | 25,5% | 11,3% |
| PAPH | 1454 | 884 | 576 | -39,2% | -34,8% |

Concernant les absences injustifiées secteur **FAMILLE** :

- ◆ Les **heures d'absence injustifiées** ont **augmenté** de **21.6%** entre 2020 et 2021. Elles étaient en baisse entre 2019 et 2020, de 0.4%.
- ◆ Le **nombre de jours d'arrêt pour cause de maladie** a lui augmenté de **13.5%** entre 2020 et 2021, contre 21.6% entre 2019 et 2020. Soit une augmentation globale entre 2019 et 2021 de presque 38% du nombre de jours d'arrêt pour maladie.
- ◆ Le **nombre de jours d'arrêt pour cause d'accidents de travail/trajet** a augmenté de **11.3%** entre 2020 et 2021 après également une hausse entre 2019 et 2020 de 25.5%. Soit une augmentation globale entre 2019 et 2021 de presque 40%.

Les absences secteur **PAPH** sont décomposées comme :

- ◆ Les **heures d'absence injustifiées** ont presque doublé entre 2020 et 2021 en augmentant de **69.8%** alors qu'elles avaient été divisés par quasiment deux entre 2019 et 2020. Soit une baisse globale de 14.6% entre 2019 et 2021.
- ◆ Le **nombre de jours d'arrêt pour cause de maladie** a lui baissé de **21.5%** entre 2020 et 2021, sachant qu'il avait plus augmenté de 59,3% entre 2019 et 2020. Soit une augmentation globale de 25% entre 2019 et 2021.
- ◆ Le **nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident de travail/trajet** a baissé de **34,8%** entre 2020 et 2021, dans la continuité de la baisse de 39,2% entre 2019 et 2020. Soit une baisse globale de 60,39% entre 2019 et 2021.

Les risques professionnels liés au secteur de l'aide à domicile tiennent à la diversité des situations de travail chez les bénéficiaires. Les salariés du secteur de l'aide à domicile sont exposés à de nombreux risques professionnels, occasionnant des accidents du travail, liés principalement à la manutention manuelle (53 %) et aux chutes (35 %). La majorité de ces accidents concerne les salariés de 40 à 59 ans et 96 % d'entre eux touchent des femmes (source : AMELI).

Dans cette optique, chaque année, le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) s'attelle à mesurer ces risques professionnels, auxquels sont exposés les salariés de l'association dans le cadre de leurs missions, quels que soient leurs postes.

En 2021, deux des actions retenues et déclinées dans le DUERP sont :

- ◆ **La gestion de la Sécurité incendie** : des formations ont été organisées sur l'ensemble des antennes afin de sensibiliser les salariés administratifs, qui par la suite ont eux-mêmes transmis leurs acquis aux équipes d'intervenants à domicile.
- ◆ **La révision de la procédure relatives aux maladies contagieuses**, soit le COVID 19 mais aussi la varicelle, la tuberculose, etc. : en lien avec le Comité Social et Economique et les Médecines du travail, des fiches dédiées ont été élaborées, à disposition des salariés.

- Embauches/sorties/départs Famille**

| | Embauches FAMILLE | | | | | | Evolution 2020-2021 |
|---------------|-------------------|-----|-----------|-----|-----------|-----|------------------------|
| | 2019 | | 2020 | | 2021 | | |
| | CDD | CDI | CDD | CDI | CDD | CDI | |
| CADRE | 1 | 3 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0,00% |
| ADMIN/SUPPORT | 3 | 8 | 5 | 12 | 10 | 10 | 17,65% |
| TISF/FFTISF | 10 | 13 | 6 | 15 | 7 | 26 | 57,14% |
| AD/ED/AVS | 4 | 18 | 2 | 15 | 6 | 24 | 76,47% |
| Total | 60 | | 56 | | 84 | | |

*CADRE = Direction générale, Directeur Administratif et Financier, Responsable d'Entité Départementale

*ADMIN/SUPPORT = Responsable de secteur, Assistant technique, Assistant RH, Gestionnaire facturation, Assistant de Direction

| Sorties FAMILLE | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2020-2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| Démission | 14 | 17 | 18 | 6% |
| Départ volontaire en retraite | 4 | 3 | 6 | 100% |
| Fin de contrat CDD | 21 | 12 | 25 | 108% |
| Fin de période d'essai à l'initiative de l'AFAD IDF | 8 | 4 | 11 | 175% |
| Fin de période d'essai à l'initiative du salarié | 9 | 10 | 10 | 0% |
| Licenciement pour causes réelles et sérieuses | 5 | 0 | 1 | - |
| Licenciement pour faute grave | 10 | 9 | 10 | 11% |
| Licenciement pour inaptitude | 4 | 3 | 4 | 33% |
| Licenciement pour motif économique | 0 | 0 | 1 | - |
| Rupture conventionnelle | 4 | 3 | 2 | -33% |
| Sortie d'un retraité cumulant retraite et activité | 1 | 1 | 1 | 0% |
| Total | 80 | 62 | 89 | 44% |

- Embauches/sorties/départs PAPH**

| | Embauches PAPH | | | | | | Evolution 2020-2021 |
|----------------------|----------------|-----|-----------|-----|-----------|-----|------------------------|
| | 2019 | | 2020 | | 2021 | | |
| | CDD | CDI | CDD | CDI | CDD | CDI | |
| CADRE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| ADMINISTRATIF | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3 | 50,00% |
| AD/ED /AVS | 25 | 7 | 8 | 8 | 7 | 3 | -37,50% |
| Total | 33 | | 18 | | 13 | | |

| Motif de départ PAPH | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2020-2021 |
|--|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| Démission | 7 | 1 | 6 | 500% |
| Départ volontaire en retraite | 1 | 2 | 1 | -50% |
| Fin de contrat CDD | 22 | 10 | 5 | -50% |
| Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur | 0 | 1 | 5 | 400% |
| Fin période d'essai à l'initiative du salarié | 6 | 2 | 1 | -50% |
| Licenciement pour causes réelles et sérieuses | 0 | 1 | 2 | 100% |
| Licenciement pour faute grave | 5 | 1 | 4 | 300% |
| Licenciement pour inaptitude | 5 | 1 | 0 | -100% |
| Total | 46 | 19 | 24 | 26,32% |

La balance des entrées et sorties de cette année 2021 fait que les effectifs de l'association sont restés stables entre 2020 et 2021 (de 302 à 304 salariés). Les embauches réalisées sont réparties principalement sur les intervenants à domicile et les postes administratifs hors cadre, majoritairement en CDI, en accord avec la politique de recrutement de l'AFAD IDF. Les recrutements en CDD eux ont permis de faire face aux fluctuations de l'activité de l'association, de remplacer les salariés absents, comme par exemple pour le PAPH qui a recours aux CDD afin de pallier aux absences liées aux congés pour permettre la continuité des prises en charge des bénéficiaires qui ne peuvent pas rester à leurs domiciles.

Concernant les motifs de départ, il ressort que les licenciements, tous motifs confondus, ont globalement augmenté entre 2020 et 2021.

A cela, il est important de comparer les postes budgétisés par rapport aux salariés réellement en poste. Le tableau suivant met donc en lumière les écarts secteur **FAMILLE**, entre ce qu'a budgétisé l'association sur l'année 2021, et les postes réellement occupés en ETP, au 31/12/2021.

- Effectif en ETP**

| Effectif total intervenant FAMILLE par secteur en ETP au 31/12/2021 (hors personnel « hors activité ») | | | |
|---|------------------|---------------------|---------------|
| | AD/ED/AVS | TISF/FF TISF | Total |
| 75 | 17,3 | 21,6 | 38,9 |
| <i>Objectif ETP 2021 75</i> | <i>14,4</i> | <i>22,1</i> | <i>36,5</i> |
| 77 | 7,93 | 13,53 | 21,46 |
| <i>Objectif ETP 2021 77</i> | <i>14,16</i> | <i>17,43</i> | <i>31,59</i> |
| 78 | 4,76 | 11,55 | 16,31 |
| <i>Objectif ETP 2021 78</i> | <i>8,9</i> | <i>16,31</i> | <i>25,21</i> |
| 91 | 9,51 | 17 | 26,51 |
| <i>Objectif ETP 2021 91</i> | <i>14,2</i> | <i>23,6</i> | <i>37,8</i> |
| 93 | 9,8 | 14,4 | 24,2 |
| <i>Objectif ETP 2021 93</i> | <i>12,8</i> | <i>19,2</i> | <i>32</i> |
| 95 | 6,6 | 13,8 | 20,4 |
| <i>Objectif ETP 2021 95</i> | <i>9,16</i> | <i>18,2</i> | <i>27,36</i> |
| Total | 55,9 | 91,88 | 147,78 |
| <i>Total en ETP</i> | <i>73,62</i> | <i>116,84</i> | <i>190,46</i> |

Les chiffres indiqués ne concernent que les salariés en poste, auxquels ont été soustraits les salariés « hors activité », absents de leurs postes de travail pour cause de maladie, accidents de travail, congés parentaux, etc.

Il apparaît donc que notre association est en manque de personnel, particulièrement sur les postes de TISF diplômés, et ceci quelle que soit l'antenne. Au 31/12/2021, il manquait donc à l'association **20.9 ETP** en poste pour les AD/ED/AVS et **31.61 ETP** en poste pour les TISF/FFTISF afin d'atteindre les objectifs fixés dans nos budgets.

- Formation**

| Intitulé de la formation | Public | Nombre d'heures | Nombre de stagiaires |
|---|------------------------|-----------------|----------------------|
| Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile | AVS/TISF/RS | 21 | 8 |
| Prévention des risques professionnels : les bases | AVS/TISF/RS | 7 | 8 |
| Cycle de formation des FFTISF | FFTISF | 98 | 15 |
| Formation des tuteurs TISF | TISF | 21 | 9 |
| Agir en bientraitance | AD/ED/AVS/TISF | 14 | 18 |
| Avenant 43 : un nouveau système de classification | Fonctions supports/RED | 21 | 15 |
| Troubles du comportement et autisme chez l'enfant | TISF | 21 | 10 |
| Handicap psychique | TISF | 14 | 9 |
| Etoile des familles | TISF/RS | 14 | 14 |
| EXCEL | ADM | 14 | 9 |
| LOGICIELS APOLOGIC | AT/RS | 14 | 13 |
| | | 238 | 113 |

L'année 2021 marque la reprise de la formation, sur un rythme presque normal, en fonction des dernières restrictions sanitaires.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, une session de formation « Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile » (AP ASD) et une session sur la prévention des risques professionnels, a été mise en place. Celle-ci a permis à 8 salariés, 7 intervenants à domicile et 1 Responsable de secteur, chacun d'une antenne différente, d'appréhender ce qu'étaient les risques professionnels liés à notre secteur d'activité. Cela, dans l'optique d'être des relais auprès des salariés de leurs antennes, dans une démarche de prévention et de sensibilisation, en relai du Comité Social et Economique.

L'accent a été mis également sur des formations relatives au handicap, afin d'être en conformité avec la CNAF, suite au nouveau motif d'intervention 2021 s'y afférent. Une session de formation dédiée aux troubles du comportement et autisme de l'enfant plus particulièrement a été organisée, pour permettre aux salariés d'être mieux armés face à la prise en charge de ces enfants, avec une approche et des besoins plus particuliers.

Grâce notamment à des actions collectives, organisées par la Fédération ADEDOM, en partenariat avec d'autres structures de l'aide à domicile, nous avons pu former nos salariés, administratifs et intervenants à domicile sur de nouvelles thématiques, nécessaires au développement des compétences ou aux évolutions des métiers :



Cycle de formation des FFTISF : un cycle de formation de 14 jours, répartis sur environ 6 mois, dédié aux FFTISF, pour les accompagner dans leurs prises de poste, sur un métier et un environnement de travail parfois très différent de leurs expériences professionnelles précédentes dans le sanitaire et social.



Avenant 43, un nouveau système de classification : la refonte du système de rémunération et de classification de l'ensemble des salariés sur la Convention collective a nécessité en premier de le comprendre et d'appréhender. Pour cela, cette formation dédiée de 3 jours nous a permis de définir le plan d'action pour le déploiement de cet avenant.



Etoile des familles : ADEDOM a développé un outil d'évaluation de l'impact social des interventions auprès des familles, à destination des différents acteurs des structures, notamment les responsables de secteur, et les TISF. L'objectif étant de placer les familles au cœur de la démarche, de valoriser le chemin qu'elles parcourent mais aussi de nourrir le dialogue avec les familles et l'accompagnement des professionnels.

FOCUS : Comment pallier à la pénurie de recrutement dans le secteur associatif à l'heure où s'accroissent les besoins de la population ?

Carine RYCKEBOER, Responsable emploi & formation chez ADEDOM, donne son avis à Pôle Emploi sur cette question.

C'est d'abord la méconnaissance des métiers de l'aide à domicile qui peut expliquer la pénurie des recrutements, ce qui se ressent également de fait dans les choix de formation faits par les étudiants du sanitaire et social.

En 2020, le nombre de postes à pouvoir pour les réseaux de l'USB-Domicile (Union syndicales des employeurs de la branche de l'aide à domicile, reprenant ADEDOM, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) était estimé à 20 000, incluant 16 000 aides à domicile qualifiés et non qualifiés, 1 600 Aides-soignants minima, 600 Techniciens en intervention sociale et familiale, 500 Responsables de secteur, mais également de nombreux infirmiers.

Au total, selon le rapport El Khomri (2019), près de 93 000 postes supplémentaires devront être créés à échéance 2024. Pour pourvoir les postes vacants, 260 000 professionnels devront être formés, notamment pour remplacer les départs en retraite, répondre aux besoins croissants de la population et à l'évolution démographique. Des métiers du soin aux fonctions support, toute la chaîne est en tension.

Ces métiers souffrent encore d'un déficit d'image, souvent perçus à tort comme très physiques ou instables. Au-delà des initiatives de la branche pour casser les idées reçues – 86 % des salariés de l'aide à domicile sont en CDI – l'attractivité financière reste le nœud du problème, et naturellement notre premier combat pour attirer, faire évoluer et fidéliser les salariés.

L'attractivité des métiers est une question de survie, un enjeu de société. Au-delà du besoin humain, nous avons démontré que l'investissement dans la prévention et l'accompagnement à domicile, grâce au secteur associatif, permettait de vraies économies dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes.

Si la crise a été un révélateur des besoins et de l'utilité de ces métiers, et malgré les signaux très positifs portés par l'avenant 43, du chemin reste à parcourir pour reconnaître pleinement ce secteur à sa juste valeur.

Plan d'action qualité - Etat des lieux 2021

| | |
|--|--|
| <p>Projet associatif</p> |  <p>Mise à jour du projet associatif : Janvier 2022</p> |
| <p>Evaluations internes</p> |  <p>Antennes famille 75-77-78-95 et PAPH au 31.12.21</p> |
| <p>La garantie des droits des bénéficiaires</p> | <p>RGPD sensibilisation salariés et information aux bénéficiaires</p> <p>Mise à jour de la procédure de suivi des réclamations</p>  <p>Mise en place de l'enquête de satisfaction en fin de prise en charge</p> <p>Mise à jour du règlement de fonctionnement</p> |
| <p>Ressources Humaines</p> | <p>Mise à jour du livret d'accueil salarié</p> <p>Mise à jour du règlement intérieur</p>  <p>Mise à jour de la procédure de gestion et d'administration des salariés</p> <p>Mise en place de la BDES (Base de Données Economiques et Sociales)</p> |
| <p>Accompagnement et coordination des interventions</p> |  <p>Mise à jour du devis contrat</p>  <p>Mise à jour d'ADONIS</p> <p>Mise à jour de CALIGO</p> |

Objectifs 2022

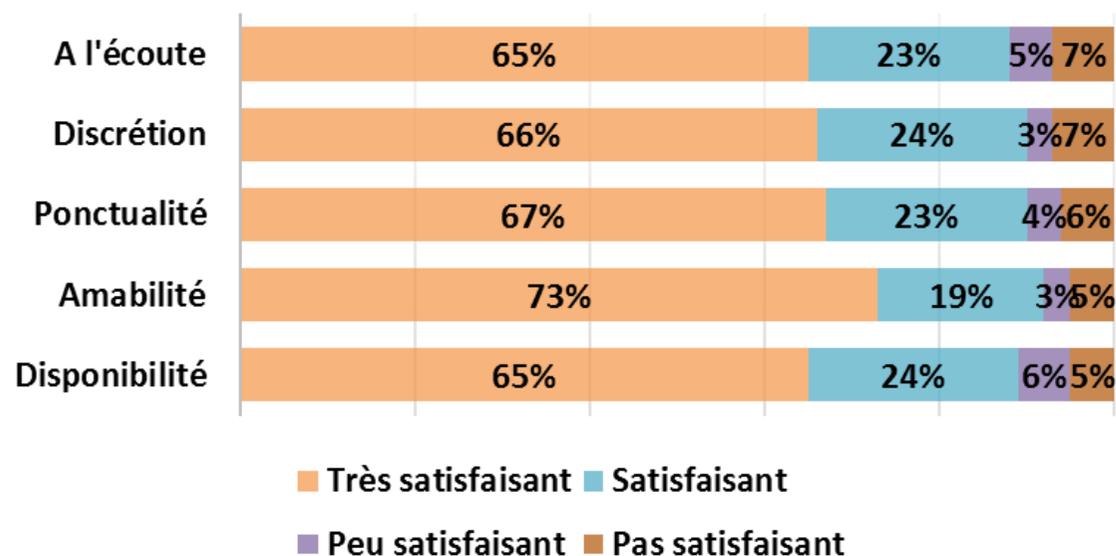
| | |
|--|--|
| <p>Démarche Qualité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Point semestriel avec chaque antenne dans le suivi de leur Plan d'Action Qualité • Elaboration d'un guides des antennes |
| <p>Prévention des risques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • DUERP antennes et siège • Mise à jour de la grille d'évaluation visites à domicile • Institution d'un point annuel sécurité des antennes • Mise à jour de la procédure d'intégration intervenant et administratif |
| <p>La Garantie des droits des bénéficiaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> • RGPD sensibilisation salariés et informations aux bénéficiaires • Diffusion du projet associatif aux bénéficiaires et salariés • Mise à jour des projets de service famille et PAPH • Mise à jour du règlement de fonctionnement • Mise en place de l'enquête de satisfaction en fin de PEC • Mise à jour de la procédure de suivi des réclamations |
| <p>Ressources Humaines</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la procédure de gestion et d'administration des salariés • Mise en place de la BDES (Base de données Economiques et Sociales) • Accueil des stagiaires |
| <p>Accompagnement et coordination des interventions</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de CALIGO • Mise à jour maîtrise d'ADONIS • Optimisation des pratiques et la communication entre les entités et les services |

Droit d'expression des bénéficiaires de l'AFAD IDF

Résultats de l'enquête de satisfaction 2021

Bénéficiaires au titre de la CAF

Professionalisme des intervenants à domicile :

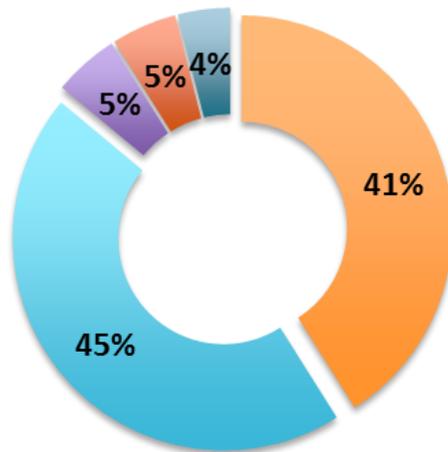


- ♦ **59%** sont satisfaits de la gestion des remplacements
- ♦ **78%** des bénéficiaires estiment que la présence des professionnels leur a été bénéfique
- ♦ **76%** recommandent l'AFAD IDF à leur entourage

Environ 90% des bénéficiaires sont satisfaits du professionnalisme des intervenants à domicile

Bénéficiaires au titre de la Protection de l'Enfance

Expression sur leur projet personnalisé :



■ Oui, vraiment ■ Suffisamment
■ Pas suffisamment ■ Pas du tout
■ Pas de réponses

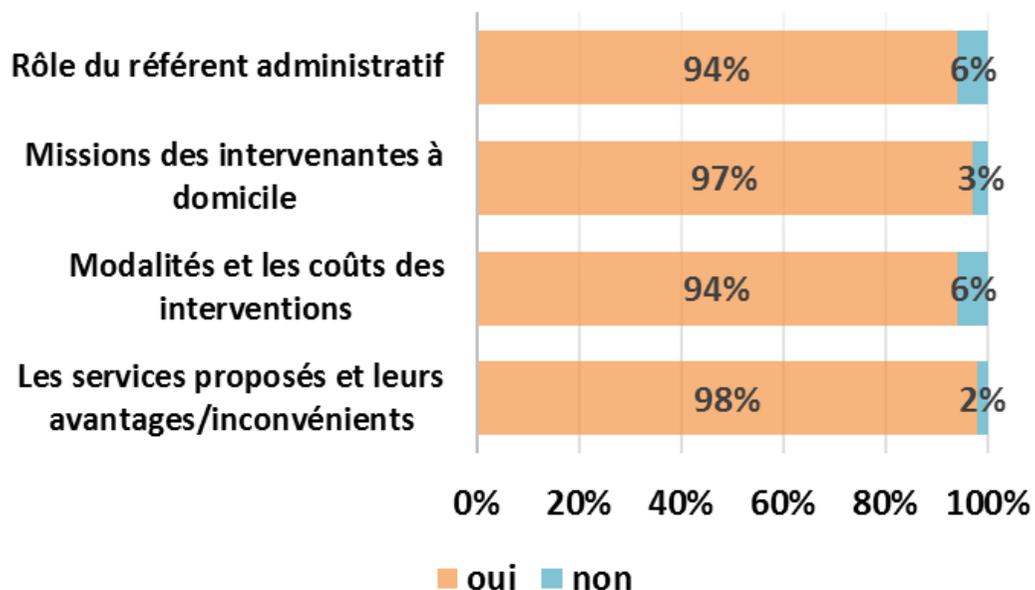


- ♦ La situation familiale de **59%** des bénéficiaires a évolué depuis l'élaboration du projet personnalisé
- ♦ Pour **92%** d'entre eux le projet a été ajusté à cette évolution

86% des bénéficiaires ont pu s'exprimer sur leur projet personnalisé

Personnes âgées/handicapées

Professionalisme des intervenants à domicile :



Environ **95%** des bénéficiaires sont satisfaits du professionnalisme des intervenants à domicile



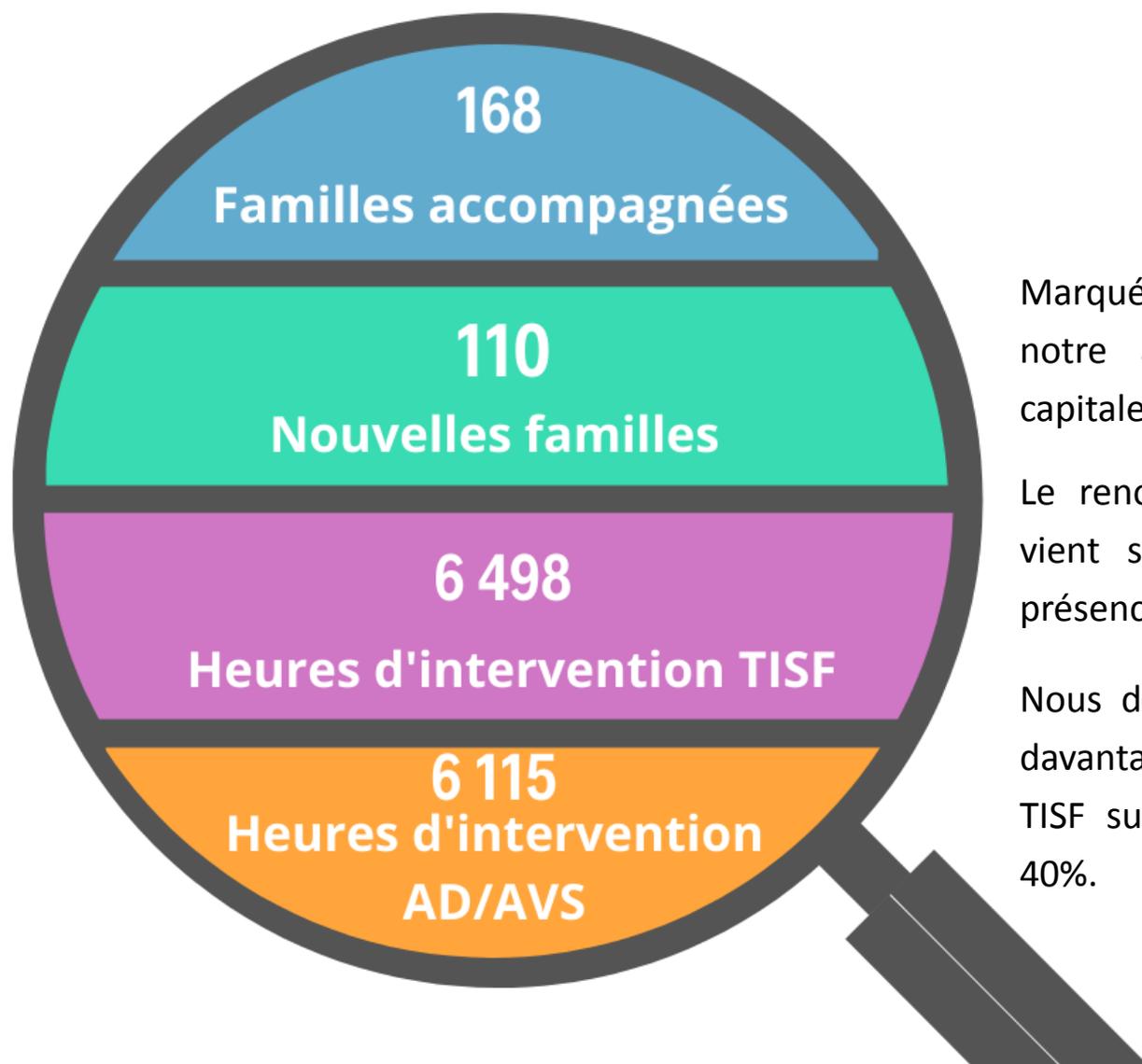
- ♦ **91 %** sont satisfaits de la gestion des remplacements
- ♦ **97%** des bénéficiaires sont satisfaits des interventions à domicile
- ♦ **Unanimement**, les répondants recommandent l'AFAD IDF à leur entourage



Rapport d'activité 2021

Département de Paris

Chiffres clés 2021



Marquée par une reprise tout au long de l'année 2021, notre activité a globalement progressé dans la capitale.

Le renouvellement important de nouvelles familles vient souligner une dynamique positive de notre présence sur le territoire Parisien.

Nous devons toutefois veiller à l'avenir, à respecter davantage encore la prépondérance de notre activité TISF sur l'AD/AVS, pour respecter l'équilibre 60% / 40%.

Introduction

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, qui comprend : la ville de Paris et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative, avec désormais trois responsables de secteur (deux en charge des TISF et une autre des AD) qui coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 26 TISF et 17 AD/AVS. De leur place, toutes et tous œuvrent dans l'objectif commun, d'aider et de soulager les familles que nous accompagnons au quotidien.

L'année 2021, encore marquée par l'épidémie de COVID-19 a tout de même vu s'amorcer un redémarrage de l'activité dans des conditions plus normales, entraînant ainsi un nouvel élan, concrétisé par la reprise et l'accomplissement de différents projets.

Ainsi au cours de l'année, l'équipe administrative de notre antenne s'est volontairement et progressivement restructurée, dans l'objectif d'une réorganisation par activité et par secteurs géographiques plus cohérents.

Dans le même temps, nous avons pu remettre en action notre travail de développement de notre activité, entravé depuis 2020 par la pandémie de COVID-19.



Dates clés 2021



Janv

Réunion de présentation de notre activité aux services de la Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine.



Février

Rencontre partenariale avec l'IRTS Parmentier, centre de formation de TISF et d'AES.



Mai

Réunion de préparation du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75.



Juin

Présentation du projet de redéveloppement de notre activité auprès de la CAF 94.



Octobre

Rencontres partenariales avec :

- ⇒ L'association Olga Spitzer
- ⇒ L'ACMS (prévention médecine du travail)
- ⇒ L'équipe de l'ASE 93 de Montreuil



Juillet

Démarrage du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75.



Juillet
Août

Sortie avec les TISF et les familles au Zoo de Vincennes et Bateaux Mouches.



Sept

Accueil d'une nouvelle responsable de secteur et démarrage progressif de la nouvelle organisation de l'équipe administrative.



Déc

Participation au groupe de travail « Attentes et sens des interventions TISF » avec des responsables de l'ASE 93 / Rencontre avec l'AFPA concernant la nouvelle certification en cours pour les responsables de secteur.

FOCUS sur la vie de l'antenne



Restructuration de l'équipe administrative de l'antenne

L'équipe administrative de l'antenne était initialement composée de deux responsables de secteur et d'une assistante technique, pour gérer et coordonner trois équipes de terrain : deux de TISF et une d'AD/AVS. Du fait de l'étendue de notre zone d'intervention (sur 4 départements et autant d'entités administratives pour la CAF et l'ASE) et du développement croissant de notre activité, cette organisation semblait de moins en moins convenir.

Notre projet de réorganisation de l'équipe de coordination s'est appuyé sur la volonté d'amplifier encore davantage : la proximité, la visibilité et le lien, avec et entre les intervenants, les familles et les partenaires. Cela, en permettant dans le même temps de favoriser des sectorisations d'interventions plus cohérentes. Pour ce faire, l'idée a été de partir des trois équipes de terrain existantes.

Auparavant, une responsable de secteur gérait deux équipes de TISF : une intervenant plutôt sur le secteur Ouest et une autre plutôt sur le secteur Est de notre territoire. Une équipe importante d'AD/AVS était alors gérée par une autre responsable de secteur. Toutes deux étaient alors adjointes d'une assistante technique pour les soutenir dans leurs missions. A la faveur des départs et des arrivées survenus au sein de l'équipe administrative de l'antenne, la réflexion menée en lien avec la Direction Générale de l'association, a conduit à mettre à la tête de chacune des trois équipes, devenues suffisamment importantes, une responsable de secteur.

Le but d'une telle organisation, finalement simplifiée avec trois responsables pour trois groupes distincts, est de permettre une gestion administrative globale des accompagnements dispensés. Ceci a pour avantage, non seulement de rendre plus lisible toutes les prises en charge vis-à-vis de l'ensemble des protagonistes, avec une seule est même interlocutrice référente administrative ; mais également, de simplifier et donc de fluidifier le circuit d'information tout au long du suivi, de sa mise en place jusqu'à son terme.

Par ailleurs, même si elle était déjà amorcée, cette restructuration permet de renforcer et d'arrêter une répartition géographique de nos interventions sur les différents départements de notre territoire, plus homogène et plus cohérente. Là encore, les intérêts sont nombreux. Ils permettent notamment d'accroître la lisibilité de l'organisation de nos accompagnements auprès des familles et des partenaires, tout en simplifiant la planification et en garantissant aux intervenants de l'antenne, une zone d'intervention plus restreinte et donc des déplacements moins contraignants, en terme de temps et de distance.

La réorganisation administrative a donc permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur pour chacune des trois équipes de terrain :

- ◇ TISF 75 Ouest / 92
- ◇ TISF 75 Est /93/94
- ◇ AD/AVS, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest

En plus de : la lisibilité, de la cohérence, de la fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires ; d'une organisation simplifiée et moins contraignante pour les intervenants, cette restructuration a également grandement contribué au développement prometteur de l'activité de notre antenne.



Reprise des projets de développement

L'antenne de Paris couvrant un vaste territoire, il s'avère souvent complexe de maintenir et de développer notre présence sur l'ensemble de nos zones d'intervention.

Ainsi, préalablement à la pandémie, ayant fait le constat de notre recul conséquent dans le Val-de-Marne, nous avons commencé à y impulser un travail de développement. Après de nombreuses démarches de sensibilisation, des rencontres et des présentations de notre activité auprès des acteurs en lien avec les situations CAF et ASE de ce département, nos efforts commençaient à porter leurs fruits, avant que le COVID-19 et les confinements successifs ne viennent les contrarier.

Pourtant, il est primordial que nous maintenions une activité satisfaisante dans le Val-de-Marne, pour pérenniser la dimension régionale de notre association, présente sur toute l'Île-de-France.

De sorte que dès que nous en avons eu la possibilité matérielle, nous avons repris ce travail entamé et mis entre parenthèses durant de trop longs mois. Cela s'est traduit par une présence sur ce territoire, qui même si elle reste encore modeste, s'est assez conséquemment accrue en 2021, pourtant encore marquée par des épisodes de COVID-19.

Mais au-delà d'une hausse significative de notre activité dans ce département, nous avons pu tout au long de l'année, multiplier les rencontres partenariales : CAF, PMI, CMP, hôpitaux, maternités et Espace Départemental des Solidarités (EDS, circonscriptions de service social). Cette multiplication des échanges et la participation de plus en plus régulière aux concertations de travailleurs sociaux pour les situations en cours, ont largement contribué au renforcement de nos liens partenariaux et de notre présence dans le Val-de-Marne, puisque nous y sommes intervenus dans 27 communes au cours de l'année, dans le cadre de la CAF et de l'ASE.

Parmi nos projets de développement, il était également essentiel de diversifier notre activité dans les Hauts-de-Seine. En effet, très actifs sur ce département autour des accompagnements des familles en mandat CAF, nous étions quasiment absents dans le cadre des suivis liés à la protection de l'enfance.

De ce fait, nous avons là encore multiplié les rencontres et les sensibilisations, en vue de relancer et de développer nos partenariats en direction de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance du 92. Invités par le Conseil Départemental, nous avons ainsi pu participer à une réunion d'information en visio-conférence, regroupant l'ensemble des responsables locaux de l'ASE du département. Assez rapidement par la suite, nous avons progressivement bénéficié de suivis de situations de plus en plus nombreux dans le cadre de la protection de l'enfance. Avec plus de visibilité, des liens partenariaux importants se nouent et favorisent la création d'une culture commune du travail en complémentarité.

L'année 2021 a donc été une année marquée par un redémarrage post COVID-19, qui aura permis à notre antenne de reprendre ses projets de repositionnement géographique et de conserver l'équilibre entre nos missions ASE et CAF sur le territoire du 92. Cela, en poursuivant le développement de notre activité préalablement entamé, qui a été largement favorisé par la restructuration de notre équipe administrative.

Mais dans une société en profonde mutation, nous attendent de nombreux autres projets, exigés par de nombreux autres défis. Notre tâche se poursuit donc sans fin, dans le seul but de continuer nos missions auprès des familles et de maintenir ce lien social, que l'on sait désormais plus que jamais primordial...

Zone d'activité

Notre activité est majoritairement centrée sur les arrondissements du nord. Néanmoins, nous sommes présents sur l'ensemble du territoire Parisien et nous élargissons progressivement nos zones d'intervention, de manière à homogénéiser davantage encore notre présence sur la capitale.

L'origine de la demande

L'origine de la demande provient désormais principalement des services sociaux, partenaires maintenant conséquents pour nous à Paris, progressant assez considérablement, en passant de : **11 %** en 2020 à **42 %** en 2021.

Dans le même temps, la répartition de nos demandes d'accompagnement des familles par l'intermédiaire de la CAF demeure stable (**34 %** en 2021, contre **36 %** en 2020). Ce qui représente logiquement, une grande part de notre activité.

Depuis maintenant quelques années, nous sommes par ailleurs trop peu sollicités par les PMI sur le territoire Parisien. C'est pourquoi nous allons veiller à poursuivre notre communication dans cette direction, pour redynamiser ce partenariat pour nous essentiel.

L'activité

| | TISF | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|----------|----------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 6 498,00 | 6 115,00 | 12 613,00 |
| Heures réalisées 2020 | 5 348,00 | 5 335,50 | 10 683,50 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 22% | 15% | 18% |

Marqué par une reprise progressive tout au long de l'année de 2021, le volume de notre activité a globalement évidemment bien progressé sur le territoire Parisien.

Concernant les TISF, il n'a toutefois pas encore atteint son niveau de 2019 et nous devons veiller à retrouver en 2022 un volume équivalent, autour de **8700 heures**. Ceci, afin de conserver une nette prépondérance de notre activité TISF et de respecter à minima l'équilibre **60%/40%** au détriment de notre activité AD, qui elle aussi continue d'augmenter.

Nombre de bénéficiaires

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 17 | 77 | 29 | 60 | 41% | 28% |
| AD/AVS | 93 | 91 | 49 | 97 | 89% | -6% |
| TOTAL | 110 | 168 | 78 | 157 | 50% | 7% |

Dans un contexte de reprise et de hausse d'activité, le nombre de familles accompagnées progresse donc également forcément.

Il est intéressant de noter un renouvellement important par de nouvelles familles, qui vient souligner une dynamique positive de notre présence sur le territoire.

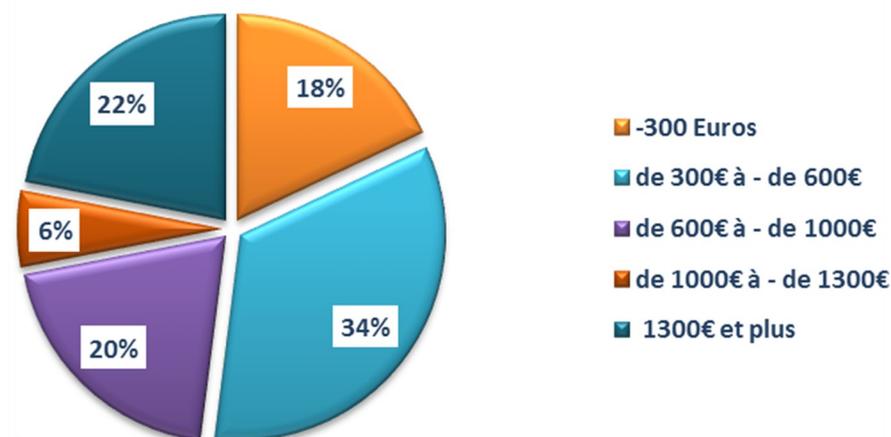
Également, une stabilisation des familles accompagnées en AD/AVS, avec toujours la même volonté de respecter la prépondérance de l'activité TISF.

Composition familiale et quotient familial

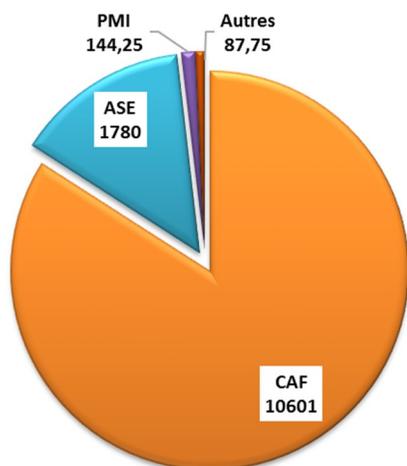
La plus grande partie de nos interventions sur le territoire de Paris se fait auprès de familles de **1 à 3 enfants**, dont les quotients familiaux mensuels majoritairement situés entre **300 et 1000 €**, demeurent relativement moyens, même si près d'un quart sont tout de même à 1300 € et plus.

Sans surprise, il est à noter de grandes disparités en fonction des zones géographiques concernées dans la capitale.

Quotient familial



Heures réalisées par financeurs

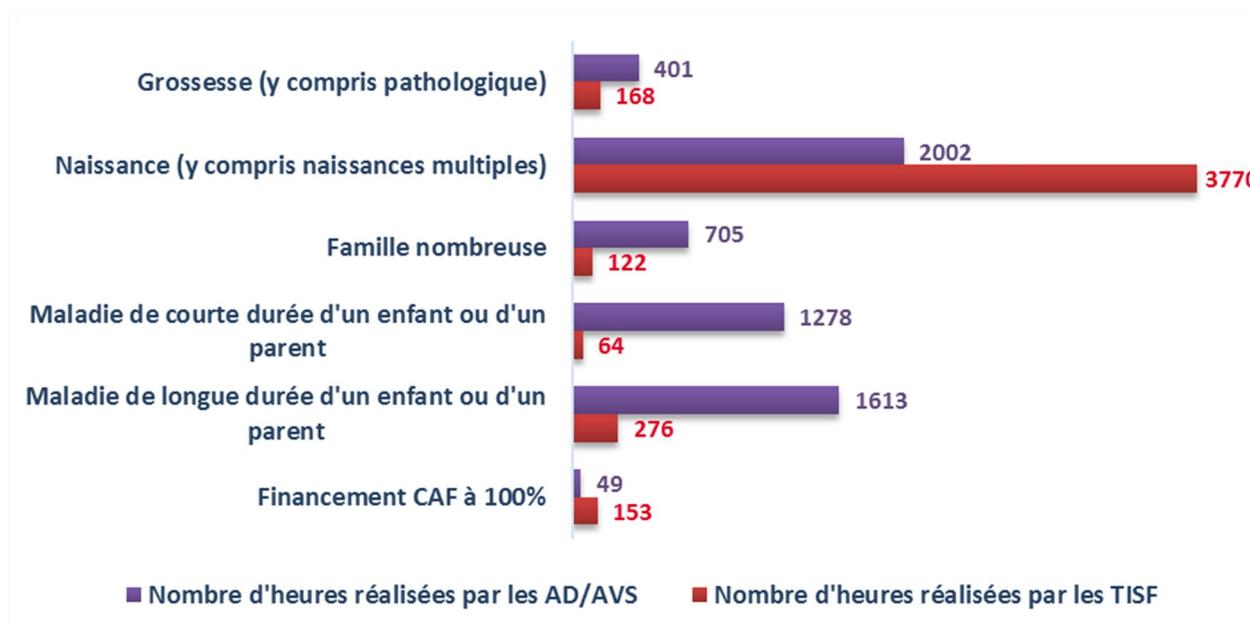


La répartition des financeurs est en adéquation avec le secteur d'activité des différentes interventions.

Les interventions TISF sont très majoritairement financées par la CAF. A noter tout de même, une large progression des financements ASE, puisqu'ils représentent en 2021 **28%** du nombre d'heures réalisées, contre seulement **7%** en 2020, étant alors plus impactées par la crise sanitaire. Par ailleurs, même si elles sont en hausse, nos interventions en PMI représentent une part encore beaucoup trop faible.

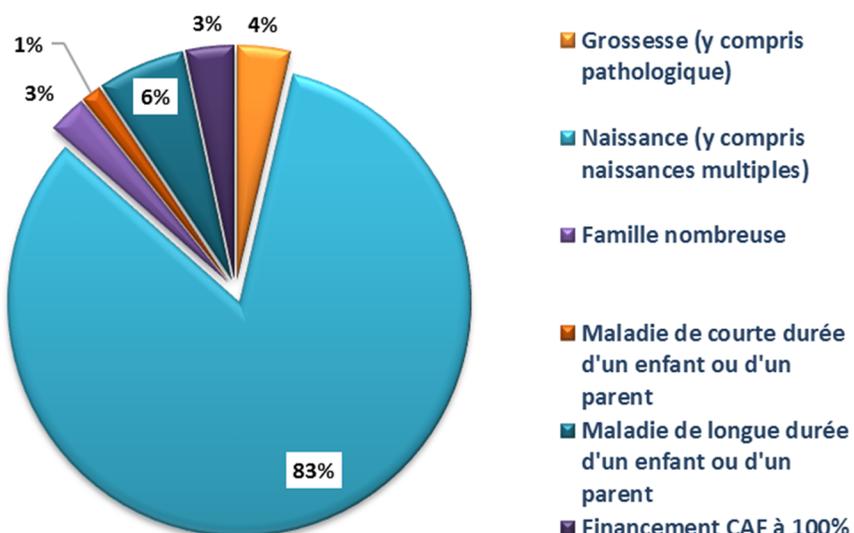
Pour les AD/AVS, la part de financement CAF est quasiment exclusive.

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Les interventions des TISF

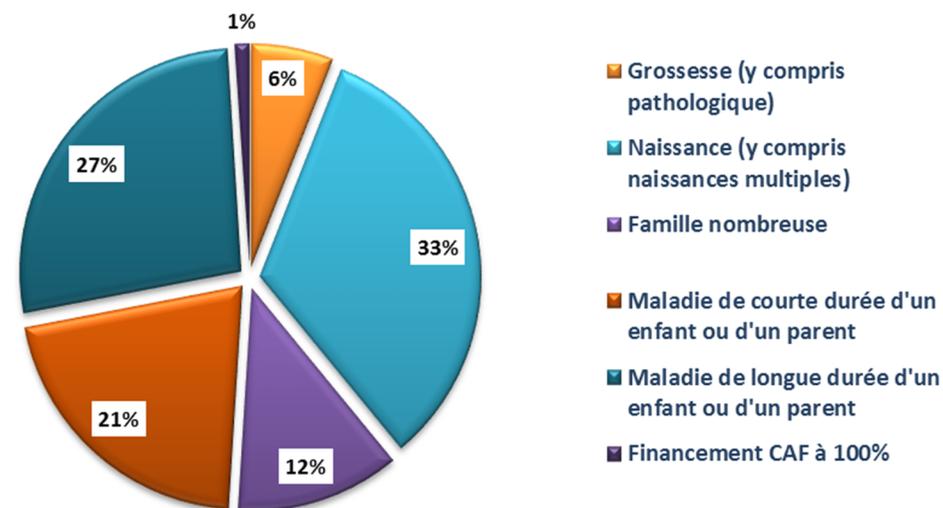
Répartition des heures réalisées par motifs d'interventions



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **83%** des interventions des TISF

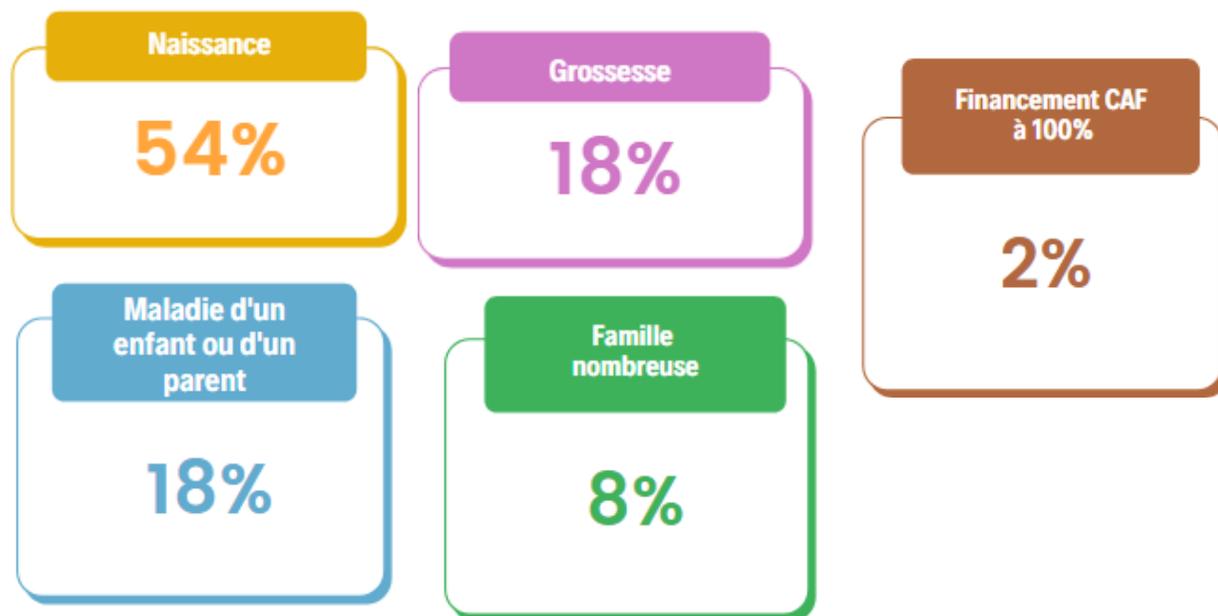
Les interventions des AD/AVS

Répartition des heures réalisées par motifs d'interventions



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **33%** des interventions des AD/AVS

Les motifs d'intervention CAF



Concernant les interventions TISF, elles sont faites très majoritairement dans le cadre de la naissance, cœur de métier de la fonction. Pour les AD/AVS, c'est beaucoup plus partagé, même si la naissance reste la première cause de demande d'interventions, suivi de la maladie et de la grossesse.

Nouveaux motifs d'intervention de la circulaire CNAF n° 2021-003 :

Simplifiés et plus cohérents, les nouveaux motifs d'intervention CAF semblent mieux répondre aux attentes des familles. Par ailleurs, l'identification des motifs paraît également plus claire et les formalités administratives plus simples à gérer (exemple : Motif Répit parental – dans CAFPRO si les bénéficiaires relèvent de l'AEEH, ils sont directement inscrits ; Motif Naissance – CAFPRO suffit, si les enfants sont déjà déclarés).



Motif expérimental : épuisement parental :

Il a représenté pour notre antenne en 2021, un volume de 45,50 heures pour l'accompagnement d'une seule famille dans ce cadre. Ce motif expérimental de soutien aux familles en difficultés avec leurs enfants est encore à préciser et à travailler ; notamment, dans le cadre du processus de l'accompagnement dans la mise en place de la prise en charge, tant avec les partenaires qu'avec la famille. Il est prévu par la CAF de PARIS en 2022, de programmer des nouveaux temps d'échange pour repenser le projet de ce motif expérimental, dont la pertinence n'est pour autant pas remise en question.

Le projet « Ma famille, mon logement »

Projet impulsé par la CAF de Paris, auquel nous avons participé par l'intermédiaire de l'implication active d'un TISF de l'antenne, dont voici la présentation et le témoignage :

En Avril 2021, l'antenne de Paris s'est mobilisée pour répondre à un projet financé par la Caf de Paris, autour de la thématique du logement et de la parentalité.

Ce projet pilote à destination dans un premier temps, de familles monoparentales identifiées par la CAF, a pour objectif d'être pérennisé dans le temps et de s'ouvrir à un public famille plus large. Le projet a pris la forme de trois ateliers coanimés par deux TISF de l'AFAD IDF et de l'ADAF, coconstruit en partenariat avec des associations du territoire :

- ◇ Le premier atelier « être bien chez soi » coanimé avec l'association « les compagnons bâtisseurs », avait pour visé de proposer des astuces et des aménagements concrets, pour faciliter l'appropriation de son chez-soi, malgré la contrainte d'espace souvent insuffisant, ou de budget réduit.
- ◇ Le second atelier, coanimé avec une psychologue, a permis de réfléchir avec les participants à différentes thématiques en lien avec l'organisation de la vie familiale : les enjeux du partage de l'espace dans des petits appartements, la nécessité de respecter le besoin d'intimité de chacun, ou encore le partage des tâches et la gestion des rythmes du quotidien, avec comme axe de prévention la gestion des écrans ou le rythme de sommeil.
- ◇ Le troisième atelier « bien vivre dans son logement au quotidien » a permis d'informer, toujours dans un esprit de partage et coanimé avec l'association « Habitat et humanisme », sur la prévention des risques domestiques et la lutte contre les nuisibles (punaises, cafard...), mais aussi d'aborder les écogestes.

Les spécificités et les compétences propres aux TISF ont pu être mises en exergue au cours de ces trois ateliers. En effet, les TISF en charge de l'accueil des participants, ont été force de proposition tout au long du projet. La présence des TISF en continue sur les trois ateliers a permis une meilleure cohésion dans le projet, en introduisant les partenaires au fil des ateliers et en offrant aux familles participantes une continuité relationnelle.

En outre, à travers leur approche bienveillante, impartiale et chaleureuse, mais aussi par la qualité de l'aménagement de l'espace du lieu d'accueil, les intervenants ont su contribuer à une dynamique de groupe efficace, en libérant la parole et en favorisant la rencontre des familles.

Le succès du projet et le retour enthousiaste des familles ont permis la reconduction du projet et son intensification, à raison de deux cycles par semestre à l'avenir.

Adonis

Beaucoup de difficultés rencontrées dans la mise en place du nouveau logiciel ADONIS, avec de nombreux dysfonctionnements informatiques, ayant entraîné de longues périodes d'interruption de son utilisation.

Ceci étant, lorsque cela fonctionne, cela permet de bénéficier en temps réel de la connaissance précise du l'ouverture des droits à l'accompagnements des familles. En précisant si elle ont déjà été suivies par ailleurs par une autre association.

Ainsi, une fois ces problèmes techniques réglés et si par ailleurs ADONIS était relié directement à notre logiciel d'exploitation, ce serait alors un réel bénéfice dans le cadre de la prise en charge administrative des familles que nous accompagnons au quotidien.

Activité ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 1 780 |
| Heures réalisées 2020 | 1 957 |
| Evolution 2020-2021 | -9% |

Avec un volume de **1780 heures** et **21 familles** accompagnées (composées quasi-intégralement de familles de 1 à 3 enfants), notre activité dans le cadre de La Protection de l'Enfance demeure relativement stable sur le territoire Parisien.

Mais nous savons que les besoins en la matière restent importants et nous allons poursuivre avec nos partenaires le travail engagé, pour augmenter encore progressivement nos prises de charge des familles en accompagnement ASE.

La répartition des missions ASE et **le déroulement de leurs prises en charge** :

Nous observons sur Paris, une augmentation des interventions conjointes avec les services d'AEMO et d'AED, mais également des suivis dans les hôtels sociaux du 115.

Les prises en charge ont une durée moyenne de 120 heures, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Il arrive d'ailleurs que nous éprouvions parfois des difficultés pour le renouvellement de ces prises en charge, qui peuvent conduire à des interruptions de suivi, souvent préjudiciables aux familles.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

- ◇ Observation et accompagnement du lien parent /enfant
- ◇ Aide à l'organisation du cadre de vie
- ◇ Proposer des activités de loisirs, de jeux et/ou de développement de vie sociale
- ◇ Accompagnement aux rdv médico-sociaux et /ou aux activités extérieures
- ◇ Aide aux devoirs
- ◇ Visites en présence d'un tier

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF. Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet.

C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix qui intervient en alternance est volontaire auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérente à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite alors en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF. Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée. Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable. Il représente environ 10 heures sur un suivi de 4 à 6 mois. Il est évidemment mentionné dans le devis préalable à la prise en charge et validé par le service demandeur.

Pour résumer le déroulement d'une prise en charge effectuée par notre antenne, dans le cadre de la protection de l'enfance, nous avons élaboré le protocole ci-après :

- **Protocole du Projet Individualisé pour une 1^{ère} prise en charge ASE ou PMI**

- **Recueil de la note sociale du service demandeur de la PEC + de la conclusion de la RPP**



Désignation du binôme de TISF référent intervenant sur la situation

- **Visite à domicile avec le partenaire demandeur de la PEC**



VAD, recueil et retour des informations et données complémentaires nécessaires dans le cadre de la PEC, transmises au bureau et aux partenaires, si besoin

- **Rédaction du PI par la (ou les) TISF référents, en partant de la trame existante**



Présentation du Projet Individualisé à la famille et aux partenaires, et remise au dossier du document signé par toutes les parties + remise du livret d'accueil bénéficiaire ASE, lors de la 1^{ère} intervention

Interventions

Accompagnées de retours et d'échanges réguliers avec le bureau, les partenaires et la famille

- **Rédaction du rapport d'évaluation ou d'intervention de fin de PEC TISF, préparation de la RPP (trois semaines à un mois avant)**



En relation avec l'ensemble des partenaires et au regard du PI établi en début de PEC, validé par le Responsable d'Entité Départementale

RPP



Prolongation ou fin de PEC

Les actions 2021

Notre volonté de développement partenarial sur le territoire Parisien, a pu à nouveau se dérouler et se matérialiser plus normalement en 2021 :

- Collaboration étroite avec les services de la CAF de Paris, notamment par l'intermédiaire du projet « Ma famille, mon logement », démarré avec succès en 2021 et qui va se pérenniser en 2022 ; mais aussi, dans le cadre du motif expérimental « Répit (épuisement) parental », dont nous poursuivrons également l'expérimentation en 2022.
- Rencontre avec les puéricultrices de PMI concernant les modalités de nos interventions, dans le but de faciliter l'échange avec les professionnels et la mise en place des accompagnements dans ce cadre.
- Concernant les suivis ASE, nous avons également eu des rencontres et des échanges réguliers, avec les services de la DASES et les services d'AEMO et d'AED de l'association Olga Spitzer.

Bilan des objectifs



Le développement du partenariat avec les PMI de la Ville

Nous avons rencontré les services de PMI de la ville de Paris, afin de fluidifier nos interventions dans ce cadre, en appliquant des procédures communes. Néanmoins, notre activité demeure encore trop faible sur le territoire.



L'élaboration de projets avec la CAF 75

En plus de nos échanges réguliers, deux projets ambitieux et innovants ont pu être réalisés en partenariat avec la CAF 75 et « Ma famille mon logement » est une vraie belle réussite qui va se poursuivre.



La mise en place du fait générateur expérimental « épuisement parental » proposé par la CAF de Paris

Le motif expérimental « épuisement parental » a commencé à se mettre en place en 2021, mais si la pertinence de son existence n'est pas remise en cause, il est prévu de poursuivre les réflexions avec l'ensemble des partenaires y participant, afin de repenser ses modalités d'application de prise en charge, devant le constat des demandes infimes de suivis dans ce cadre.

Objectifs 2022

2022 pourrait être la première année marquée dans son intégralité, par un retour à un contexte plus normal, après le trop long épisode de pandémie. Ce qui devrait contribuer à favoriser l'atteinte de nos objectifs, qui sont les suivants :



Accroître davantage notre visibilité et favoriser le développement et la diversification de notre activité CAF TISF dans la capitale, encore insuffisante en 2021 ; tout en poursuivant dans le même temps, le développement de nos partenariats relatifs à nos situations ASE.



Poursuivre nos projets déjà engagés avec la CAF et nos autres partenaires Parisiens



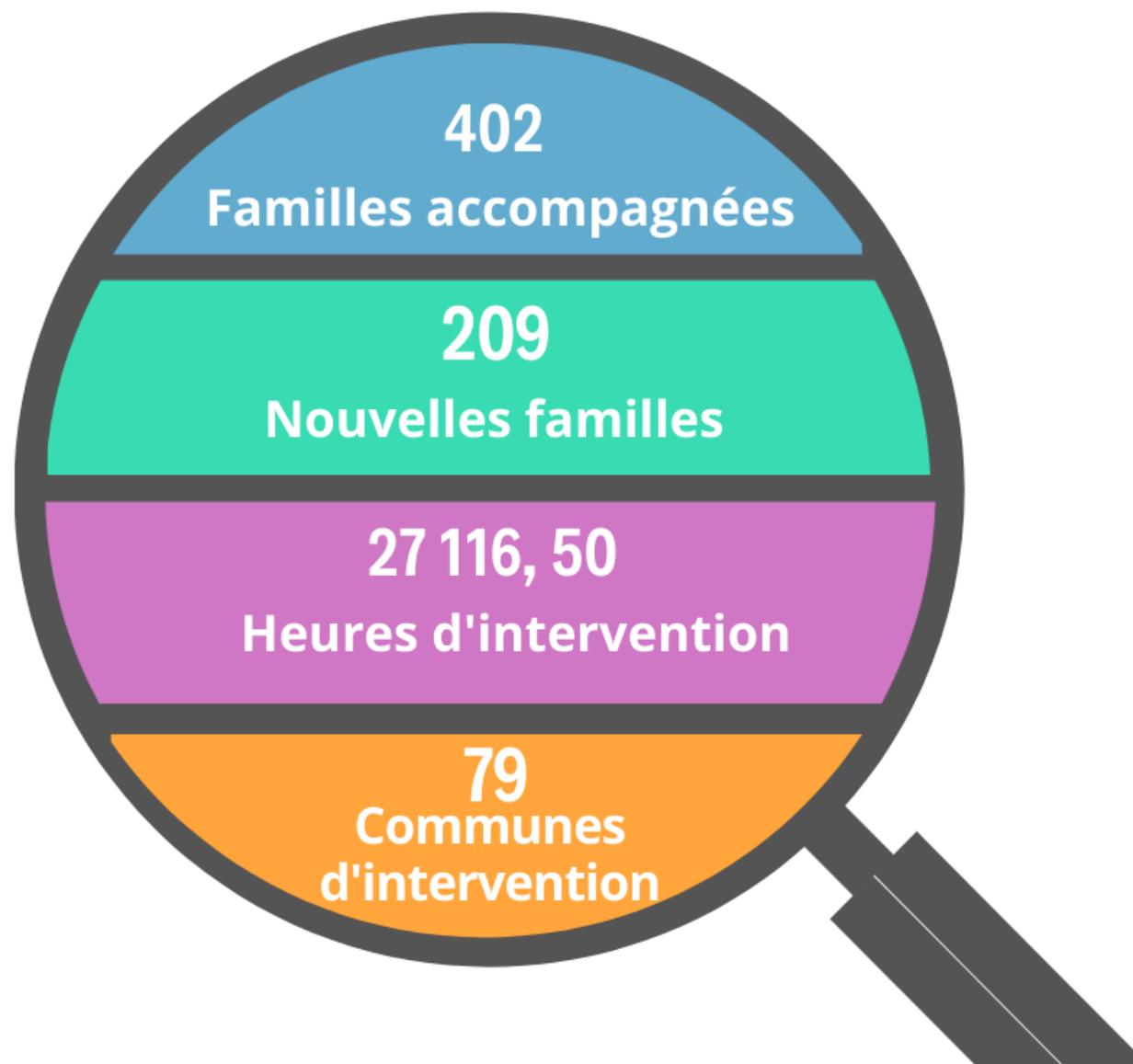
Développer encore plus notre activité PMI, demeurée encore trop faible en 2021.



Rapport d'activité 2021

**Département
de Seine-et-Marne**

Chiffres clés 2021



- **1%** d'activité par rapport à
2020

+**1%** de nouvelles familles

100 familles accompagnées en
Protection de l'Enfance

302 familles accompagnées en
CAF

Dates clés

Janv

Formation RS 3 Actrices
prévention risques
professionnels.

Participation aux rencontres
territoriales URIOPSS : Analyse
des fragilités et inégalités territoriales
exacerbées par la crise sanitaire
COVID-19.

Rencontres partenaires MDS Noisiel.

Participation aux réunions REAAP 77.

Participation au Collectif QVT SAP77.

Rencontre partenaire IRTS Parmentier
Melun.

Mars

Avril

Evaluation interne qualité
de l'antenne du 77.

Rencontre partenaire MDS
LAGNY SUR MARNE.

Arrivée de Chargée de diagnostic
en mi-temps.

Juin

Rencontre avec N.Baptista Préfète déléguée
pour l'égalité des chances du 77 et J.S
SAKKRIOU délégué départemental aux droits
des femmes, à l'égalité des chances et à
la lutte contre les exclusions 77.

Participation aux commissions De l'Observatoire
Départemental de la Protection de l'Enfance 77

- ⇒ Commission observation
- ⇒ Commission innovation
- ⇒ Commission formation

Sept

Rencontre partenaire MDS SENART.
Rencontre partenaire FONTAINEBLEAU

Nov

Rencontre partenaire MDS CHELLES.

Participation à l'Observatoire
Départemental de la Protection
de l'Enfance du 77.

Déc

Rencontre partenaire MDS CHELLES.

Participation à l'Observatoire Départemental
de la Protection de l'Enfance du 77 .

Introduction

L'année 2021, les professionnels de l'AFAD 77 se sont mobilisés pour soutenir et accompagner les familles au mieux dans leur quotidien et ce malgré les diverses intempéries.

L'activité a été ralentie par les diverses vagues de COVID-19, les fermetures d'écoles et les mouvements sociaux qui ont interrompu les transports en commun sur les secteurs de Melun Sénart et Marne-la-Vallée du 2 septembre au 15 octobre et les difficultés de recrutement qui ont perduré sur ces mêmes secteurs.

Dans ce contexte sanitaire, socio-économique difficile, en lien avec les partenaires, eux même impactés par un fort turnover et la saturation de leurs services, l'AFAD IDF a œuvré pour soutenir et accompagner un grand nombre de familles en situation de grande précarité économique, sociale, sanitaire et psychique.

Concernant les situations des familles accompagnées, nous avons constaté une forte dégradation de leurs conditions de vie et un climat social ambiant peu propice au développement et au bien-être de leurs enfants.

L'équipe administrative, composée de l'assistante technique, des responsables de secteurs et de la Responsable d'Entité Départementale s'est attelée à sécuriser au maximum les interventions pour accompagner au plus près les intervenants en facilitant les échanges entre professionnels, en renforçant les suivis des situations précaires par la mise en place de binômes et la planification de temps de coordination supplémentaires entre professionnels ainsi qu'en systématisant les visites à domicile en Protection de l'Enfance.

Les réunions d'analyse des pratiques et les réunions d'équipe ont pu être maintenues en effectifs plus réduits pour optimiser la coordination de nos services et assurer les intervenants de notre présence. La psychologue, en charge de l'animation des groupes d'analyse de la pratique, et la médecine du travail SIMT ont été sollicités pour intervenir sur certaines situations de salariés pour prévenir des risques psychosociaux.

Sur le plan de la reconnaissance de la qualité du travail des professionnels de l'AFAD IDF, le maintien des postes grâce au chômage partiel, la mise en place de l'avenant 43 de la CC de la BAD ainsi que les différentes primes Covid, Macron, énergie... ont pu contribuer à pérenniser les postes et à soutenir financièrement les salariés fortement impactés par le contexte ambiant.

L'antenne de l'AFAD IDF du 77, a pu accompagner 4 professionnels faisant fonction à la VAE du diplôme de TISF. Un travail d'accompagnement individuel et collectif a pu s'organiser avec la mise en place d'un tutorat et l'inscription à une formation au métier de TISF. L'équipe administrative a pu aussi s'investir dans l'accompagnement individuel de professionnels pour la complétude du livret 2. Une salarié a ainsi pu valider le diplôme de TISF.

A l'aube de 2022, l'activité a pu reprendre progressivement, des familles ont pu gagner en autonomie et leur dynamique familiale renouvelée, des enfants ont pu être préservés et sécurisés. Le travail de partenariat a pu être consolidé et le travail de l'AFAD IDF reconnu.

La cohésion entre les équipes AD, TISF et administratifs s'est renforcée, les équipes semblent désormais plus sereines qu'en 2020.

Zone d'activité

L'AFAD IDF est intervenue dans **125 communes** de Seine et Marne.

Meaux (8.40%), Melun (6.78%) et Savigny-Le-Temple (4.62%) sont les communes dans lesquelles les familles ont le plus sollicité nos services.

L'origine de la demande

| | Répartition en % |
|--------------------------|------------------|
| Services sociaux | 40% |
| CAF/CNAM | 34% |
| Autres | 10% |
| Services de soins | 8% |
| Proches (familles, amis) | 7% |
| PMI | 1% |

40% des familles sont orientées par les différents services des **Maisons Départementales de Solidarité (MDS)** : PMI, Service social, ASE.

Les travailleurs sociaux de la CAF orientent **34%** des familles tandis que **7%** sont orientées par des proches.

L'activité

| | TISF | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 15 467,50 | 11 649,00 | 27 116,50 |
| Heures réalisées 2020 | 15 092,50 | 12 325,75 | 27 418,25 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 3,00% | -6,00% | -1,00% |

L'activité globale 2021 est approximativement la même qu'en 2020 (-1%).

L'activité TISF a augmenté de **3%** et l'activité AD a baissé de **6%**.

La continuité de la crise sanitaire en France a impacté l'activité globale.

Nous avons enregistré un grand nombre d'annulations de famille pour cause de Covid-19.

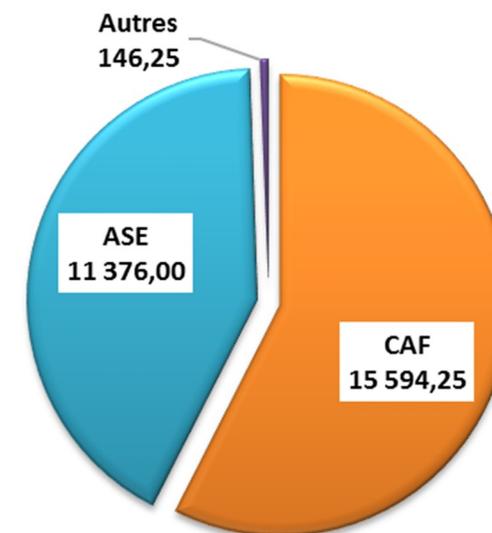
Pareillement, le virus a impacté nos effectifs salariés : positivité au Covid-19 et fermetures d'école.

De plus, le contexte économique a précarisé certaines familles (chômage, baisse de revenus..) certaines familles n'ont pas pu donner suite aux accompagnements.

Heures réalisées par financeurs

Le dispositif de la Protection de l'Enfance représente **74%** de l'activité TISF pour un total de **11 376 heures**.

Le dispositif CAF représente **57%** de l'activité globale soit **26%** pour l'activité TISF et **99%** de l'activité AD.



Les bénéficiaires

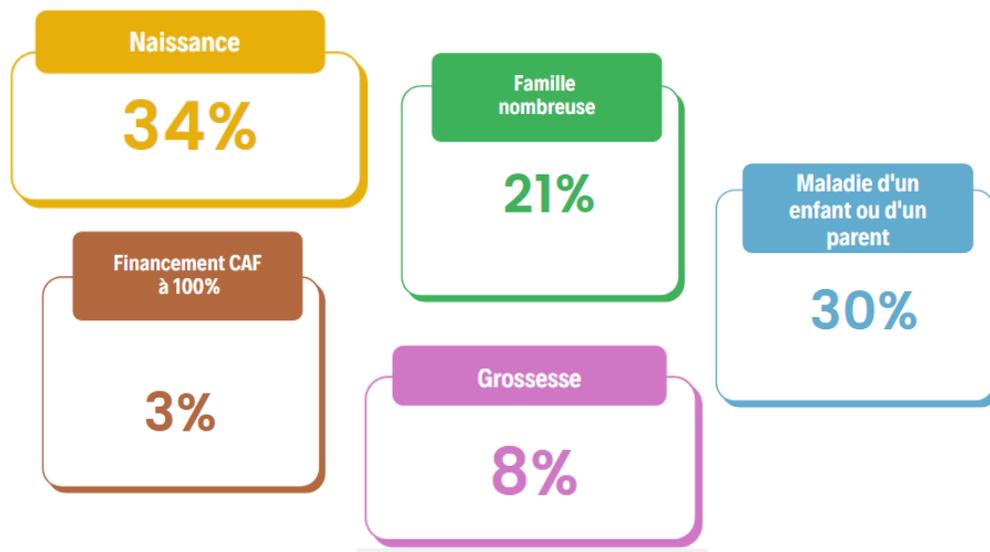
| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 142 | 234 | 98 | 175 | 45% | 34% |
| AD/AVS | 119 | 168 | 109 | 214 | 9% | 22% |
| TOTAL | 209 | 402 | 207 | 389 | 1% | 3% |

Nous avons accompagné **402 familles** Seine et Marnaises en 2021 soit **3%** de plus qu'en 2020.

Le nombre de familles qui ont bénéficié en 2021 d'un accompagnement TISF a augmenté de **34%**.

Tandis que le nombre de familles qui a bénéficié d'un accompagnement AD a baissé de **21.5%**.

Les motifs d'interventions CAF



Le critère « naissance y compris naissances multiples » représente **34%** de l'activité globale et plus de la moitié des interventions TISF (**54%**) et **28%** des interventions AD.

Le critère famille nombreuse représente **21%** de l'activité globale soit **18%** en TISF et **22%** en AD.

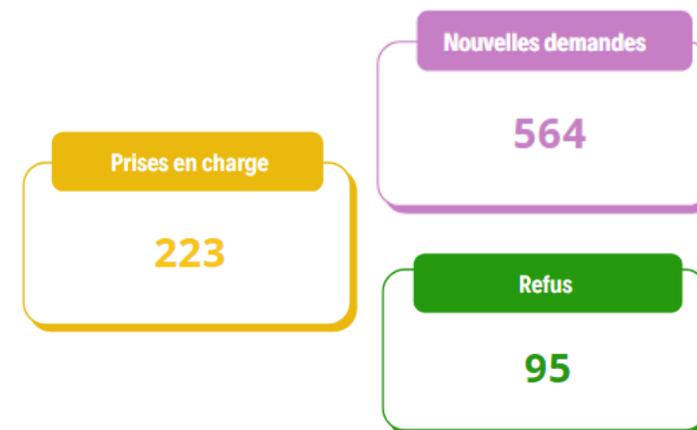
Suit ensuite le critère « maladie courte durée » qui représente **18%** de l'activité doit **12%** en TISF puis 20% en AD.

Suivi des demandes CAF

A chaque nouvelle demande des familles, nous les enregistrons dans notre logiciel métier. Cela permet d'obtenir un suivi sur les demandes non abouties.

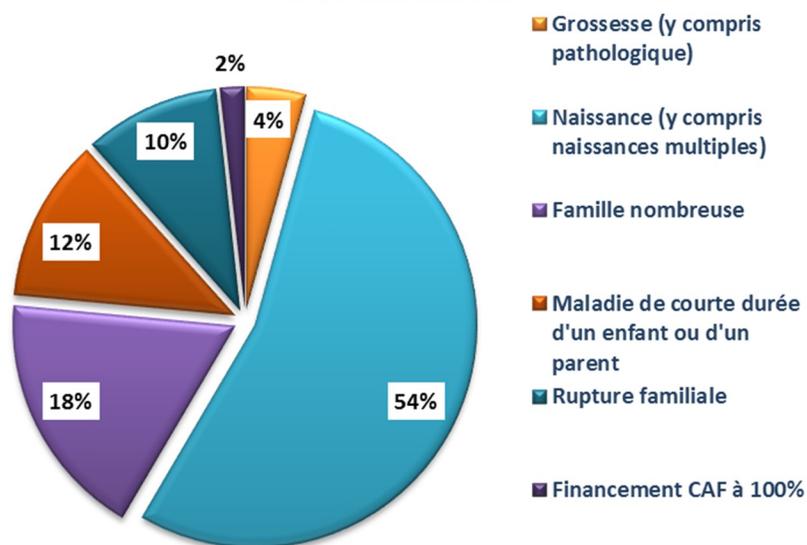
Sur la totalité des prospects qui n'ont pas donné suite :

- ◇ **40%** n'ont pas donné de raison particulière.
- ◇ **15.79%** étaient domiciliés autour de Meaux, Marne La vallée – Noisiel – Chelles – Mitry Mory, secteurs dans lesquels nous n'avons pas de disponibilité immédiate par manque d'effectif en aides à domicile véhiculées.
- ◇ **12.62%** des familles ont émis des demandes qui ne correspondaient pas à nos services (par exemple PAPH).
- ◇ **4.21%** jugeaient le tarif trop élevé.



Les interventions des TISF

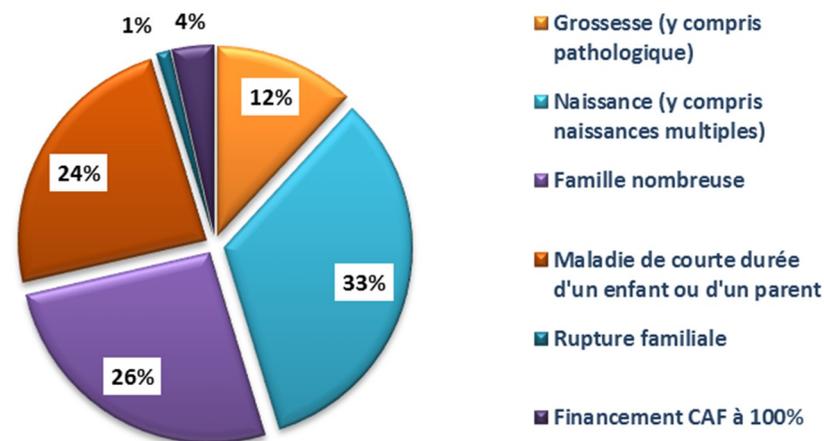
Répartition des heures par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **54%** des interventions des TISF

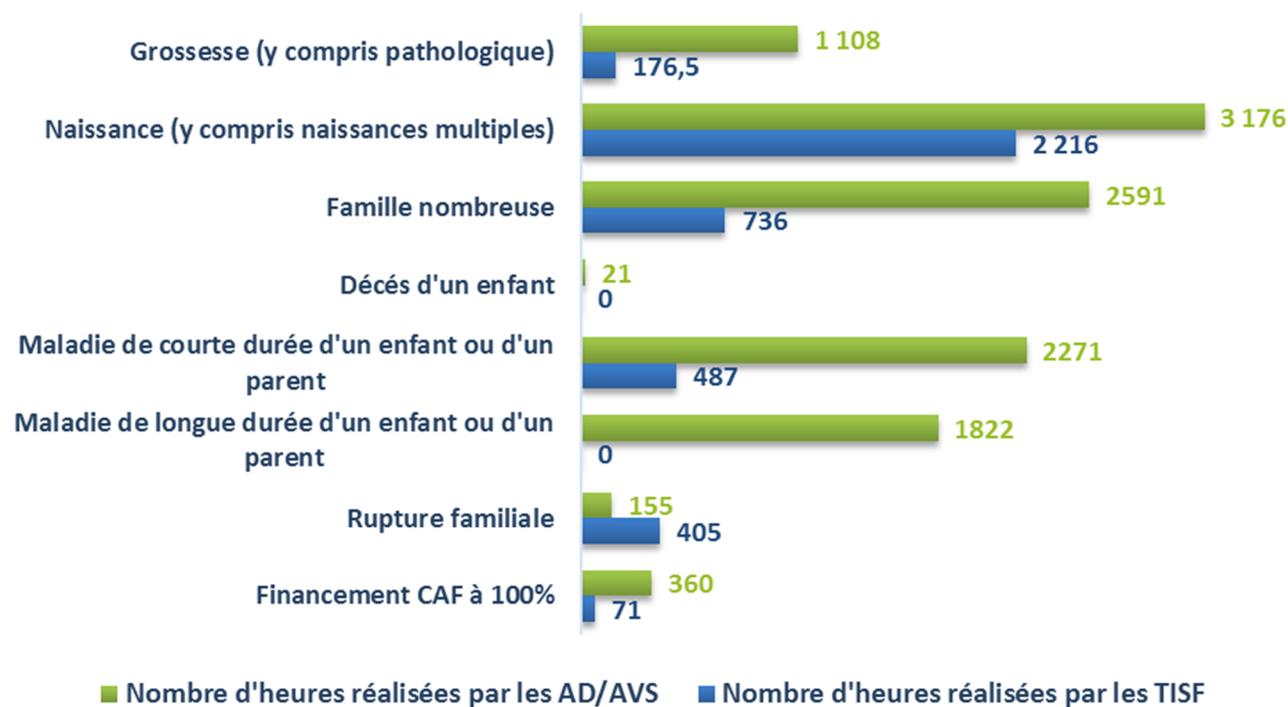
Les interventions des AD/AVS

Répartition des heures par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **33%** des interventions des AD/AVS
Les familles nombreuses représentent **26%**

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Répartition de l'activité CAF par secteurs MDS : Maisons Départementales de Solidarité (MDS)

| Nombre de familles | | |
|---------------------------|-----------|------------|
| | TISF | AD |
| MDS de Chelles | 6 | 9 |
| MDS de Coulommiers | 2 | 13 |
| MDS de Fontainebleau | 4 | 26 |
| MDS de Lagny sur Marne | 2 | 13 |
| MDS de Meaux | 16 | 15 |
| MDS de Melun/Val de Seine | 3 | 38 |
| MDS de Mitry-Mory | 1 | 13 |
| MDS de Montereau | 2 | 20 |
| MDS de Nemours | 1 | 12 |
| MDS de Noisiel | 6 | 13 |
| MDS de Provins | 6 | 1 |
| MDS de Roissy en Brie | 4 | 12 |
| MDS de Sénart | 2 | 32 |
| MDS de Tournan | 3 | 17 |
| TOTAL | 58 | 234 |

| Nombre d'heures | | | |
|-----------------|---------------|------------------|---------------|
| TISF | % | AD | % |
| 295.25 | 7.22% | 311.25 | 2.71% |
| 176 | 4.30% | 419 | 3.64% |
| 429.25 | 10.49% | 1394.5 | 12.12% |
| 51 | 1.25% | 606.5 | 5.27% |
| 1399.75 | 34.21% | 493.5 | 4.29% |
| 191.5 | 4.68% | 1841.5 | 16.01% |
| 24 | 0.59% | 605 | 5.26% |
| 40 | 0.98% | 1213 | 10.55% |
| 64.25 | 1.57% | 591 | 5.14% |
| 433.25 | 10.59% | 781.5 | 6.79% |
| 738.5 | 18.05% | 3.5 | 0.03% |
| 67.5 | 1.65% | 461.75 | 4.01% |
| 84 | 2.05% | 2043.5 | 17.77% |
| 97.25 | 2.38% | 733.75 | 6.38% |
| 4091.50 | | 11 502.75 | |

Au titre de la CAF, les secteurs de Meaux (**34.21%**), Provins(**18.05%**), Noisiel (**10.59%**) et Fontainebleau (**10.49%**) nous ont le plus sollicité dans le cadre d'un accompagnement TISF.

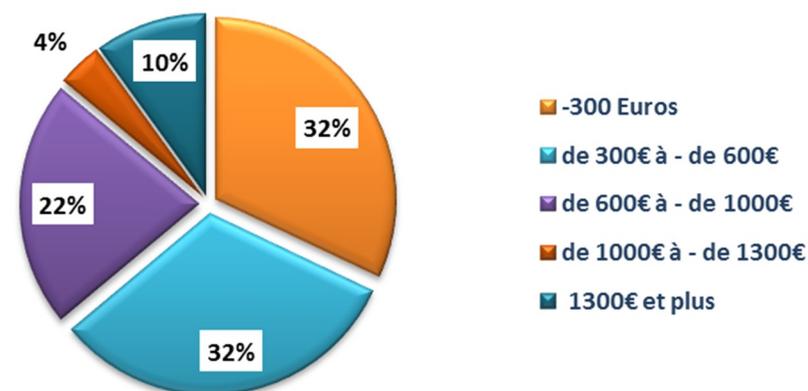
En aide à domicile, ce sont les secteurs de Sénart (**17.77%**), Fontainebleau et Melun Val-de-Seine (**16,01%**) qui sont les plus représentés.

Composition des familles et quotient familial



- ◆ **31%** des familles accompagnées **ont au moins 3 enfants**
- ◆ **33%** des familles accompagnées **ont 4 enfants ou plus**

Quotient familial



- ◆ **64%** des familles accompagnées ont un quotient familial inférieur à **600 €**.
- ◆ **10%** ont un quotient supérieur ou égal à **1300 €**.

Activité Protection de l'Enfance

Les missions de l'AFAD IDF consistent à accompagner les familles vers l'autonomie en les engageant dans une dynamique participative.

L'AFAD IDF est sollicitée par les services ASE (Aide Sociale à l'Enfance), PMI (Protection Maternelle), SSD (Service Social Départemental), SAPHA (Séniors Aînés, Personnes Handicapées et Aidants) des MDS en raison :

- De difficultés dans la relation parents- enfant,
- De carences identifiées dans la fonction parentale,
- De conditions de vie soumises à une grande précarité pouvant compromettre le développement de l'enfant,
- D'évènements tels que la maladie d'un parent ou d'un enfant,
- D'un accompagnement en complément des mesures AEMO (R) ou AED,
- De l'exercice de droit de visite et d'hébergement en présence d'un tiers.

Les demandes d'accompagnement TISF sont donc émises par les MDS.

La demande d'intervention, signée par la direction et les parents, est adressée au service. Elle fait état de la situation familiale, des difficultés rencontrées, des objectifs ciblés d'intervention avec une proposition de durée et de fréquence d'intervention.

Les intervenants sont introduits dans les situations par le référent social et un projet d'intervention personnalisé est élaboré avec la famille.

Au cours de la prise en charge, les professionnels TISF évaluent et rédigent des rapports professionnels, et des bilans à mi-parcours et fin de prise en charge sont envoyés à la MDS pour faire état de l'évolution de la famille avec les préconisations de l'AFAD IDF.

Les fréquences d'intervention varient selon les besoins de la famille de 1 à 3 interventions par semaine avec la possibilité de mettre en place un binôme TISF. Les durées de prise en charge varie entre 3 et 6 mois selon l'évaluation de la MDS en collaboration avec l'AFAD IDF.

Les professionnels TISF assistent aux synthèses, CAEO (Commission d'Aide à l'Evaluation et à l'Orientation) et autres réunions pluridisciplinaires.

26% des familles ont **1 seul enfant** à charge et **45% ont 3 enfants** ou plus.

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 11 376,00 |
| Heures réalisées 2020 | 10 135,50 |
| Evolution 2020-2021 | 12% |

Répartition de l'activité Protection de l'enfance par secteurs MDS : Maisons Départementales de Solidarité (MDS)

| | Familles | Heures | % |
|---------------------------|------------|---------------|---------------|
| MDS de Chelles | 8 | 612,25 | 5.38% |
| MDS de Coulommiers | 11 | 1 572,50 | 13.82% |
| MDS de Fontainebleau | 2 | 91,25 | 0.80% |
| MDS de Lagny sur Marne | 10 | 1 160 | 10.20% |
| MDS de Meaux | 15 | 2 281,25 | 20.05% |
| MDS de Melun/Val de Seine | 5 | 461,25 | 4.05% |
| MDS de Mitry-Mory | 5 | 545,50 | 4.80% |
| MDS de Montereau | 7 | 834,75 | 7.34% |
| MDS de Nemours | 4 | 1 031,75 | 9.07% |
| MDS de Noisiel | 14 | 1 077,25 | 9.47% |
| MDS de Provins | 10 | 709,00 | 6.23% |
| MDS de Roissy en Brie | 3 | 292,50 | 2.57% |
| MDS de Sénart | 1 | 63,00 | 0.55% |
| MDS de Tournan | 5 | 643,75 | 5.66% |
| TOTAL | 100 | 11 376 | |

Au titre de la Protection de l'Enfance les secteurs de Meaux (**20,05%**), Coulommiers (**13,82%**), Lagny-sur-Marne (**10,20%**) nous ont le plus sollicité dans le cadre d'un accompagnement TISF.

Actions et partenariats 2021



PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Rencontre avec Nadège Baptista Préfète déléguée pour l'égalité des chances du 77 et Jean-Salem SAKKRIOU délégué départemental aux droits des femmes, à l'égalité des chances et à la lutte contre les exclusions.



Reconnue comme actrice à part entière dans les dispositifs de Prévention et de Protection de l'Enfance, l'AFAD IDF 77 siège au comité stratégique de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance. Ainsi, l'équipe de l'AFAD IDF a pu participer aux différentes commissions : observation, innovation et formation au cours de l'année 2021.



Pareillement, l'AFAD IDF a intégré les 4 réseaux locaux REAPP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) qui couvrent tout le département de Seine & Marne.

Nous avons rencontré différents partenaires tout au long de l'année pour promouvoir les deux dispositifs CAF et Protection de l'Enfance.

Ainsi nous avons pu travailler avec des centres maternels infantiles.



L'antenne du 77 a aussi accueilli des stagiaires TISF dans le cadre du partenariat avec l'IRTS de Melun et Parmentier.

Fin 2021, l'AFAD IDF est aussi référencée à Pôle Emploi, comme établissement accueillant des immersions.

Bilan des objectifs 2021



Optimiser la qualité de prise en charge des familles



Renforcement de l'accompagnement des familles vulnérables durant la pandémie en lien avec les partenaires

Les partenaires des MDS, travailleurs sociaux reconnaissent la qualité des services de l'AFAD IDF et le professionnalisme des intervenants.



Activité Protection de l'Enfance 2021



Développer le partenariat



- Rencontre avec N.Baptista, Préfète déléguée pour l'égalité des chances du 77 et J.S SAKKRIOU délégué départemental aux droits des femmes, à l'égalité des chances et à la lutte contre les exclusions 77
- Participation au Comité Stratégique de l'ODPE77
- Implication au sein des 4 réseaux locaux REAAP 77
- Permanences à la Maison des Usagers du Centre hospitalier Melun Sud IDF



Réaliser les dotations DGAS et CAF



Activité CAF 2021 impactée par la pandémie



Fidéliser le personnel



- 100% des salariés embauchés en CDI
- Maintien du chômage partiel
- Accompagnement renforcé des intervenants faisant fonction TISF : tutorat, formation, binôme.
- Mise en place de l'avenant 43
- Participation au Collectif QVT – SAP77
- Formations dispensées aux professionnels en 2021 :
 - ⇒ Handicap psychique du parent
 - ⇒ Etoile des familles
 - ⇒ Bienveillance et prévention de la maltraitance
 - ⇒ Trouble du comportement et autisme chez l'enfant
 - ⇒ Formation des tuteurs
 - ⇒ Cycles de professionnalisation TISF

Objectifs 2022

**Développer
l'activité CAF**

**Maintenir
la qualité de
prise en charge
des familles**

**Limiter
les impayés**

**Pérenniser et
sécuriser les
équipes**

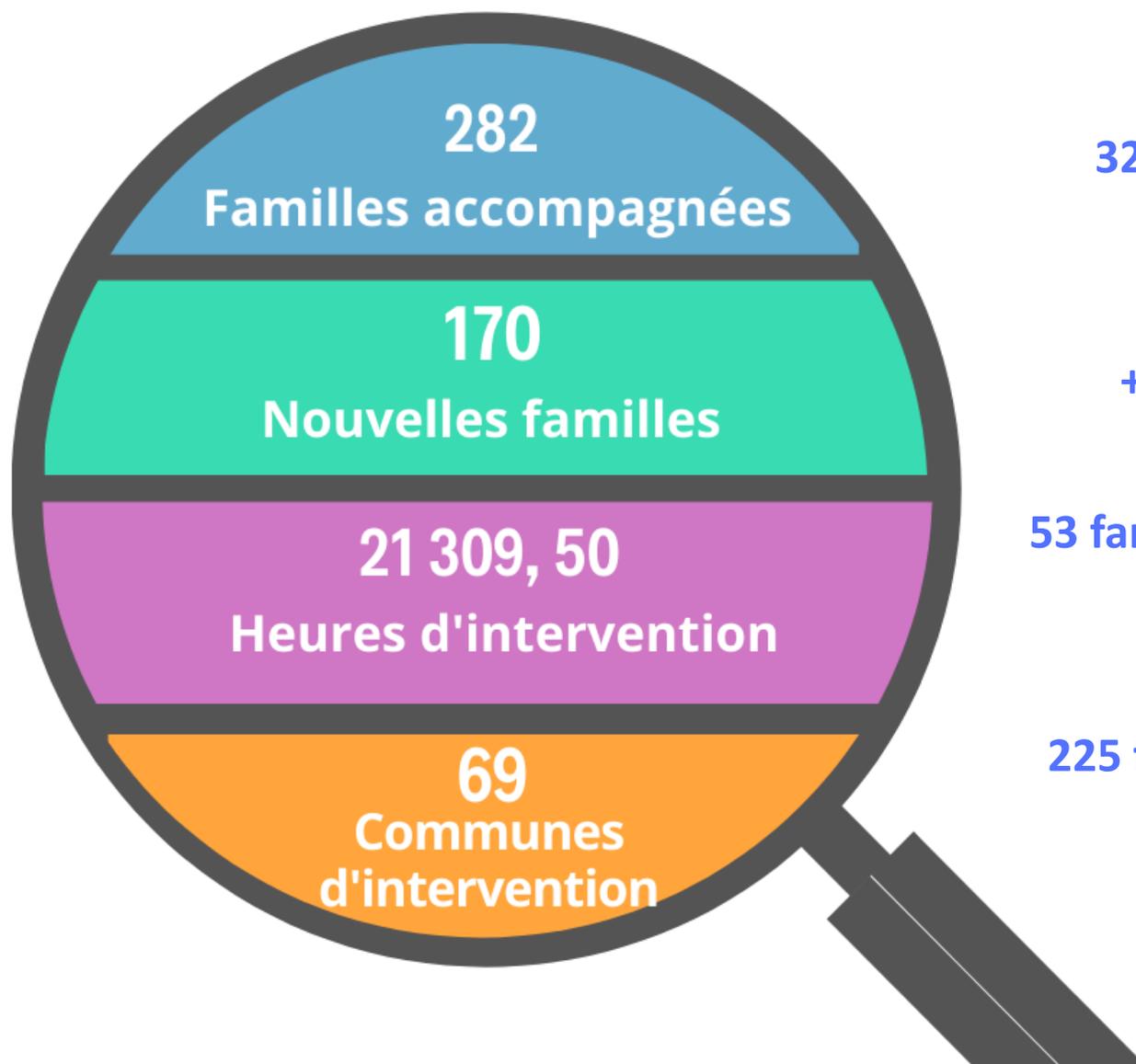
**Développer le
partenariat**



Rapport d'activité 2021

**Département
des Yvelines**

Chiffres clés 2021



32% d'augmentation d'activité
par rapport à 2020

+ **16%** de nouvelles familles

53 familles accompagnées au titre de
la Protection de l'Enfance

225 familles accompagnées au titre
de la CAF

Dates clés 2021

Janv

- ◇ Présentation des missions TISF et de l'offre de service à l'association Groupe SOS de Plaisir avec un TISF.

Mars

- ◇ Nouvelles directives CNAF qui sont organisées en 4 thématiques avec des durées plus longues en conformité avec les recommandations du rapport sur les 1.000 premiers jours de l'enfant : la parentalité, la rupture familiale (situations de séparation et de décès de l'enfant, ou du parent), l'inclusion. En lien avec les préoccupations autour de l'épuisement parental, le dispositif s'inscrit par ailleurs désormais dans les ambitions de la Branche d'accompagner les parents en leur proposant un temps de répit en prévention des ruptures familiales. Ce besoin des familles est élargi aux familles assumant la charge d'enfants porteurs de handicap.

À la suite de ces nouvelles directives, près de 30 RDV ont été organisés auprès de PMI, secteurs d'action sociale (pôles prévention, évaluation, protection), maisons de quartier (Versailles, Poissy, Chanteloup, Guyancourt...), services sociaux d'hôpitaux afin d'expliquer les nouveaux faits générateurs et la durée des prises en charge.

- ◇ Travail autour du livret d'accueil du salarié avec le service Ressources Humaines.
- ◇ Partenariat avec APME médiation familiale – Présentation en réunion d'équipe et orientation des familles vers l'association en cas de problématiques identifiées.
- ◇ Evaluation interne en lien avec le service qualité.

Mai

- ◇ Participation de l'antenne au diagnostic de la ville de Versailles sur les actions menées en direction des familles pour construire sa nouvelle politique familiale en tant que professionnel travaillant dans le champ du social.

Juin

- ◇ Réunion avec la CAF pour la mise en œuvre d'Adonis
- ◇ Sensibilisations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et avenant 43 relatif aux rémunérations et classifications dans la Branche de l'aide à domicile pour une entrée en vigueur en octobre.

Juillet
Août

- ◇ Passage des entretiens annuels des salariés en lien avec le travail de terrain et l'avenant 43.

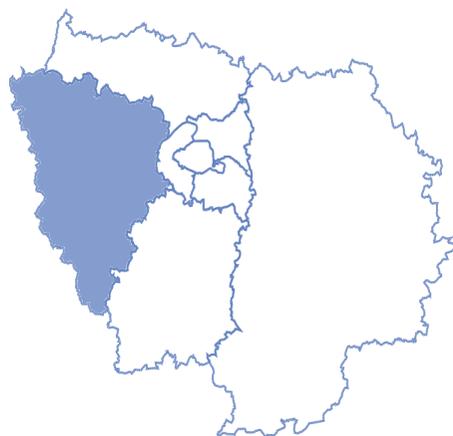
Sept

- ◇ Webinaire avec le Conseil Départemental du 92 organisé conjointement avec l'AMFD (Aide Aux Mères et aux Familles). Thème : Evolution des pratiques professionnelles et missions TISF aujourd'hui.

◇ Partenariat avec la ligue contre le cancer dans le cadre d'**Octobre Rose** (le cancer du sein, Parlons-en.) . Récolte de goodies (dépliants, sacs, stylos) transmis aux TISF pour les distribuer ensuite aux familles afin de les sensibiliser les familles au dépistage précoce.

- ◇ Elargissement des jouets du kit éducatif dans le cadre du financement du REAAPY (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines) et de la subvention de la ville de Versailles.

Zone d'activité



L'antenne intervient sur **67 villes** sur les Yvelines.

Versailles reste toujours la ville qui concentre le plus de demandes.

Cela est dû au partenariat avec le CCAS Versailles (financement à 50 % pour le 1^{er} mois avec une TISF par le CCAS) et aux nombreuses structures/associations liées à l'enfance. Notons la ville de Guyancourt qui arrive en **2^{ème} position** dans le top 5.

Achères intègre également le TOP 5 des villes suivies par l'antenne.

Son nombre important de foyers plus précaires et vulnérables explique cette forte demande.

L'origine de la demande

La **CAF** diffuse régulièrement par courrier la liste des associations d'aide à domicile, ce qui explique la large proportion de demandes CAF. Nous sommes de surcroît les premiers sur la liste.

En 2^{ème} position arrivent les **services sociaux**. Les assistantes sociales contactent de plus en plus l'antenne pour avoir des renseignements ou pour demander un devis. Les familles ont parfois du mal à faire le premier pas pour demander une aide et s'inscrire dans une logique d'accompagnement.

Les puéricultrices, sages-femmes ou infirmières qui passent au domicile pour des évaluations ou un suivi sont « facilitatrices » pour nous introduire auprès des familles. Les prises en charge en ASE interviennent également en complément de mesures d'AED ou d'AEMO. Dans ce cas, des réunions ou synthèses sont organisées de manière plus régulière avec l'ensemble des partenaires afin de coordonner les actions pour ne pas trop solliciter les familles.

En 3^{ème} position, **les proches** sont également des vecteurs de sensibilisation pour faire écho à leur propre prise en charge. Ces cibles peuvent également être des bénéficiaires de nos services ou avoir des retours positifs de notre entité par des proches.

L'activité

| | TISF | AD/AVS | TOTAL |
|---------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 15 577,50 | 5 732,00 | 21 309,50 |
| Heures réalisées 2020 | 11 645,50 | 4 414 | 16 059,50 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 33% | 30% | 32% |

L'activité globale de l'antenne de Versailles a augmenté de **32%** avec une progression plus importante avec les TISF. La baisse de croissance entamée en 2020 avec le Covid-19 a permis d'ouvrir les portes d'un développement forcément prévu.

Les salariés ont épaulé les familles sur le plan matériel, organisationnel et psychologique en sortie de crise du Covid-19. Ils ont aidé les familles à sortir de leur isolement et se confier sur leurs angoisses, sans jugement.

Le domicile, plus qu'avant, fut un lieu de conciliation, de joie, de réconciliation, de disputes, de tensions, et ainsi le baromètre des situations fragiles.

Le travail partenarial et le travail de proximité de l'AFAD IDF ont également permis cette croissance.

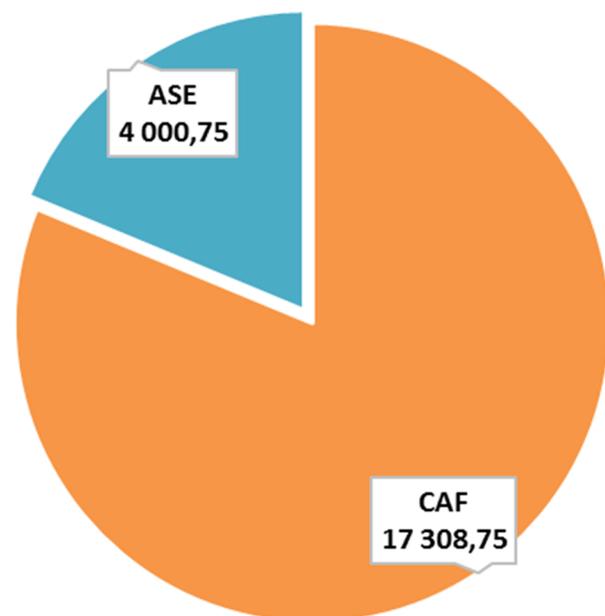
Les bénéficiaires

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|---------------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 94 | 152 | 79 | 140 | 19% | 8% |
| AD/AVS | 76 | 130 | 77 | 101 | -1% | 28% |
| TOTAL | 170 | 282 | 146 | 241 | 16% | 17% |

Le contexte du COVID-19 a fait augmenter le nombre de familles de manière plus importante en TISF **(+19%)** avec une légère baisse en aide à domicile **(-1%)**.

L'élargissement des faits générateurs CAF, même si certains gagnent à être plus connus, permet de toucher plus de familles notamment sur l'inclusion scolaire.

Heures réalisées par financeurs



On note une progression des interventions en ASE passées de **16 %** en 2020 à **26 %** en 2021.

Notre réactivité à travers les réponses rapides aux devis, aux appels téléphoniques, aux mises en place de TISF ainsi que les nombreux rendez-vous avec les acteurs sociaux ont porté leurs fruits.

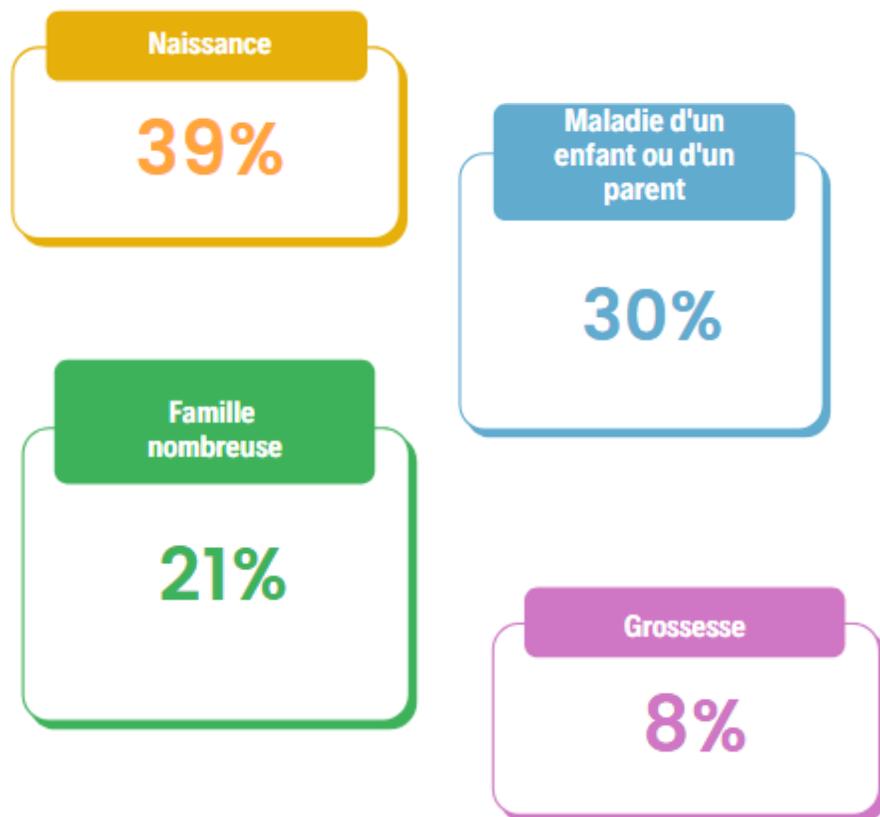
Ces axes de travail continuent à être notre recherche constante de qualité. 62 devis ont été envoyés en ASE aux partenaires du Conseil Départemental pour une durée moyenne de 3 mois. La majorité des demandes viennent des pôles évaluation ou prévention des secteurs d'action sociale. Un quart des demandes viennent des éducateurs des mesures d'AEMO et/ou d'AED.

Les situations en co-financement (aide financière du Conseil Départemental sur une part usager CAF) sont toujours importantes et permettent aux TISF d'avoir un premier regard avant de passer en ASE. 21 devis pour une demande d'aide financière ont été envoyés aux prescripteurs (puéricultrices, sages-femmes, référent du pôle social). Ces devis sont demandés lorsque le financement est un frein pour la famille dans la prise en charge.

L'appauvrissement des ménages et la baisse du pouvoir d'achat se renforçant, le reste à charge peut être difficile à honorer. Les demandes d'aide financière sont donc en augmentation et à prévoir pour 2022.

Face à ce développement d'heures en ASE, nous devons en permanence être attentifs en évaluant chaque situation avec précaution et en gardant la priorité de nos cœurs de métier. Les professionnels doivent également être formés au mieux face à l'évolution de leurs métiers. En effet, les demandes au titre du trouble du comportement de l'enfant s'accroissent face aux difficultés des parents de trouver des places en structures adaptées ou de rejets du système scolaire.

Les motifs d'intervention en heures



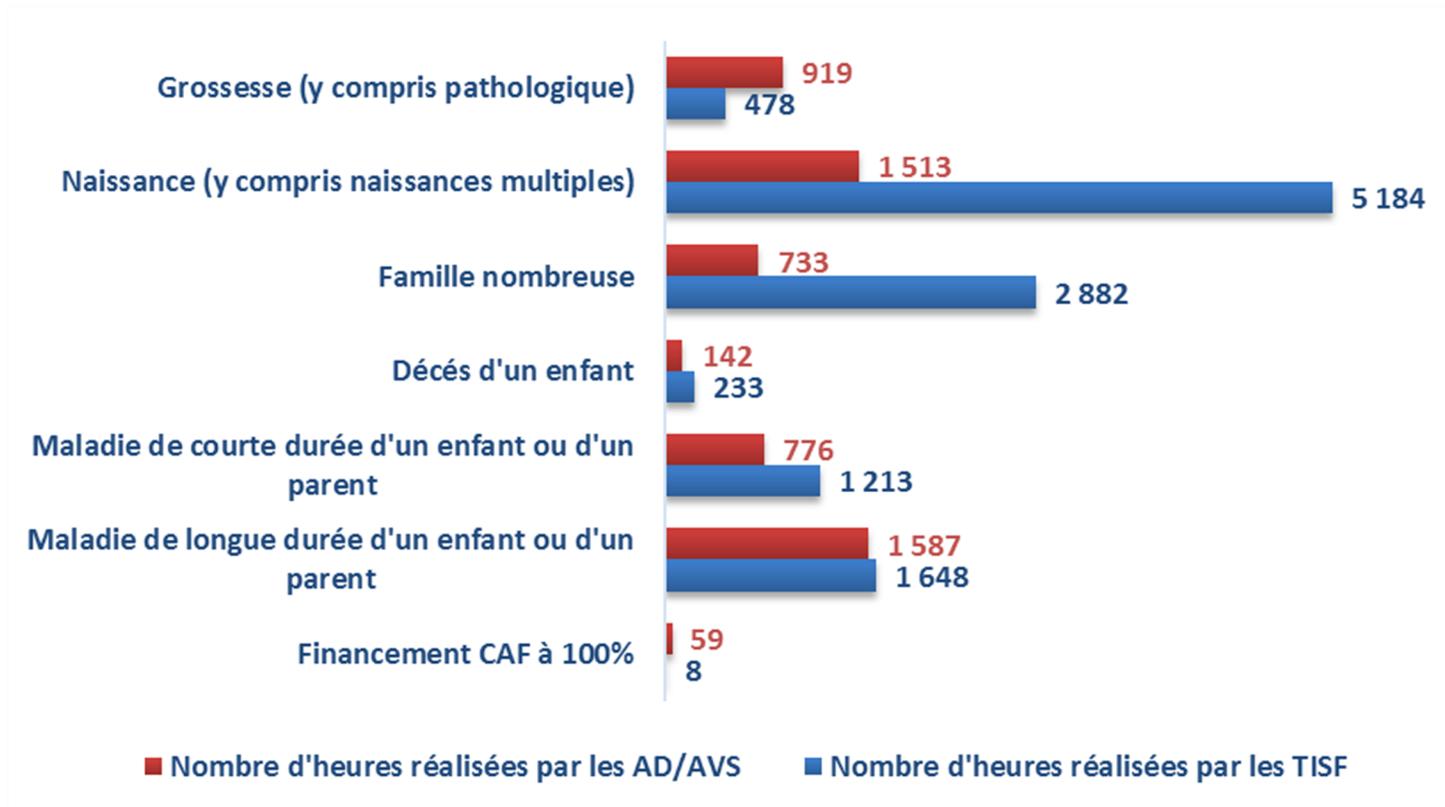
Concernant l'activité CAF, nous retrouvons une forte proportion pour les faits générateurs suivants : naissance (**39 %**), famille nombreuse (**21 %**), maladie longue durée d'un enfant ou d'un parent (**19 %**), maladie courte durée d'un enfant ou d'un parent (**11 %**).

Les TISF interviennent majoritairement dans le cadre de naissance. À ce moment de leur vie, les mères de famille ressentent le plus le besoin d'être aidées. De plus, la communication établie par nos partenaires démarre majoritairement dans les services maternité ou dans les PMI. Les sages-femmes détectent également dès la grossesse les mères de familles débordées ou en difficulté. Dans le cadre de la maladie, les mères ont du mal à confier leur enfant et préfèrent être soulagées principalement sur des tâches ménagères, ce qui explique la forte proportion en aide à domicile.

De plus, les mères de famille font appel à une aide dans l'entretien du logement dans le cadre de leur maladie ou celle de leur enfant compte tenu de leur forte fatigue. Enfin, les mamans alitées dans le cadre de grossesses préfèrent une aide plus physique qui les soulage dans leur quotidien.

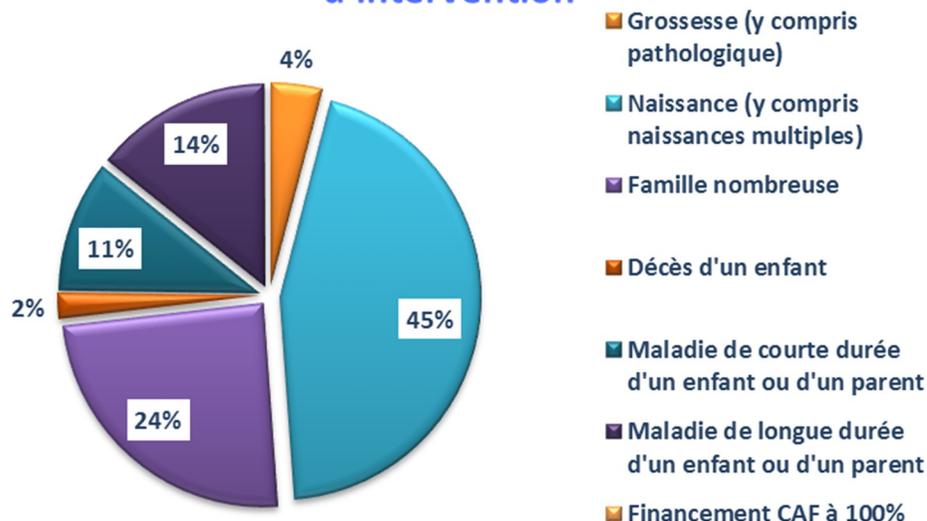
Le critère répit parental est encore méconnu des publics du 78, ce qui explique une demande quasi inexistante. Les demandes commencent à voir le jour en 2022.

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Les interventions des TISF

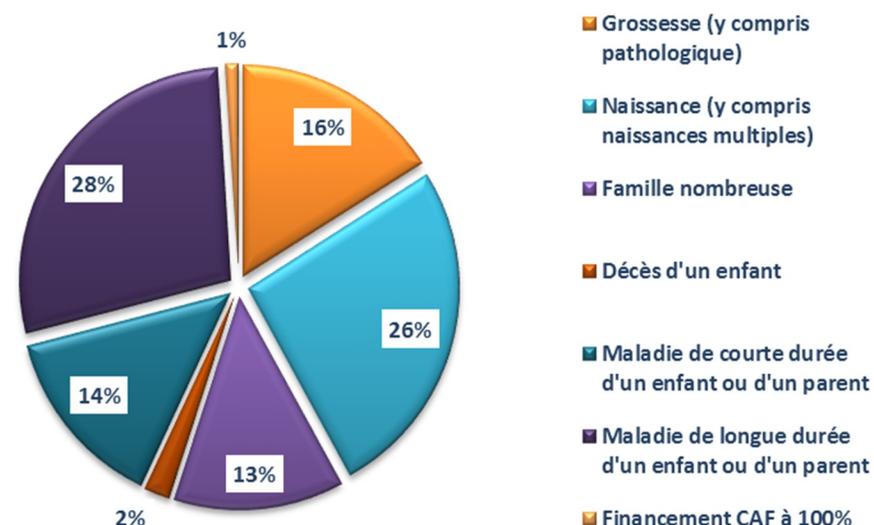
Répartition des heures par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **45%** des interventions des TISF

Les interventions des AD/AVS

Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie de longue durée est le critère le plus représenté : **28%** des interventions des AD/AVS

Composition des familles et quotient familial



33 % des interventions sont réalisées auprès de familles ayant **3 enfants**.

Les interventions sont de plus en plus demandées sur des temps après l'école lorsque tous les enfants sont au domicile.

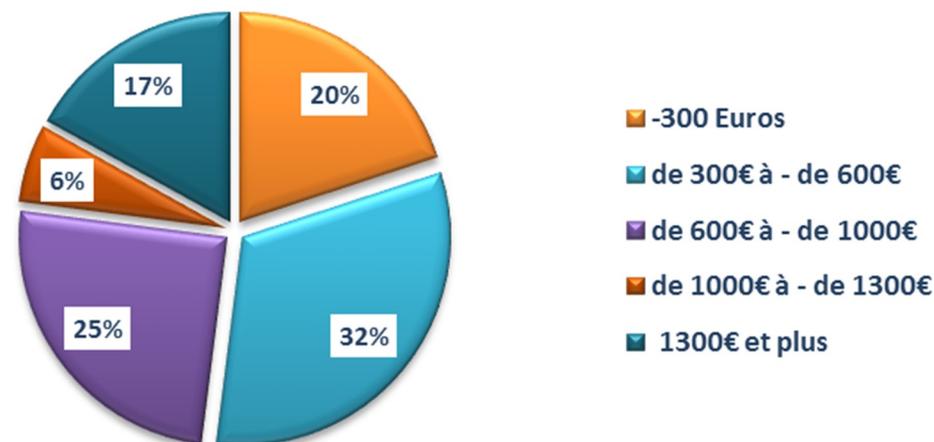
On observe également des enfants en âge de plus en plus rapprochés, des naissances de plus en plus fréquentes en sortie de couche.

Des naissances gémellaires également en forte hausse. Les TISF apportent leur savoir-faire en soin du nourrisson dans ces familles nombreuses.

Les profils des salariés ayant une expérience en crèche (3 sur antenne) ou en maternité (1) ou avec des CAP petite enfance (2) sont un plus auprès de ces familles.

6 % des interventions sont réalisées au domicile de familles avec plus de 6 enfants.

Quotient familial



La majorité des familles suivies par l'antenne des Yvelines de l'AFAD IDF ont un quotient entre 300 et 600 euros, **17%** dépassent 1300 €.

Ceci s'explique par la cartographie départementale qui fait ressortir un taux de salaire moyen et des revenus plus élevés que la moyenne.

Activité ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 4 000,75 |
| Heures réalisées 2020 | 2 054,75 |
| Evolution 2020-2021 | 95% |

Les spécificités des missions font ressortir une forte demande sur des horaires décalés et le samedi. Les enfants pris en charge étant scolarisés ou placés en famille d'accueil ou foyers. Rappelons que les demandes via les partenaires (assistantes sociales, puéricultrices, sages-femmes) se réalisent par des validations de devis établis à l'heure. Le global d'heures inclut le nombre d'heures réalisées dans les familles, les évaluations, la rédaction de rapport et la participation aux synthèses. Les demandes sont en général pour une courte durée (3 mois) avec un passage par semaine afin de voir de quelle manière la famille coopère et accueille l'aide. A l'issue des heures, un bilan est réalisé avec le partenaire à l'origine de la demande afin d'établir une fin de prise en charge ou un renouvellement.

Les interventions en ASE sont souvent vécues comme une injustice par les familles. Au fil des interventions, la confiance et l'expertise s'installent, l'évolution devient positive. On passe ainsi d'une intervention contestée par la famille à une intervention sereine.

Le rôle des intervenants missionnés dans le cadre de la protection de l'Enfance se caractérise par un travail de prévention et d'accompagnement éducatif dans des situations familiales présentant des risques pour les enfants. Ils ont pour but d'éviter la détérioration des liens mère-enfants ou les placements en institutions.

Composition familiale

La majorité des familles en ASE sont composées de 2 enfants (**32 %**) puis d'un enfant (**26%**).



Bilan des objectifs 2021



Renforcer l'activité/ le partenariat avec les acteurs liés à la famille du 78 et 92

De nombreux rdv ont eu lieu avec des PMI, secteurs d'action sociale et partenaires. L'équipe administrative ainsi que les acteurs de terrain mettent en lumière les missions propres au métier : le soulagement de la personne accompagnée, l'aspect préventif et éducatif qu'il peut apporter aux familles.



Sécuriser les bénéficiaires dans une démarche de qualité continue

L'antenne apporte une vigilance constante à l'accueil téléphonique vu positivement lors des enquêtes de satisfaction. Une fois ce contact établi, le livret d'accueil est envoyé par mail avec le contrat et une évaluation est réalisée par téléphone ou à domicile. Des points réguliers sont réalisés en réunion d'équipe ainsi qu'avec le service qualité afin d'être dans une démarche constante d'amélioration de la qualité.



Développer le recrutement

Les réseaux sociaux ont permis de rendre plus lisibles les métiers et actions de l'association. Le compte Instagram a atteint près de 360 abonnés qui suivent les événements de l'antenne via des reportages photos. Le pôle emploi, à travers sa mission entreprise, contacte chaque semaine l'antenne pour faire le point sur le recrutement.



Suivre la santé mentale et psychique des salariés

Dès le recrutement d'une nouvelle embauchée, le numéro de Pro Consulte mis en place par la Fédération est transmis, ce qui permet à chaque salarié de contacter un psychologue 24h sur 24h. L'analyse des pratiques effectuée 2h par mois pour les équipes de terrain et administrative permet aux salariés d'évacuer tout stress ou difficultés rencontrés.

Objectifs 2022



Renforcer le sentiment d'appartenance à travers des rassemblements ou réunions

Réfléchir à des thématiques qui nous rassemblent.



Développer le recrutement et rendre lisible nos métiers

Face aux difficultés de recruter des TISF diplômés, il faudra trouver du personnel qualifié en tant que FF TISF et assurer une continuité dans la prise en charge des familles. Les moniteurs éducateurs, les diplômés de BTS ESF ou CAP petite enfance ont aussi leur carte à jouer dans le puzzle éducatif de la famille.

Dans un environnement toujours en mouvement, l'AFAD IDF ne devra pas perdre une occasion de se faire connaître via des présences dans des salons /forums et une écoute attentive auprès des partenaires face à des besoins toujours plus complexes.



Développer le partenariat avec les acteurs du logement

(bailleur, commissions, préfecture, structures en lien avec les aides en cas d'expulsions, Le Lien/bail glissant), face aux difficultés des familles sur l'organisation, l'appropriation et l'hygiène du logement.



S'appuyer sur les outils actuels de communication

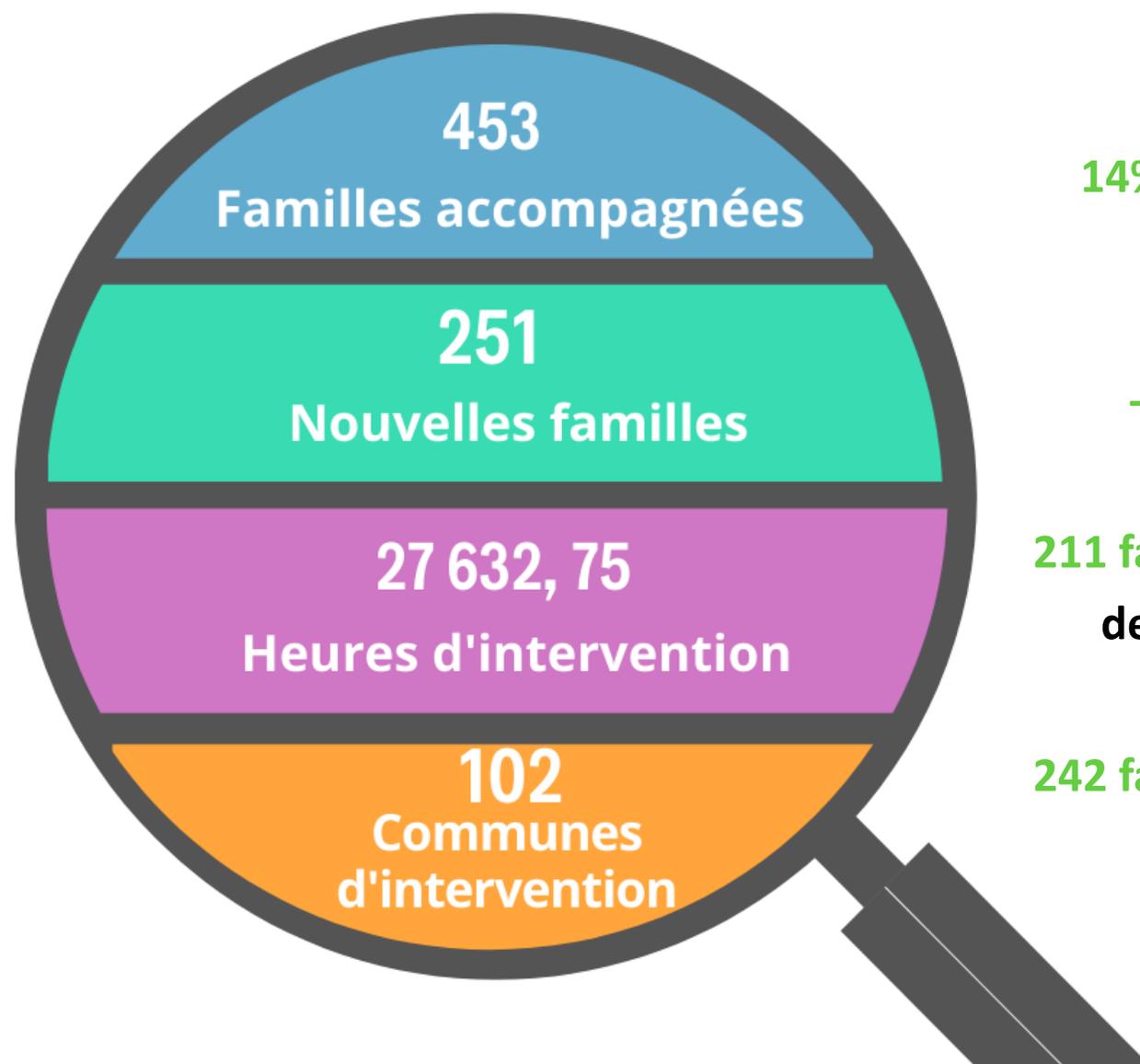
(plaquettes, présentations institutionnelles) et de nouveaux supports (refonte site Internet) pour mettre en lumière nos missions et actions auprès des familles et personnes âgées.



Rapport d'activité 2021

**Département
de l'Essonne**

Chiffres clés 2021



14% d'augmentation d'activité
par rapport à 2020

- **4%** de nouvelles familles

211 familles accompagnées au titre
de la Protection de l'Enfance

242 familles accompagnées au titre
de la CAF

Dates clés 2021

Janvier et
tout au long
de l'année

Partenariat et connaissance de nos métiers et de nos interventions :
Dans ce cadre, nous avons rencontré de nombreux partenaires et services sociaux afin de nous présenter et d'élargir notre champ d'action :
Association THALIE (accueil mère/enfants), la Croix Rouge (plateforme d'hébergement), PMI, MDS.

Mars

Rencontre avec l'IRTS de Melun
Rencontres organisées par le Conseil Départemental
Rencontre Pole Emploi-Entreprise Juvisy et Etampes afin de favoriser le recrutement

Avril

Réunion avec la CAF sur les nouveaux critères et la mise en place d'ADONIS.

Juin

Rencontre et réunion Pôle Emploi Brunoy service entreprise afin de poursuivre nos actions sur le recrutement.

Juillet
Août

Participation à une action de communication et de recrutement auprès du Pôle Emploi.

Octobre

- ◇ Présentation du dispositif RSA auprès de nouveaux partenaires.
- ◇ Intégration des TISF aux ateliers « rompre l'isolement » organisé par le Conseil Départemental afin de promouvoir l'action des TISF et de rencontrer le public.

Zone d'activité

Les antennes de Juvisy-sur-Orge et d'Etampes sont intervenues dans **102 communes** du département soit trois de plus qu'en 2020. Les zones urbanisées concentrent le plus de bénéficiaires à savoir 15 communes.

La majorité des interventions se déroulent dans le nord-est de l'Essonne. Les villes qui comptent le plus d'utilisateurs sont Evry et Evry/ Courcouronnes avec **34 bénéficiaires** aidés par l'association.

Le réseau de transport contraint les intervenants à être véhiculés pour intervenir auprès de certaines familles.

L'origine de la demande



45% des familles ont été orientées par des services de soins et **31 % des familles sont orientées** par des services du département, notamment les PMI.

Les proches sont également des relais précieux pour orienter les familles vers les services de l'AFAD IDF.

Concernant l'activité CAF nous constatons une baisse de la demande pour les interventions TISF, beaucoup n'aboutissent pas du fait du reste à charge laissé aux familles. Les travailleurs sociaux de la CAF ont orienté 1% des familles tandis que 13% des familles sont orientées par des proches.

L'activité

| | TISF | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 19 266,75 | 8 366,00 | 27 632,75 |
| Heures réalisées 2020 | 17 280,25 | 6 904,00 | 24 184,25 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 11% | 21% | 14% |

L'activité globale des antennes de Juvisy-sur-Orge et Etampes a augmenté, **27 632,75 heures** effectuées soit une évolution de **14%** de l'activité. Il est nécessaire de souligner que l'activité avait fortement chuté en 2020 suite à la pandémie.

L'accroissement de l'activité AD/AVS de **21%** s'explique par le fait que les familles demandent plus d'interventions pour les tâches du quotidien. Les familles cherchent plus à s'occuper elles-mêmes des enfants et veulent moins avoir d'intervenant TISF à leur domicile.

L'accroissement de l'activité TISF et AD/AVS s'explique aussi par le recrutement plus conséquent de salariés plus conséquent au deuxième semestre de 2021.

Heures réalisées par financeurs

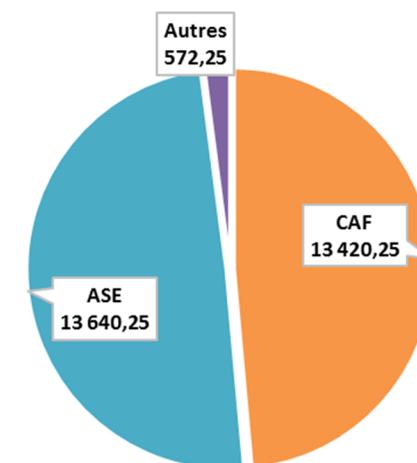
70 % des heures TISF ASE effectuées ont été réalisées dans le cadre du financement du Conseil Départemental de l'Essonne. Cette augmentation des orientations en Protection de l'Enfance est due à une méconnaissance du dispositif CAF TISF et au souhait de régler le reste à charge.

L'activité ASE TISF reste majoritaire et correspond au fait qu'il y a une augmentation des demandes d'accompagnement visites en présence d'un tiers TISF pour le retour à domicile des enfants confiés à l'ASE.

La CAF TISF représente **27 %** des accompagnements. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2020.

Concernant les heures réalisées pour des prises en charge au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur l'Essonne, elles n'ont pas été concluantes. Nous avons eu beaucoup moins d'orientations de bénéficiaires en 2021 par les travailleurs sociaux de CCAS et MDS.

Pour les interventions AD/AVS, la CAF est majoritaire à **99%**. Les intervenants soutiennent les familles au quotidien. La diversité de leurs missions accès sur la prévention soutien à la parentalité est un atout majeur pour les familles. Les parents préfèrent être soulagés des tâches ménagères.



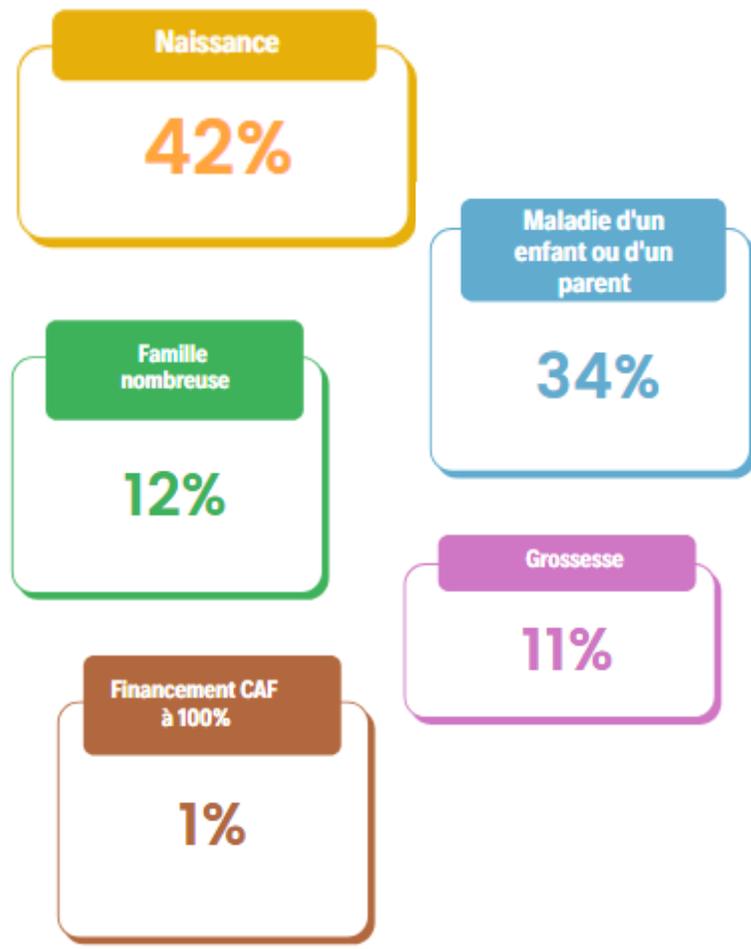
Les bénéficiaires

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 146 | 257 | 115 | 201 | 27% | 41% |
| AD/AVS | 105 | 196 | 76 | 263 | 92% | -25% |
| TOTAL | 251 | 453 | 191 | 467 | 31% | -4,0% |

Nous avons accompagné **453 familles (dont 251 nouvelles)** sur l'année 2021, le critère naissance est le principal fait générateur d'interventions.

Parmi les interventions TISF, nous constatons **27%** d'augmentation dans les nouvelles familles. Alors que nous remarquons une baisse de **25 %** du nombre de nouvelles familles par les AD/AVS. Ce recul de nouvelles familles est lié au manque de personnel sur les antennes. Cette baisse est de **4 %** sur l'année 2021 en comparaison de l'année 2020.

Les motifs d'intervention en heures



53% des interventions TISF et **36 %** des interventions des AD/ AVS sont liées aux naissances (simples ou multiples). Nous avons plus de demandes par des parents pour des interventions durant la grossesse de la mère de famille et après la naissance avec des aides à domicile et non des TISF. Le deuxième critère le plus significatif est celui de la prise en charge longue maladie en intervention TISF CAF avec **20% d'augmentation**.

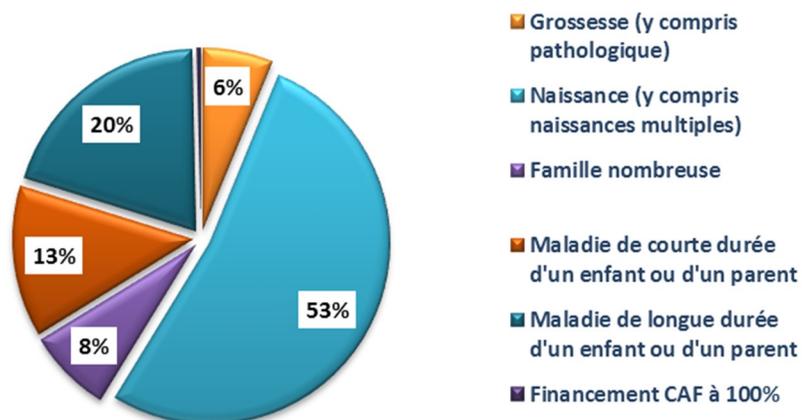
Les prestations CAF en interventions AD/AVS sont en augmentation de **18%**. Dans le cadre de la maladie/handicap d'un des parents nous sommes intervenus particulièrement auprès des familles monoparentales.

Nouveaux faits générateurs de la circulaire CNAF mise en place au 21 mars 2021 :

- ◇ Le critère inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap est nouveau depuis janvier 2021. Nous sommes intervenus dans **34 %** avec ce motif d'intervention en TISF.
- ◇ Le critère dynamique familiale pour déménagement / emménagement avec des prises en charge de plus courte durée pour les AD (100 heures sur l'année). Le reste à charge est parfois un frein pour les familles.

Les interventions des TISF

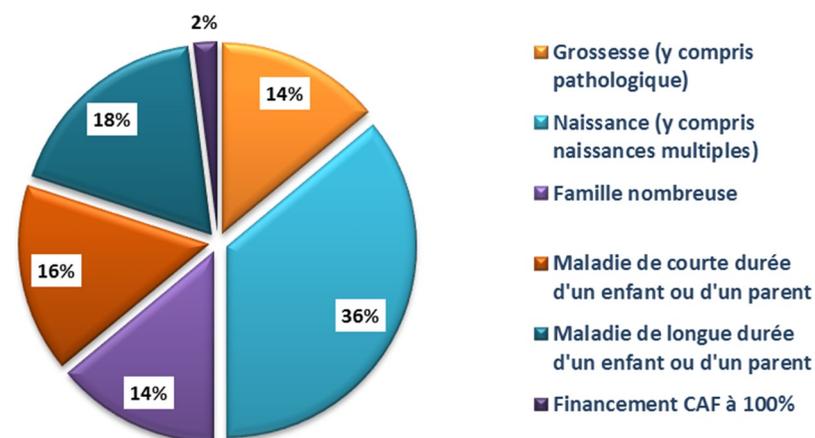
Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **53%** des interventions des TISF

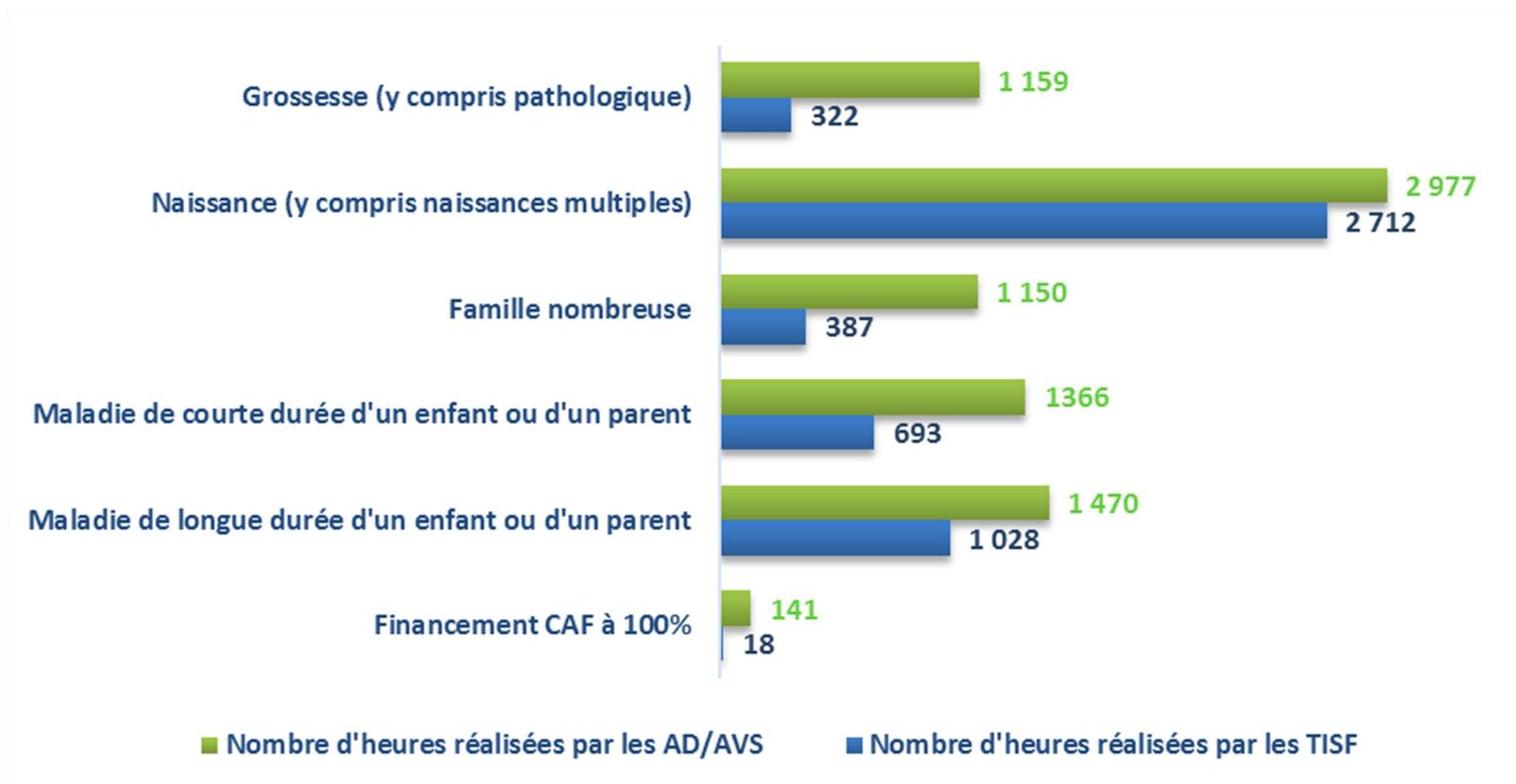
Les interventions des AD/AVS

Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **36%** des interventions des AD/AVS

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Composition des familles et quotient familial

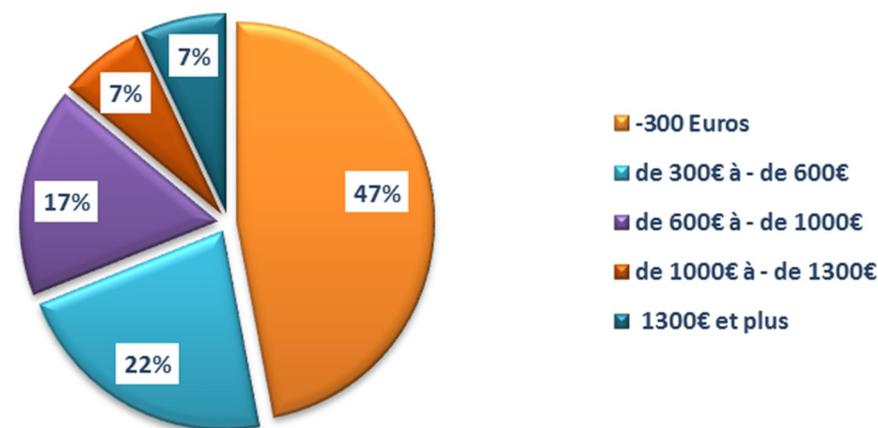
Notre objectif reste toujours de proposer la réponse la plus adaptée au besoin des familles.

28% des interventions sont réalisées au domicile de familles avec deux enfants en prestations CAF.

Plus de la moitié des familles bénéficiaires sont composées de mères au foyer, de pères qui travaillent.

Nous observons aussi une forte part de familles monoparentales.

Quotient familial



Nos interventions TISF et AD/AVS concernent le plus souvent des familles de 1 à 2 enfants et leur quotient familial est identique à celui de l'année 2020. Autrement dit le quotient familial est inférieur à moins de **300 euros**.

La majorité des familles n'a pas d'activité professionnelle. Les bénéficiaires de prestations CAF ne demandent que peu d'heures d'interventions par semaine.

Face à un public de plus en plus démunis, les intervenantes s'attachent à proposer aux familles des réponses concrètes pour les aider à organiser leur quotidien et exercer leur parentalité dans les meilleures conditions possibles selon un budget plus restreint que les autres années. Les intervenants travaillent sur le budget et orientent vers les associations caritatives.

Heures réalisées ASE

Nous sommes sollicités pour accompagner les familles vers l'autonomie en les engageant dans une dynamique participative.

L'AFAD IDF est sollicitée par les services de l'ASE, la PMI, les services sociaux :

- ◇ En complément éducatif de l'AEMO dans le cadre d'une IP lors d'une investigation. Les demandes d'accompagnement TISF sont émises avec un objectif précis qui peut évoluer, se modifier au cours de la prise en charge. L'action des TISF permet d'évaluer et d'avoir un regard croisé. Notre rôle est d'adapter les réponses avec les parents pour le bien-être des enfants, de veiller au bon développement des enfants selon leur âge et leurs besoins et cela en lien avec les partenaires.
- ◇ Suite à des difficultés dans la relation parents/enfants, de conditions de vie soumises à une grande précarité pouvant compromettre le développement de l'enfant.
- ◇ D'évènements tels que la maladie d'un parent ou d'un enfant, d'un accompagnement en complément de mesures AEMO renforcée, d'un accueil modulable, d'une AED.

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 13 640,25 |
| Heures réalisées 2020 | 11 185,00 |
| Evolution 2020-2021 | 22% |

Les demandes d'interventions TISF ou AVS sont faites via un devis adressé au service MDS. Cette demande fait état de la situation familiale, des difficultés rencontrées, des objectifs précis d'interventions avec une durée et une fréquence des interventions.

La 1ère visite à domicile se fait en présence d'un des partenaires référent de la famille.

Cette rencontre permet d'expliquer nos interventions et d'accompagner les familles réticentes qui vivent l'intervention comme un risque de placement de leur enfant. Les TISF évaluent et rédigent des rapports d'interventions en fin de prise en charge.

Ces rapports sont envoyés à la MDS, à la PMI, au service demandeur pour faire état de l'évolution de la famille avec des préconisations. Les fréquences d'interventions sont d'une fois à trois fois par semaine, avec la mise en place d'un binôme TISF.

Les intervenants de l'AFAD IDF assistent aux synthèses, aux commissions de Prévention et autres réunions pluridisciplinaires.

Les partenaires 2021



Action RSA Conseil Départemental

L'antenne du 91, intervient depuis 2010 dans le cadre d'une convention signée à la suite d'un appel à projet renouvelé en 2015 avec le Conseil Départemental de l'Essonne. Une enveloppe de **1404 heures** est allouée chaque année, et **527,25 heures** ont été réalisées sur l'année 2021 chez **19 bénéficiaires**. Le nombre de bénéficiaires aidés a chuté en 2021.

Le travail des TISF est fort apprécié des travailleurs sociaux partenaires, car il complète leur intervention sociale. La façon dont les TISF accompagnent les bénéficiaires du RSA en leur permettant de retrouver confiance en eux et un nouvel élan de motivation permet d'enclencher des démarches concernant leur santé, leurs dettes, de se rendre vers les services sociaux de droits communs... Le point fort de cet accompagnement est qu'il permet de renforcer l'autonomie des bénéficiaires, en prenant compte leur rythme et leur estime de soi.

Il y a eu une innovation sur cette année 2021. Toute personne en situation d'isolement peut être accompagnée en participant à des ateliers artistiques et /ou sportifs, sur des temps collectifs et sur des temps individuels. Ces actions de remobilisation permettent de faciliter l'autonomie dans les démarches, de connaître et d'avoir accès aux structures culturelles et sportives.

L'intervenant TISF peut intervenir dans l'atelier dans le cadre de l'action « rompre l'isolement » sur les thématiques suivantes :

- ◇ aider à l'autonomie des personnes
- ◇ aider aux déplacements
- ◇ s'occuper de l'organisation quotidienne
- ◇ être soutien aux porteurs de projet pendant l'action soit dans l'atelier, soit dans le temps collectif et ou individuel,
- ◇ aider à la sécurisation de l'orientation, au maintien dans l'action, aider à la mobilisation,
- ◇ contribuer aux suites de parcours,
- ◇ intervenir ponctuellement sur une difficulté individuelle.

Ce qui a permis de rencontrer les bénéficiaires RSA dans un autre contexte et de présenter notre action d'accompagnement TISF RSA aux associations partenaires associations : compagnie ARTI'ZANAT, association Pied de Biche, Concerts de Poche...

L'activité RSA est en baisse par manque d'orientation et nous regrettons que ce dispositif pourtant essentiel pour les bénéficiaires les plus en difficultés soit peu utilisé par les travailleurs sociaux référents RSA.

Bilan des objectifs 2021



Mettre en place la nouvelle circulaire CNAF et Adonis

Nous avons expérimenté ADONIS durant l'année 2021, Il y a eu de nombreux dysfonctionnements du logiciel : nous ne pouvions pas à un moment clôturer les familles sur un critère donné et comme nous voulions changer de cadre d'interventions, ce fut impossible de changer et modifier les motifs d'intervention. Nous avons eu des interruptions d'accès qui ne nous permettaient pas de renseigner le quotient familial et leur contribution, nous devons rappeler et renseigner plus tard les familles demandeuses.

Face au motif inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap, nous avons eu beaucoup plus de demandes d'interventions TISF. Il en résulte que accompagner des enfants avec un handicap reconnu ou pas peut mettre en difficulté les professionnels.

Nous devons former les intervenants. En effet, de formation initiale, le TISF n'est pas toujours adapté aux problématiques rencontrées au domicile et à l'extérieur. Certes, la question de la relation humaine apporte des bénéfices aux parents et aux enfants, elles sont utiles pour rassurer les parents qui se sentent isolés. Il serait bien que ces enfants reconnus handicapés soient entièrement accueillis dans des centres spécifiques et avec des enseignants formés et spécialisés.



Fédérer et réunir les équipes de Juvisy-sur-Orge et Etampes plus régulièrement

Les salariés ont bénéficié de réunion de formation sur différents thèmes : Les fonctions des animateurs relais aide et soins à domicile, la prévention des risques socio-professionnels) et des temps de rencontres (droits d'expression des salariés), l'autisme chez l'enfant.

Les réunions d'équipe ont permis d'aborder les différents sujets : Le secret partagé et le secret professionnel, comment orienter les bénéficiaires sur des prises en charge liées à la consommation d'alcool.



Favoriser le recrutement des professionnels de terrain et travailler sur leur intégration au sein des équipes

Nous avons reçu des candidatures orientées par Pôle Emploi, des maisons de l'emploi et des candidatures spontanées, 10 sont venues renforcer l'équipe d'intervention. Nous avons eu plusieurs départs durant cette année.

Nous avons mis en place de manière systématique des doublures de trois jours avec les salariés en poste pour favoriser l'intégration des nouveaux salariés. Nous avons sensibilisé les salariés sur l'accueil, l'intégration et le partage de leur savoir-faire et leurs expériences en acceptant les doublures dans les familles.

Nous avons suscité la formation tutorat pour certains salariés en vue de recruter des Faisant Fonction TISF et des aides à domicile.

Nous devons faire face au manque d'attractivité du secteur de l'aide à domicile qui rend le recrutement souvent difficile.



Poursuivre le renforcement des partenariats

Afin de permettre aux particuliers et aux professionnels du secteur médico-social de découvrir ou de mieux connaître l'AFAD IDF, de nombreuses actions de promotion ont été réalisées sur le département.

Grâce à cela, de nouveaux partenariats et de nouvelles familles nous ont sollicité. Nous avons pu nouer un partenariat avec l'association la Croix Rouge, plateforme du logement en hôtel pour des familles nombreuses avec enfants et nous avons accompagné des personnes tout au long de l'année.

Il n'était pas évident, compte tenu de la crise sanitaire, de poursuivre ce travail en réseau de façon continu, nous avons donc poursuivi notre activité avec une nouvelle manière de travailler et de collaborer. Une grande partie des rencontres avec les partenaires ont du être reportées en 2022.

Nous restons persuadés que cette année 2021 n'est pas significative tout comme l'année 2020 et que nous avons tous été en difficulté pour orienter, susciter l'adhésion des familles, des bénéficiaires du RSA. Nous avons pu sensibiliser et préparer des temps d'échanges afin de relancer les orientations et nous devons poursuivre cette prospection.

Objectifs 2022

Recruter du personnel d'intervention ADVF ou AES, et TISF sur le département afin de palier aux nombreux départs : pérenniser les équipes.

Promouvoir les métiers TISF de l'aide à domicile dans les centres de formation, Pôle Emploi et via les réseaux sociaux.

Promouvoir l'action AFAD IDF et les métiers de l'aide à domicile en développant l'activité auprès des partenaires CAF.

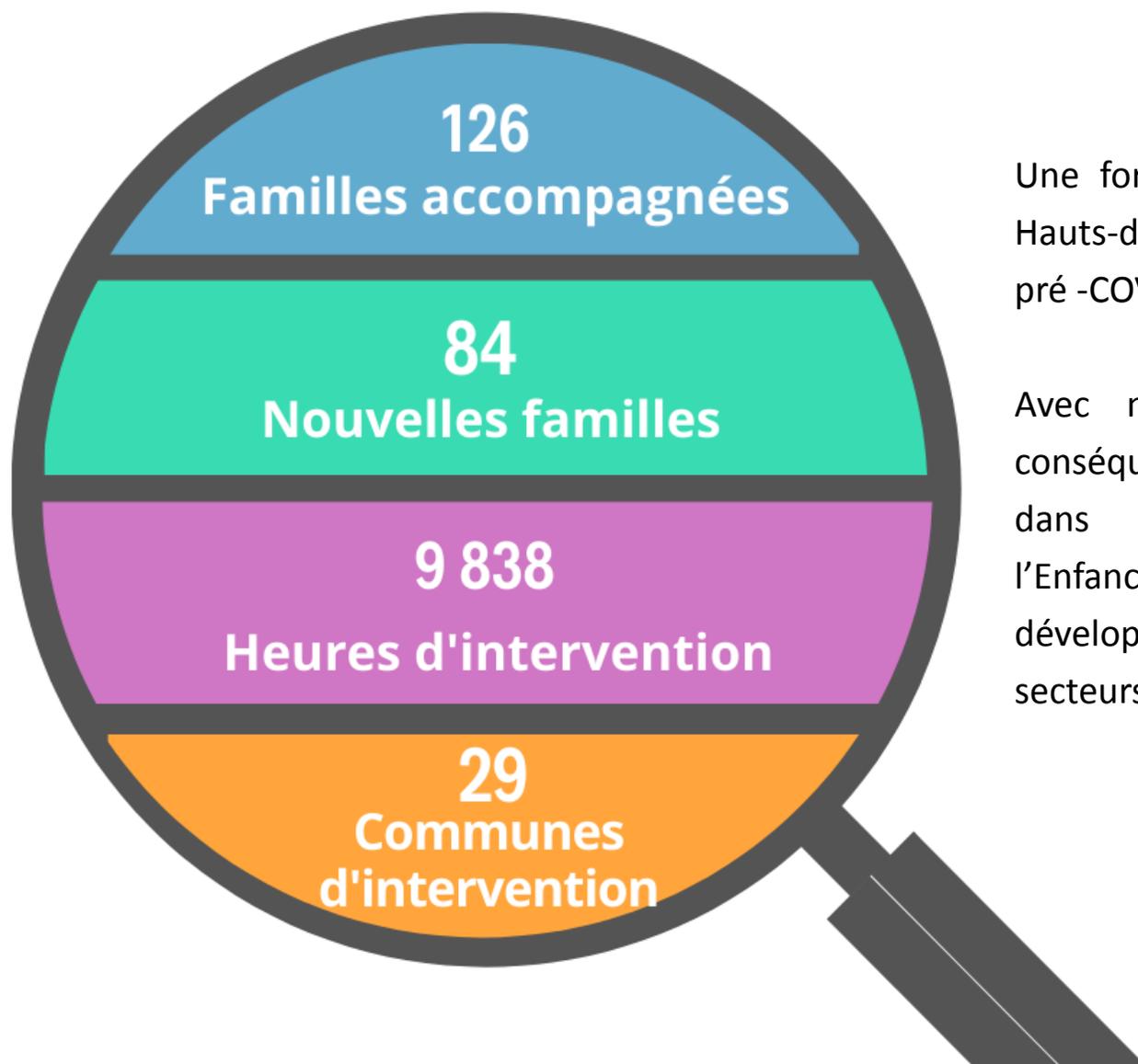
Favoriser la collaboration partenariale afin de mieux répondre aux besoins des familles



Rapport d'activité 2021

**Département
des Hauts-de-Seine**

Chiffres clés



Une forte hausse de notre activité dans les Hauts-de-Seine, même comparée à la période pré -COVID-19.

Avec notamment une augmentation très conséquente de nos accompagnements TISF dans le cadre de la Protection de l'Enfance, fruit d'un travail de développement important sur les secteurs concernés du département.

Introduction

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, qui comprend : la ville de Paris et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative, avec désormais trois responsables de secteur (deux en charge des TISF et une autre des AD) qui coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 26 TISF et 17 AD/AVS. De leur place, toutes et tous œuvrent dans l'objectif commun, d'aider et de soulager les familles que nous accompagnons au quotidien.

L'année 2021, encore marquée par l'épidémie de COVID-19 a tout de même vu s'amorcer un redémarrage de l'activité dans des conditions plus normales, entraînant ainsi un nouvel élan, concrétisé par la reprise et l'accomplissement de différents projets.

Ainsi au cours de l'année, l'équipe administrative de notre antenne s'est volontairement et progressivement restructurée, dans l'objectif d'une réorganisation par activité et par secteurs géographiques plus cohérents. Dans le même temps, nous avons pu remettre en action notre travail de développement de notre activité, entravé depuis 2020 par la pandémie de COVID-19.



Dates clés 2021

Janv

Réunion de présentation de notre activité aux services de la Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine

Février

Rencontre partenariale avec l'IRTS Parmentier, centre de formation de TISF et d'AES

Mai

Réunion de préparation du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75

Juin

Présentation du projet de redéveloppement de notre activité auprès de la CAF 94

Octobre

Rencontres partenariales avec :

- ⇒ L'association Olga Spitzer
- ⇒ L'ACMS (prévention médecine du travail)
- ⇒ L'équipe de l'ASE 93 de Montreuil

Juillet

Démarrage du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75

Juillet
Août

Entretiens individuels de préparation à l'avenant 43, entre le responsable de l'antenne et l'ensemble des salariés

Sept

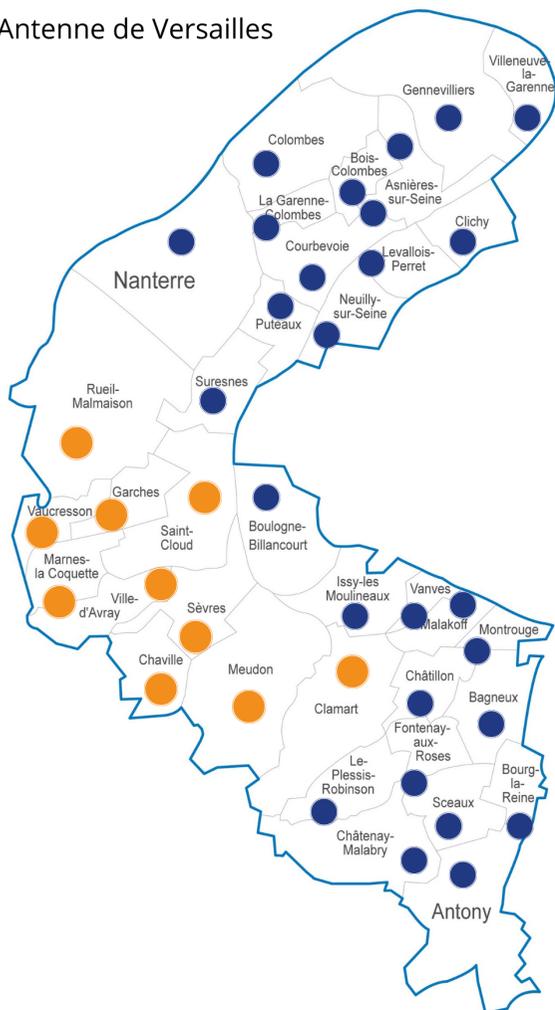
Accueil d'une nouvelle responsable de secteur et démarrage progressif de la nouvelle organisation de l'équipe administrative

Déc

Participation au groupe de travail « Attentes et sens des interventions TISF » avec des responsables de l'ASE 93 / Rencontre avec l'AFPA concernant la nouvelle certification en cours pour les responsables de secteur

Zone d'activité

- Antenne de Paris
- Antenne de Versailles



Présente sur de nombreuses communes des Hauts-de-Seine, notre activité est concentrée sur la partie Est, proche de la capitale. La partie la plus éloignée sur le secteur Ouest, relève de notre antenne des Yvelines.

A noter, la poursuite d'une sensible augmentation du nombre de familles Hauts-Seinaises accompagnées : **127** en 2021, pour **99** en 2020 et **87** en 2019.

Origine de la demande

Liées principalement à la naissance, les origines de la demande émanent évidemment logiquement en premier lieu de la CAF.

FOCUS sur la vie de l'antenne



Restructuration de l'équipe administrative de l'antenne

L'équipe administrative de l'antenne était initialement composée de deux responsables de secteur et d'une assistante technique, pour gérer et coordonner trois équipes de terrain : deux de TISF et une d'AD/AVS. Du fait de l'étendue de notre zone d'intervention (sur 4 départements et autant d'entités administratives pour la CAF et l'ASE) et du développement croissant de notre activité, cette organisation semblait de moins en moins convenir.

Notre projet de réorganisation de l'équipe de coordination s'est appuyé sur la volonté d'amplifier encore davantage : la proximité, la visibilité et le lien, avec et entre les intervenants les familles et les partenaires. Cela, en permettant dans le même temps de favoriser des sectorisations d'interventions plus cohérentes. Pour ce faire, l'idée a été de partir des trois équipes de terrain existantes.

Auparavant, une responsable de secteur gérait deux équipes de TISF : un intervenant plutôt sur le secteur Ouest et une autre plutôt sur le secteur Est de notre territoire. Une équipe importante d'AD/AVS était alors gérée par une autre responsable de secteur. Toutes deux étaient alors adjointes d'une assistante technique pour les soutenir dans leurs missions. A la faveur des départs et des arrivées survenus au sein de l'équipe administrative de l'antenne, la réflexion menée en lien avec la direction générale de l'association, a conduit à mettre à la tête de chacune des trois équipes, devenues suffisamment importantes, une responsable de secteur.

Le but d'une telle organisation, finalement simplifiée avec trois responsables pour trois groupes distincts, est de permettre une gestion administrative globale des accompagnements dispensés. Ceci a pour avantage, non seulement de rendre plus lisible toutes les prises en charge vis-à-vis de l'ensemble des protagonistes, avec une seule est même interlocutrice référente administrative ; mais également, de simplifier et donc de fluidifier le circuit d'information tout au long du suivi, de sa mise en place jusqu'à son terme.

Par ailleurs, même si elle était déjà amorcée, cette restructuration permet de renforcer et d'arrêter une répartition géographique de nos interventions sur les différents départements de notre territoire, plus homogène et plus cohérente. Là encore, les intérêts sont nombreux. Ils permettent notamment d'accroître la lisibilité de l'organisation de nos accompagnements auprès des familles et des partenaires, tout en simplifiant la planification et en garantissant aux intervenants de l'antenne, une zone d'intervention plus restreinte et donc des déplacements moins contraignants, en terme de temps et de distance.

La réorganisation administrative a donc permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur pour chacune des trois équipes de terrain :

- ◇ TISF 75 Ouest / 92
- ◇ TISF 75 Est /93/94
- ◇ AD/AVS, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest

En plus de : la lisibilité, de la cohérence, de la fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires ; d'une organisation simplifiée et moins contraignante pour les intervenants, cette restructuration a également grandement contribué au développement prometteur de l'activité de notre antenne.



Reprise des projets de développement

L'antenne de Paris couvrant un vaste territoire, il s'avère souvent complexe de maintenir et de développer notre présence sur l'ensemble de nos zones d'intervention.

Ainsi, préalablement à la pandémie, ayant fait le constat de notre recule conséquent dans le Val-de-Marne, nous avons commencé à y impulser un travail de développement. Après de nombreuses démarches de sensibilisation, des rencontres et des présentations de notre activité auprès des acteurs en lien avec les situations CAF et ASE de ce département, nos efforts commençaient à porter leurs fruits, avant que le COVID et les confinements successifs ne viennent les contrarier.

Pourtant, il est primordial que nous maintenions une activité satisfaisante dans le Val-de-Marne, pour pérenniser la dimension régionale de notre association, présente sur toute l'Île-de-France.

De sorte que dès que nous en avons eu la possibilité matérielle, nous avons repris ce travail entamé et mis entre parenthèses durant de trop longs mois. Cela s'est traduit par une présence sur ce territoire, qui même si elle reste encore modeste, s'est assez conséquemment accrue en 2021, pourtant encore marquée par des épisodes de COVID-19.

Mais au-delà d'une hausse significative de notre activité dans ce département, nous avons pu tout au long de l'année, multiplier les rencontres partenariales : CAF, PMI, CMP, hôpitaux, maternités et Espace Départemental des Solidarités (EDS, circonscriptions de service social). Cette multiplication des échanges et la participation de plus en plus régulière aux concertations de travailleurs sociaux pour les situations en cours, ont largement contribué au renforcement de nos liens partenariaux et de notre présence dans le Val-de-Marne, puisque nous y sommes intervenus dans 27 communes au cours de l'année, dans le cadre de la CAF et de l'ASE.

Parmi nos projets de développement, il était également essentiel de diversifier notre activité dans les Hauts-de-Seine. En effet, très actifs sur ce département autour des accompagnements des familles en mandat CAF, nous étions quasiment absents dans le cadre des suivis liés à la protection de l'enfance.

De ce fait, nous avons là encore multiplié les rencontres et les sensibilisations, en vue de relancer et de développer nos partenariats en direction de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance du 92. Invités par le Conseil Départemental, nous avons ainsi pu participer à une réunion d'information en visio-conférence, regroupant l'ensemble des responsables locaux de l'ASE du département. Assez rapidement par la suite, nous avons progressivement bénéficié de suivis de situations de plus en plus nombreux dans le cadre de la protection de l'enfance. Avec plus de visibilité, des liens partenariaux importants se nouent et favorisent la création d'une culture commune du travail en complémentarité.

L'année 2021 a donc été une année marquée par un redémarrage post COVID-19, qui aura permis à notre antenne de reprendre ses projets de repositionnement géographique et de conserver l'équilibre entre nos missions ASE et CAF sur le territoire du 92. Cela, en poursuivant le développement de notre activité préalablement entamé, qui a été largement favorisé par la restructuration de notre équipe administrative.

Mais dans une société en profonde mutation, nous attendent de nombreux autres projets, exigés par de nombreux autres défis. Notre tâche se poursuit donc sans fin, dans le seul but de continuer nos missions auprès des familles et de maintenir ce lien social, que l'on sait désormais plus que jamais primordial...

L'activité

| | TISF CAF + ASE | TISF ASE | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|-------------------|----------|----------|----------|
| Heures réalisées 2021 | 5 889,75 | 1 007,25 | 3 948,25 | 9 838,00 |
| Heures réalisées 2020 | 3 666,00 | 156,25 | 2 230,50 | 5 896,50 |
| Heures réalisées 2019 | 4 476,25 | 294,50 | 2 312,75 | 6 789,00 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 60% | 545% | 77% | 67% |
| Evolution des heures 2019-2021 | 32% | 218% | 71% | 45% |

Notre volume global d'activité est logiquement en forte hausse, si l'on se réfère à l'année passée, très largement impactée par la crise liée au COVID-19.

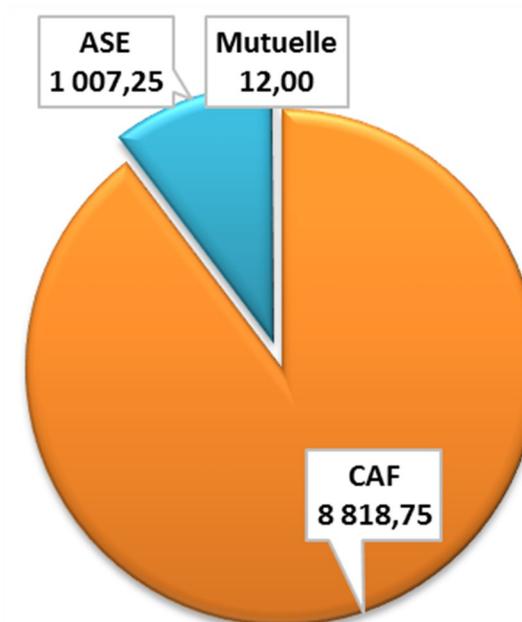
Mais ce qui est bien plus significatif, c'est l'augmentation très importante de notre activité, en comparaison de 2019, avant la pandémie.

En effet, entre 2019 et 2021, on observe une progression de **plus de 3000 heures** sur le cumul total des heures réalisées. Mais ce qui est particulièrement notable, c'est la croissance de **plus de 500 %** de notre activité TISF ASE, fruit d'un gros travail de développement partenarial relancé auprès des acteurs de la Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine.

Heures réalisées par financeurs

Si notre financeur principal dans le 92 reste très majoritairement la CAF, la part ASE représente maintenant une quantité non négligeable, avec **17 %** de l'ensemble des heures réalisées, soit **plus de 1007 heures**, contre **156** en 2020.

C'est pour nous la concrétisation de l'un de nos objectifs majeurs sur le territoire Haut-Seinai, pour lequel nous poursuivrons le travail engagé.



Les bénéficiaires

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 49 | 76 | 42 | 42 | 17% | 80% |
| AD/AVS | 35 | 50 | 20 | 57 | 75% | -12% |
| TOTAL | 84 | 126 | 62 | 99 | 35% | 27% |

Dans un contexte d'augmentation conséquente de l'activité, le nombre de familles accompagnées évolue également automatiquement favorablement.

Mais si on regarde dans le détail, on observe que cette dernière est due uniquement à l'activité TISF en forte hausse avec **plus de 80 %**, pendant que le nombre de familles en AD/AVS est en **légère baisse de 12 %**.

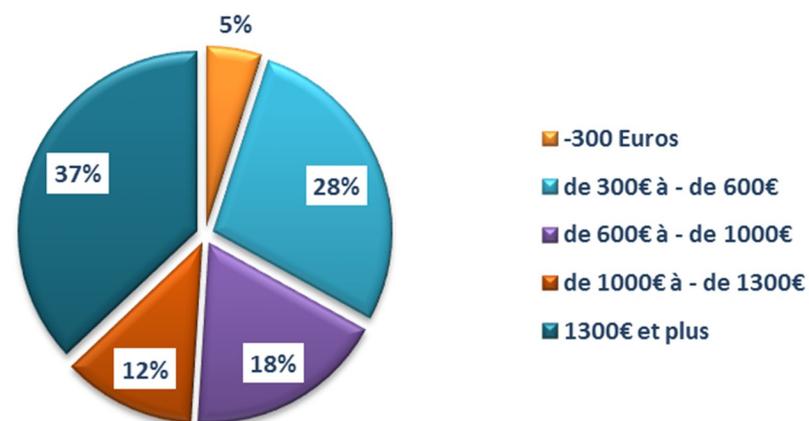
Une belle dynamique est à souligner, avec une **moyenne de 35 %** de nouvelles familles accompagnées.

Composition des familles et quotient familial

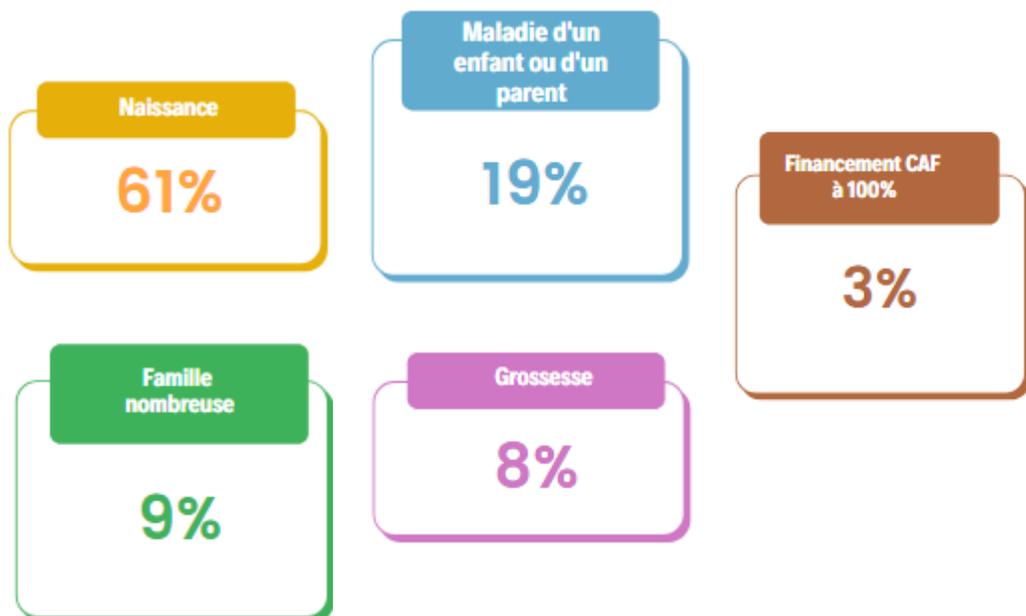
Dans le cadre de la CAF, les familles accompagnées sont logiquement très majoritairement composées de **2/3 enfants** ou plus, en raison du nombre important d'interventions dans le cadre des naissances multiples.

Le quotient familial des bénéficiaires CAF est relativement élevé dans le département des Hauts-de Seine (les familles accompagnées dans le cadre des naissances multiples étant le plus souvent assez aisées), même si les revenus moyens sont également bien représentés.

Quotient familial



Les motifs d'intervention en heures



Les motifs d'intervention des TISF sont toujours principalement liés aux naissances, à hauteur de **78%**. Ceci étant, on observe une **baisse de 10 %** au regard des chiffres de 2020 concernant ce même motif. Ce qui traduit un léger rééquilibrage de nos interventions TISF dans le 92, au profit des autres.

Pour les AD/AVS, les interventions sont un peu plus partagées, mais demeurent tout de même majoritairement ciblées sur les naissances.

Au total, sur le département, nos deux secteurs d'activités confondus s'exercent donc à **61%** dans le cadre de la naissance.

Ce qui, bien qu'encore conséquent, marque une baisse régulière et continue au fil des ans :

75% en 2019, **66%** en 2020 et **61 %** en 2021. Cela vient illustrer notre volonté de diversifier nos interventions sur le territoire des Hauts-de-Seine.

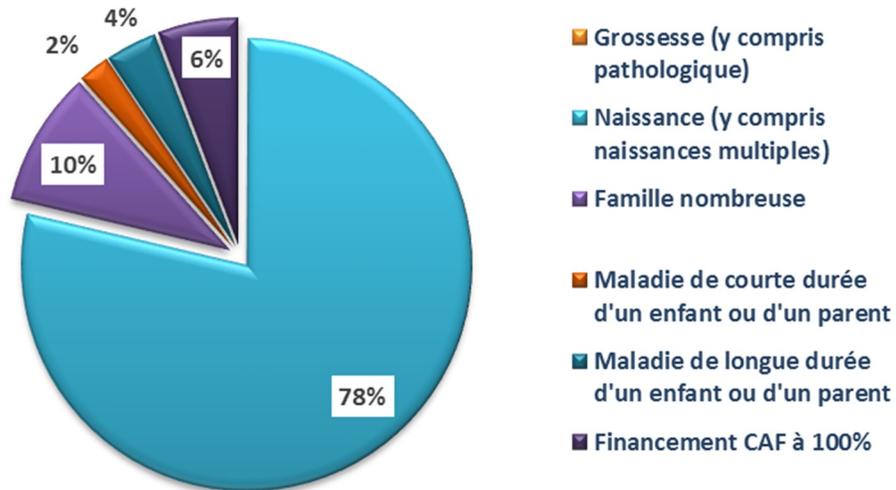
Nouveaux motifs d'intervention de la circulaire CNAF n° 2021-003 :

Simplifiés et plus cohérents, les nouveaux motifs d'intervention CAF semblent mieux répondre aux attentes des familles. Par ailleurs, l'identification des motifs paraît également plus claire et les formalités administratives plus simples à gérer (exemple : Motif Répétition parentale – dans CAFPRO si les bénéficiaires relèvent de l'AEEH, ils sont directement inscrits ; Motif Naissance – CAFPRO suffit, si les enfants sont déjà déclarés).

Par ailleurs, nous avons de plus en plus de demandes d'accompagnement de familles avec un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Ce nouveau motif correspond donc bien à une attente de ces familles qui ont besoin de soutien. Ceci étant, nos interventions dans ce cadre ne peuvent pas pallier au manque de structures existantes de prise en charge spécialisée. En effet, si l'aide que nous apportons au quotidien à ces familles est bien réelle, elle reste trop souvent limitée, par manque de moyens et de formation, face à certaines formes importantes de handicap. Elle est de ce fait trop souvent insuffisante et ne peut se réaliser de manière efficiente, qu'en relais avec des partenaires spécialisés.

Les interventions des TISF

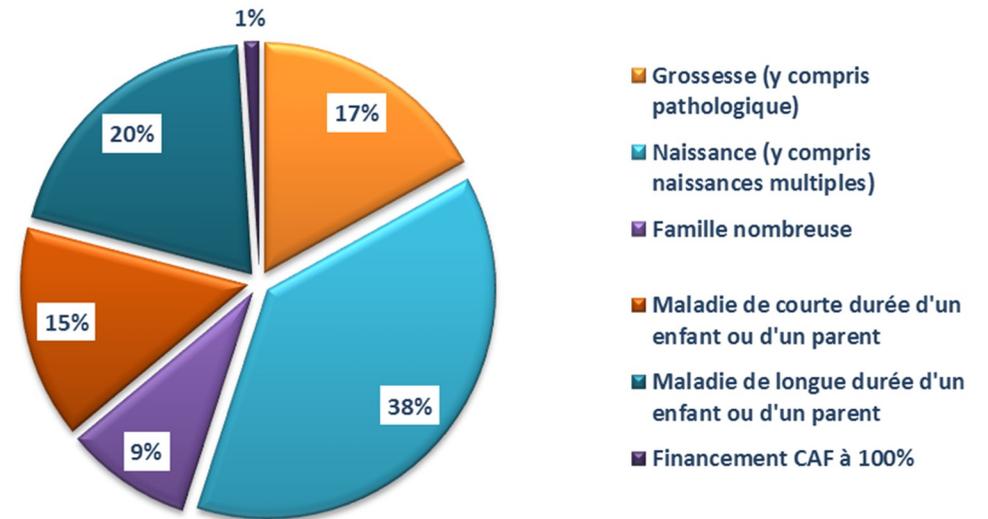
Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **78%** des interventions des TISF

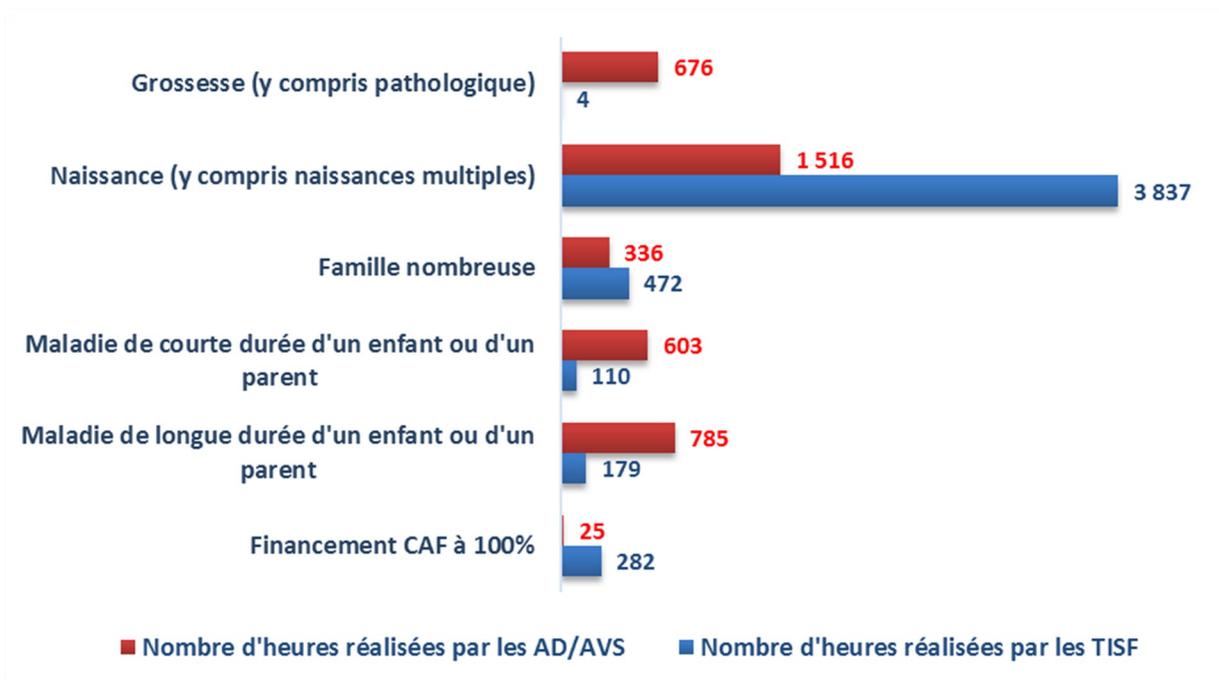
Les interventions des AD/AVS

Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **38%** des interventions des AD/AVS

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



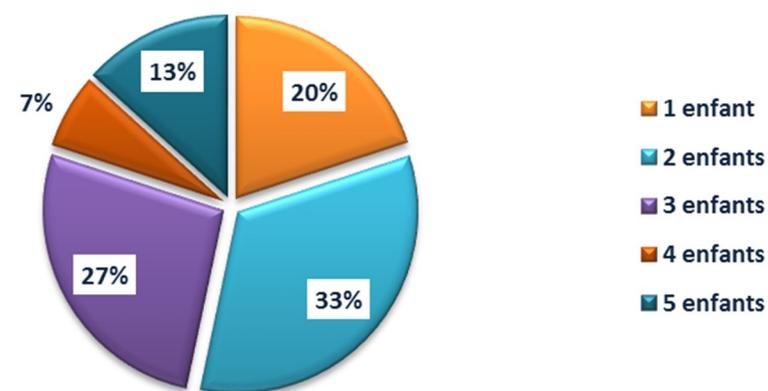
Interventions CAF de l'antenne des Yvelines sur le secteur Ouest du département

Le secteur Ouest du 92 gérée par le 78 a suivi **10 familles (3 en ASE et 7 en CAF)** en 2021 situées sur les villes suivantes : Chaville, Chatenay Malabry, Meudon, Ville d'Avray, Clamart. Ville d'Avray rassemble le plus de demandes compte tenu du partenariat important avec la PMI de Sèvres qui couvre cette ville. Sur les 7 familles en CAF, 3 d'entre elles étaient accompagnées dans le cadre de la naissance gémellaire avec la gratuité des heures financées par la CAF. Le manque de personnel sur ces zones, plus facilement accessibles en voiture, ne nous permet malheureusement pas de répondre à l'ensemble des demandes.

Heures réalisées ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 1007,25 |
| Heures réalisées 2020 | 156,25 |
| Evolution 2020-2021 | 544,64% |

Composition familiale



Avec un volume de plus de **1007 heures** et **15 familles** accompagnées (composées quasi-intégralement de familles de 1 à 3 enfants), notre activité dans le cadre de la Protection de l'Enfance a énormément progressé sur le territoire des Hauts-de-Seine, en comparaison des années précédentes. Notre travail d'information et de développement partenarial auprès des acteurs locaux de la protection de l'enfance ont permis cette très large progression.

Mais nous savons que les besoins en la matière restent importants et nous allons poursuivre avec nos partenaires le travail engagé, pour augmenter encore progressivement nos prises de charge des familles en accompagnement ASE.

La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge

Les missions sont différentes en fonction des antennes, il nous faudrait le type de missions (accompagnement, évaluation, visites en présence d'un tiers) le nombre de familles par missions + exemple et explications (nombre d'heures, fréquence d'intervention, durée, fonctionnement)

Dans le 92, nos prises en charge dans le cadre de l'ASE ont une durée moyenne de 80 à 100 heures, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Il arrive d'ailleurs que nous éprouvions parfois des difficultés pour le renouvellement de ces prises en charge, qui peuvent conduire à des interruptions de suivi, souvent préjudiciables aux familles.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

- ◇ Observation et accompagnement du lien parent /enfant
- ◇ Aide à l'organisation du cadre de vie
- ◇ Proposer des activités de loisirs, de jeux et/ou de développement de vie sociale
- ◇ Accompagnement aux rdv médico-sociaux et /ou aux activités extérieures
- ◇ Aide aux devoirs
- ◇ Visites en présence d'un tiers

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF. Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet.

C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix qui intervient en alternance est volontaire auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérente à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite alors en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF. Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée. Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable. Il représente environ 10 heures sur un suivi de 4 à 6 mois. Il est évidemment mentionné dans le devis préalable à la prise en charge et validé par le service demandeur.

Pour résumer le déroulement d'une prise en charge effectuée par notre antenne, dans le cadre de la protection de l'enfance, nous avons élaboré le protocole ci-après :

Protocole du Projet Individualisé pour une 1ère prise en charge ASE ou PMI

Recueil de la note sociale du service demandeur de la PEC + de la conclusion de la RPP



Désignation du binôme de TISF référent intervenant sur la situation

- **Visite à domicile avec le partenaire demandeur de la PEC**



VAD, recueil et retour des informations et données complémentaires nécessaires dans le cadre de la PEC, transmises au bureau et aux partenaires, si besoin

- **Rédaction du PI par la (ou les) TISF référents, en partant de la trame existante**



 Présentation du Projet Individualisé à la famille et aux partenaires, et remise au dossier du document signé par toutes les parties + remise du livret d'accueil bénéficiaire ASE, lors de la 1^{ère}

Interventions

Accompagnées de retours et d'échanges réguliers avec le bureau, les partenaires et la famille

- **Rédaction du rapport d'évaluation ou d'intervention de fin de PEC TISF, préparation de la RPP (trois semaines à un mois avant)**



En relation avec l'ensemble des partenaires et au regard du PI établi en début de PEC, validé par le Responsable d'Entité Départementale

RPP



Prolongation ou fin de PEC

Actions et partenariats 2021

Notre volonté de développement partenarial sur le territoire des Hauts-de-Seine, a pu à nouveau se dérouler et se matérialiser plus normalement en 2021 :

- ◇ Collaboration étroite et régulière avec les services de la CAF 92.
- ◇ Développement partenarial important auprès de l'ensemble des services de l'ASE des Hauts-de-Seine et notamment les SST, à travers deux réunions d'information sur notre activité, organisées en visioconférence depuis le Conseil Départemental de Nanterre, réunissant l'ensemble des responsables des services de la Protection de l'Enfance.
- ◇ Entretien constants des liens au travers du suivi des situations avec nos partenaires associatifs locaux. A titre d'exemples : L'ESSOR, AVVEJ,...

Bilan des objectifs 2021



Accentuer encore davantage le développement de l'activité ASE

Grâce au travail d'information et de développement partenarial, notre activité ASE a très significativement augmenté dans le 92.



Elargir notre présence géographique, en particulier sur l'Ouest du département

Nous avons été un peu plus présents sur le secteur Ouest du département en 2021, mais une répartition géographique plus homogène de nos interventions sur le territoire reste encore à être développée.



Poursuivre la diversification des interventions CAF, avec la création de nouveaux faits générateurs

Notre activité CAF s'est assez largement diversifiée, avec une meilleure répartition sur les différents motifs d'intervention, au détriment de celui de naissances, auparavant quasi exclusif.

Objectifs 2022

2022 pourrait être la première année marquée dans son intégralité, par un retour à un contexte plus normal, après le trop long épisode de pandémie. Ce qui devrait contribuer à favoriser l'atteinte de nos objectifs, qui sont les suivants :



Pérenniser et poursuivre le développement engagé de notre activité de protection de l'enfance avec l'ensemble des partenaires du département.



Poursuivre la diversification de notre activité CAF, pour répondre à l'ensemble des motifs d'accompagnement à destination des familles du 92.



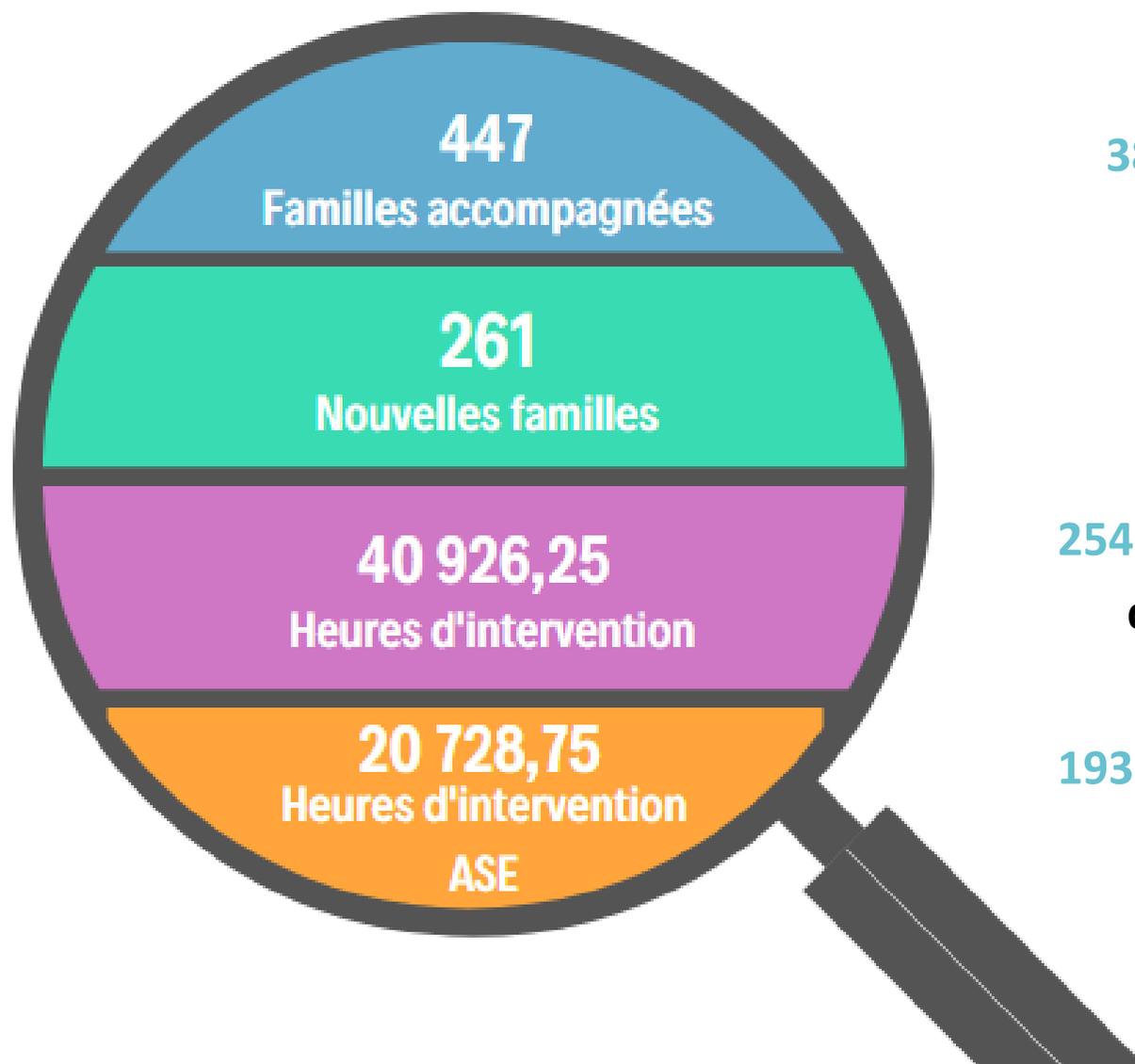
Accentuer l'homogénéisation de la répartition de nos interventions dans les Hauts-de-Seine, en développant encore davantage notre présence sur l'Ouest du département.



Rapport d'activité 2021

Département
de Seine-Saint-Denis

Chiffres clés 2021



38% d'augmentation d'activité
par rapport à 2020

+26% de nouvelles familles

254 familles accompagnées au titre
de la Protection de l'Enfance

193 familles accompagnées au titre
de la CAF

Zone d'activité

| | Familles | *dont bénéficiaires de l'ASE |
|----------------|----------|------------------------------|
| Montreuil | 52 | 18 |
| Bagnolet | 39 | 16 |
| Aubervilliers | 38 | 14 |
| Noisy-le-Grand | 36 | 26 |
| Saint-Denis | 31 | 14 |

Historiquement l'activité du secteur de la Seine-Saint-Denis est répartie entre l'antenne de la Courneuve et celle de Paris. Ainsi, les familles résidant en périphérie de Paris soit : Montreuil, Les Lilas, Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais ou encore Romainville sont accompagnées par les professionnels rattachés à l'antenne du 75.

Comme les années précédentes, nous constatons que Montreuil est la commune où les professionnels de l'AFAD IDF sont le plus intervenus. Cependant, l'antenne du 93 est présente auprès des familles de l'ensemble des autres communes du territoire de Seine-Saint-Denis. L'équipe est répartie sur deux secteurs géographiques, permettant pour les partenaires l'identification de professionnels référents. Il est à noter deux villes emblématiques par secteur, où les équipes sont très bien repérées et travaillent au quotidien auprès de nombreuses familles, notamment en Protection de l'Enfance.

L'activité

| | TISF CAF +ASE | TISF ASE | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 25 597,00 | 20 728,75 | 15 389,25 | 40 986,25 |
| Heures réalisées 2020 | 18 428,00 | 14 719,25 | 11 402,75 | 29 830,75 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 39% | 41% | 35% | 38% |

Cette année, l'antenne du 93 enregistre une augmentation globale de son activité de **38%** par rapport à 2020, soit **39%** d'augmentation de l'activité TISF et **35%** de l'activité AD/AVS.

Cette tendance est cependant à nuancer, car l'année 2020 n'est pas une année significative en terme d'activité compte tenu de la crise sanitaire.

En effet, il est à noter une baisse de **16%** de notre activité TISF par rapport à 2019, en revanche notre activité AD/AVS connaît une évolution positive, soit 8% d'augmentation par rapport à 2019.

L'origine de la demande



22% des bénéficiaires CAF ont connu l'AFAD IDF via la PMI

| | Répartition en % |
|-------------------|------------------|
| PMI | 22% |
| Services de soins | 22% |
| CAF/CNAM | 18% |
| Services sociaux | 16% |
| Entourage | 11% |
| Autres | 10% |
| Mutuelle | 1% |



22% des bénéficiaires CAF ont connu l'AFAD IDF par les services de soins

Au titre de la CAF, les demandes émanent majoritairement des services de soins et des services de PMI, à 20%. Ainsi, pour les personnes bénéficiant de soins, l'intervention d'une Aide à Domicile vient soulager et permettre la stabilité dans la gestion du quotidien et du logement. Les PMI sont des acteurs centraux de la Protection de l'Enfance, les puéricultrices, les sages-femmes et médecins, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels et associatifs, orientent les familles vers notre service pour des interventions menées par les TISF, dans le cadre du soutien à la fonction parentale.

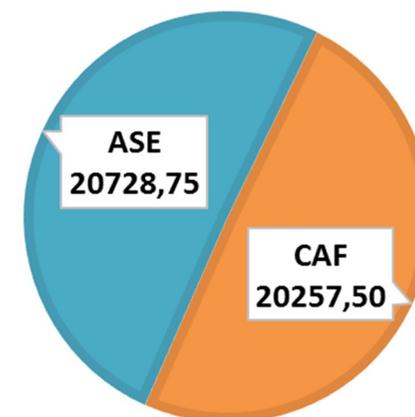
Si les services de soins et les services de PMI favorisent la présence des professionnels de l'aide à domicile auprès des familles qu'ils peuvent accompagner, la part des familles sollicitant directement l'antenne de La Courneuve pour des interventions est importante, pour l'année 2021.

Heures réalisées par financeurs

En 2021, l'intervention des TISF au titre de la protection de l'enfance s'équilibre, avec les heures réalisées, au titre de la CAF. Cet équilibre nous laisse penser que les différents acteurs/partenaires du territoire de Seine-Saint-Denis identifient notre activité de façon plus lisible et plus seulement sous l'angle exclusif de la Protection de l'Enfance.

Cependant, le coût financier élevé du reste à charge pour les familles, peut demeurer un frein à la mise en œuvre des interventions TISF au titre de la CAF.

En effet, certaines situations pourraient très bien être accompagnées au titre de la CAF dans une dynamique de prévention afin de soulager, guider des parents fragilisés par des événements temporaires ou bien offrir la possibilité d'un temps de répit à des parents dont les enfants sont porteurs de handicap. Nous notons que certaines situations restent fléchées sur la protection de l'enfance, sans autre motif que la gratuité engendrée.



Les bénéficiaires

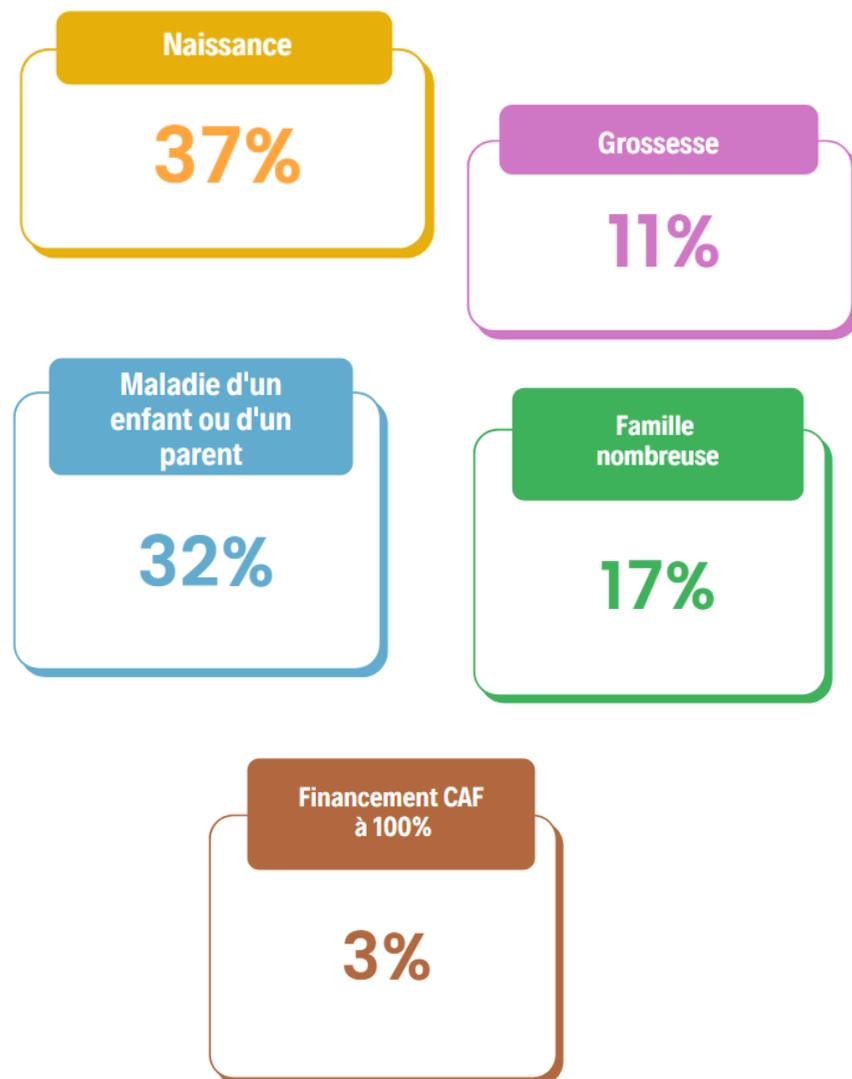
| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|---------------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 142 | 234 | 98 | 175 | 45% | 33% |
| AD/AVS | 119 | 213 | 109 | 214 | 9% | -0,50% |
| TOTAL | 261 | 447 | 207 | 389 | 26% | 15% |

Pour l'année 2021, nous notons une augmentation globale de **15%** du nombre de familles accompagnées, dont 26% de nouvelles familles.

Malgré cette évolution globale, il est à noter que nous avons accompagné moins de famille qu'en 2019, période de référence plus significative que 2020, compte tenue de la crise sanitaire.

En effet, nous constatons une baisse générale **23,20%** du nombre de bénéficiaires accompagnés par rapport à 2019.

Les motifs d'intervention CAF



En 2021, dans le cadre des interventions des TISF ou des Aides à domicile, le premier motif de ce soutien est majoritairement lié à la naissance d'un enfant, apportant fatigue et déséquilibre au quotidien, qui encourage alors les familles à solliciter un soutien.

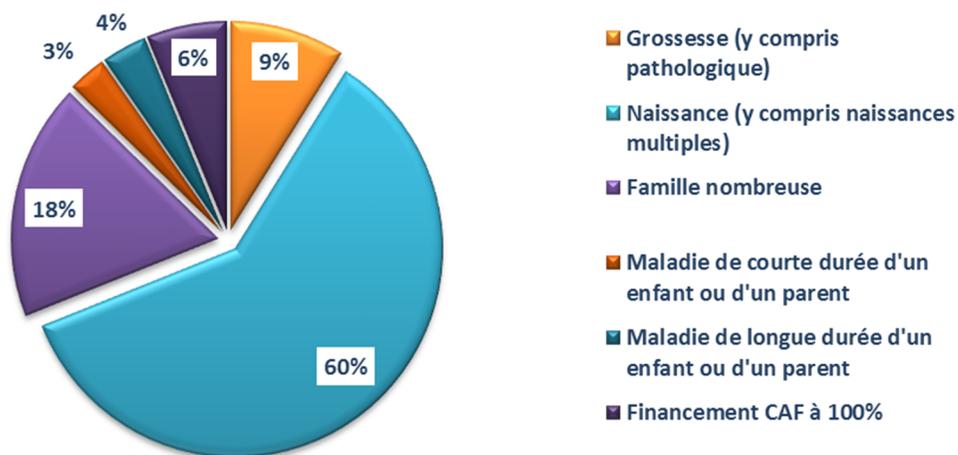
Dans cette perspective, les TISF ont souvent un rôle de guidance parentale et permettent aux parents d'acquiescer une certaine confiance dans les gestes et soins apportés à leurs nourrissons.

Par ailleurs, les familles dont l'un des enfants ou l'un des parents est malade se saisissent également du soutien de l'AFAD IDF, c'est le second motif d'intervention pour les TISF et également une part non négligeable du motif de la présence des Aides à Domicile, chez les familles.

Au quotidien, les aides à domicile apportent aussi, très souvent, leur soutien à des familles qui vivent avec des maladies de longue durée. Il s'agit du deuxième motif d'intervention pour ces professionnels qui peuvent alors devenir des confidents, au sein de cellules familiales éprouvées.

Les interventions des TISF

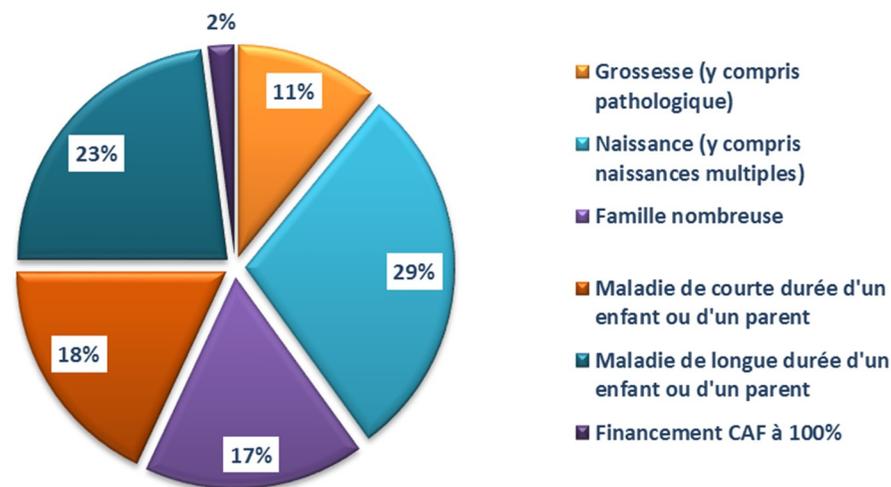
Répartition des heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance est le critère le plus représenté :
60% des interventions des TISF

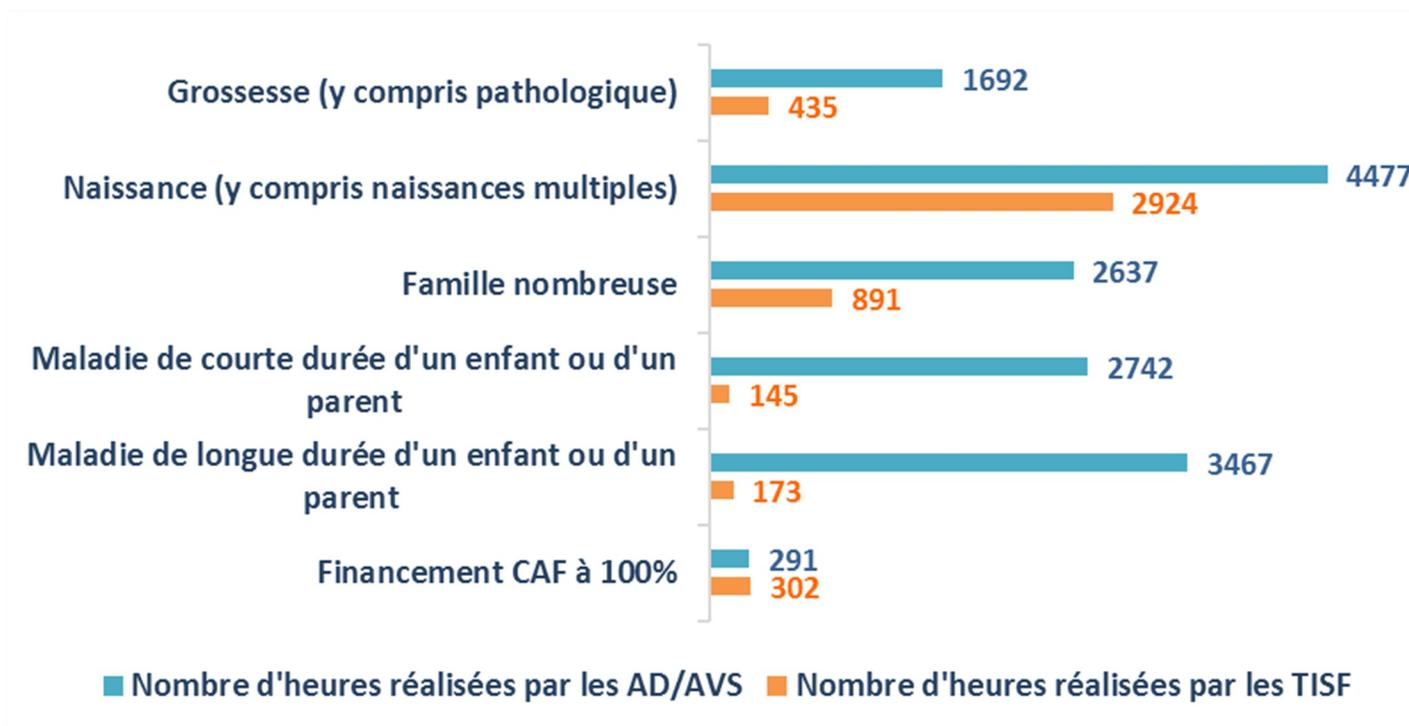
Les interventions des AD/AVS

Répartition des heures réalisées par motifs d'interventions



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance est le critère le plus représenté :
29% des interventions des AD/AVS

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Dans le cadre de la CAF, les deux principaux motifs d'intervention sont la naissance et la maladie de l'enfant ou d'un parent.

La maladie est le second motif d'intervention le plus sollicité. Dans ces situations, les professionnels sont souvent confrontés à des pathologies chroniques, l'handicap de l'enfant, et sont dans l'attente de réponses de prise en charge au sein d'établissements adaptés aux situations. En attendant, le travail mené par les intervenants permet des temps de répit pour les parents et le maintien d'une dynamique d'apprentissage et éducative pour les enfants.

Composition des familles et quotient familial

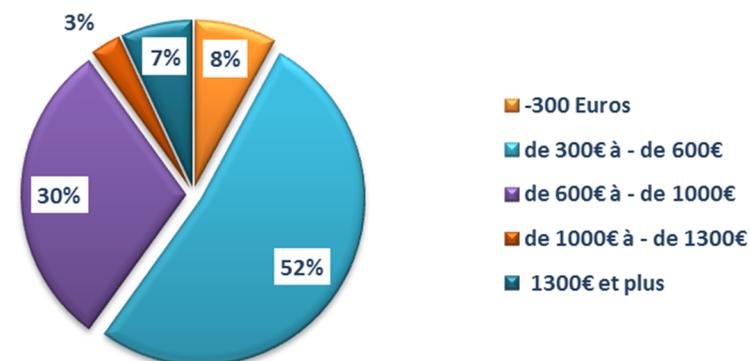


36% des bénéficiaires
aidés ont **3 enfants**

Nous restons sur les mêmes compositions familiales que les années précédentes avec un nombre majoritaire de familles avec **3 enfants**.

En ce qui concerne les familles accompagnées au titre de la protection de l'enfance, le nombre de familles à 2 et 3 enfants reste majoritaire, le nombre de familles à plus de 3 enfants tend à diminuer.

Quotient familial



Pour l'année 2021, nous notons que **52 %** des familles accompagnées ont un QF de 300 à moins de 600 euros (contre 71% en 2020) ce qui correspond à une participation financière entre 0,26 et 2,68 centimes de l'heure.

Un reste à charge relativement faible pour les familles du territoire, mais qui peut tout de même s'avérer être un frein dans la mise en œuvre d'un soutien au domicile. La question réside alors dans la possibilité que peuvent avoir les acteurs du territoire à solliciter une aide financière pour soutenir la participation financière des familles qui ne pourraient l'assumer. Les services de PMI ont une ligne budgétaire dédiée à ces aides financières des participations familiales, ce qui favorise la prévention précoce auprès de familles qui n'auraient pas leur place au sein du dispositif de Protection de l'Enfance. D'autres aides financières méritent d'être développées pour limiter la tendance des acteurs du territoire à flécher des situations familiales au cœur du dispositif de Protection de l'Enfance, pour des raisons de gratuité des prestations.

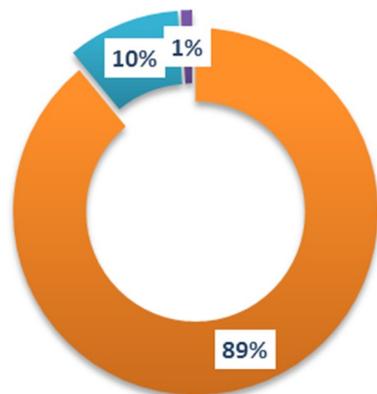
Un groupe de travail réunissant les partenaires et organisé par le Conseil départemental a pu travailler cette question, des décisions seront prises courant 2022. L'objectif est bien de soutenir toutes les familles en rééquilibrant les interventions CAF et ASE.

Activité ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 20 728,75 |
| Heures réalisées 2020 | 14 719,25 |
| Evolution 2020-2021 | 41% |

Nous constatons une augmentation significative des heures réalisées : **41%** entre 2020 et 2021

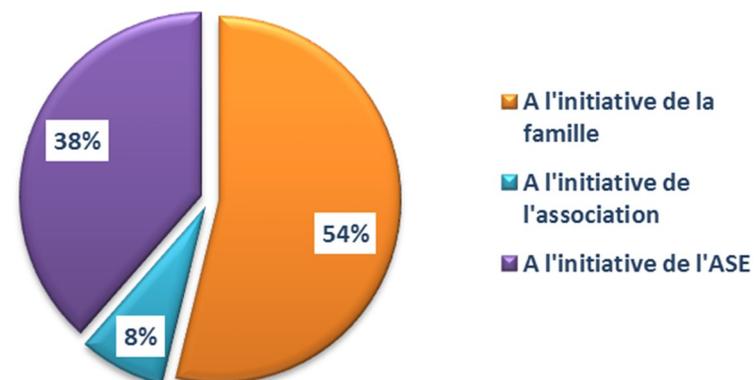
Les motifs d'intervention



254 évaluations et interventions éducatives

- Risque de danger ou danger pour l'enfant
- Visites accompagnées entre parents et enfants placés
- Problèmes de santé en relais de financement CAF

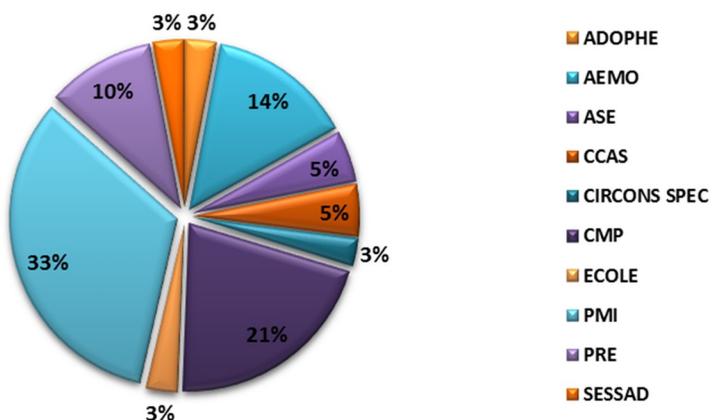
Mesures interrompues



- A l'initiative de la famille
- A l'initiative de l'association
- A l'initiative de l'ASE

L'origine des demandes

Origine de la demande



Les PMI représentent 1 tiers de l'ensemble des prescripteurs, les CMP 1/5ème, toutes mesures confondues, évaluation et intervention concernant les TISF.

La part conséquente des CMP, qui dépendent du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, traduit le fait que beaucoup d'enfants rencontrent des difficultés nécessitant l'intervention de spécialistes (orthophonie, psychomotricité, suivi psychologique, etc..) et qu'à ce titre l'intervention d'une TISF est sollicitée pour veiller à ce que les parents observent les rendez-vous fixés en les accompagnant éventuellement, ou prennent le relais dans le cadre d'un répit familial en amenant elles-mêmes l'enfants aux diverses consultations. Ajouter à cela que l'éloignement des centres hospitaliers spécialisés ou le manque de professionnels paramédicaux en libéral sur le département obligent les intervenantes TISF à aider les familles à rechercher un spécialiste à proximité.

Dans le cas d'enfants souffrant de troubles autistiques diagnostiqués ou non, il s'agit de les orienter vers des structures d'accueil de jour pour quelques heures par semaine mais difficilement, et ce souvent en attendant une admission en établissement spécialisé dont le nombre de places fait cruellement défaut.

Les bénéficiaires ASE

Au titre de la Protection de l'Enfance, une augmentation significative est à noter concernant le nombre de familles accompagnées, passant de **160** en 2019, à **136** en 2020 et **254** en 2021. En effet, au regard de 2019, l'AFAD IDF a accompagné **58,75%** familles de plus en 2021. Nous pouvons également noter une augmentation du nombre de nouvelles familles, passant de **83** en 2019 à 108, soit **30,12%**.

| | Etat du nombre de familles |
|---|----------------------------|
| Nombre total de familles accompagnées dans l'année (Action commencée ou non dans l'année et terminée ou non dans l'année) | 254 |
| Nombre total de familles accompagnées au 31/12/2021 | 86 |
| Nombre de familles entrées dans l'année | 108 |
| Nombre de familles sorties dans l'année | 79 |

Les partenariats et actions 2021

La présence des professionnels d'intervention voire du Responsable de l'Entité Départementale, aux différentes réunions RPP et/ou de synthèse à l'issue de chacune des mesures, le travail conjoint mené entre les professionnels du service et les travailleurs sociaux de référence à l'origine de la demande, permettent de créer des échanges et des liens professionnels avec l'ensemble des acteurs de différents milieux (sociaux, médicaux, socio-éducatifs, administratifs, judiciaires).

Les intervenant sociaux par ailleurs engagent au bénéfice des familles de multiples démarches vers les structures de proximité (structures petite enfance, associations de quartier, centres sociaux, Mairies, CCAS, association d'aide humanitaire, etc..) pour répondre souvent aux objectifs d'ouverture du milieu familial à son environnement, d'accès des enfants à des activités sportives, de découverte et de loisirs.

La réforme de la protection de l'enfance, le renouvellement en vue du schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance 2018/2022 de la Seine Saint-Denis, la participation de l'AFAD IDF à l'Inter-Association départementale pour l'Education et l'Enfance 93 permettant un état des lieux des différents acteurs agissant pour la protection de l'enfance, l'élaboration en cours du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ont été des occasions de réfléchir au positionnement de l'aide à domicile pour les familles en difficulté dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Une difficulté constante s'est faite également ressentir en 2021 au niveau du service mais comme pour l'ensemble des services éducatifs quant au recrutement de personnels sociaux qualifiés, en l'occurrence des TISF diplômés.



Sortie à la mer « autrement autre part » été 2021

Nous avons organisé le 8 juillet une sortie à Berck sur Mer (Pas-de Calais) dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet du « Bel été solidaire ».

Le Département de Seine-Saint-Denis a ainsi financé la location d'un autocar permettant à 10 familles avec 17 enfants de profiter d'un bol d'air iodé.

10 TISF et la Responsable d'Entité Départementale ont pu partager un moment « autrement, autre part » afin de sortir de l'environnement urbain du 93 en se rendant avec les familles à Berck sur Mer.



Bilan des objectifs 2021



Aller vers les acteurs du territoire / diversifier le partenariat

Nous avons mené un travail de proximité et de communication auprès de nos partenaires, afin de rendre plus lisible nos interventions dans le cadre de la CAF. Nous avons été soutenus par le Conseil Départemental qui a organisé des groupes de travail qui ont permis de réunir des partenaires incontournables.

La nouvelle circulaire CNAF, avec de nouveaux motifs d'intervention a aussi soutenu cette action en réalisant une plaquette avec nos contacts pour une diffusion plus large.



Engager l'antenne de La Courneuve vers des actions autour du Handicap

Cet objectif n'a pas pu se réaliser. La crise sanitaire toujours présente en 2021 n'a pas permis de mettre en place cette formation.



Maintenir l'ouverture de l'antenne sur les ressources externes

Cet objectif n'a pas pu se réaliser. Sur une partie de l'année il a été difficile de se réunir, compte tenu des recommandations gouvernementales. Nous avons été mobilisés sur une gestion du quotidien, en faisant face aux absences, urgences, annulations...

Objectifs 2022



Poursuivre le partenariat engagé avec le Conseil Départemental à travers les groupes de travail.



Equilibrer l'activité CAF/ASE afin de jouer notre rôle d'accompagnement à la parentalité de façon préventive.



Stabiliser l'équipe d'intervention en favorisant les recrutements et l'intégration des salariés.



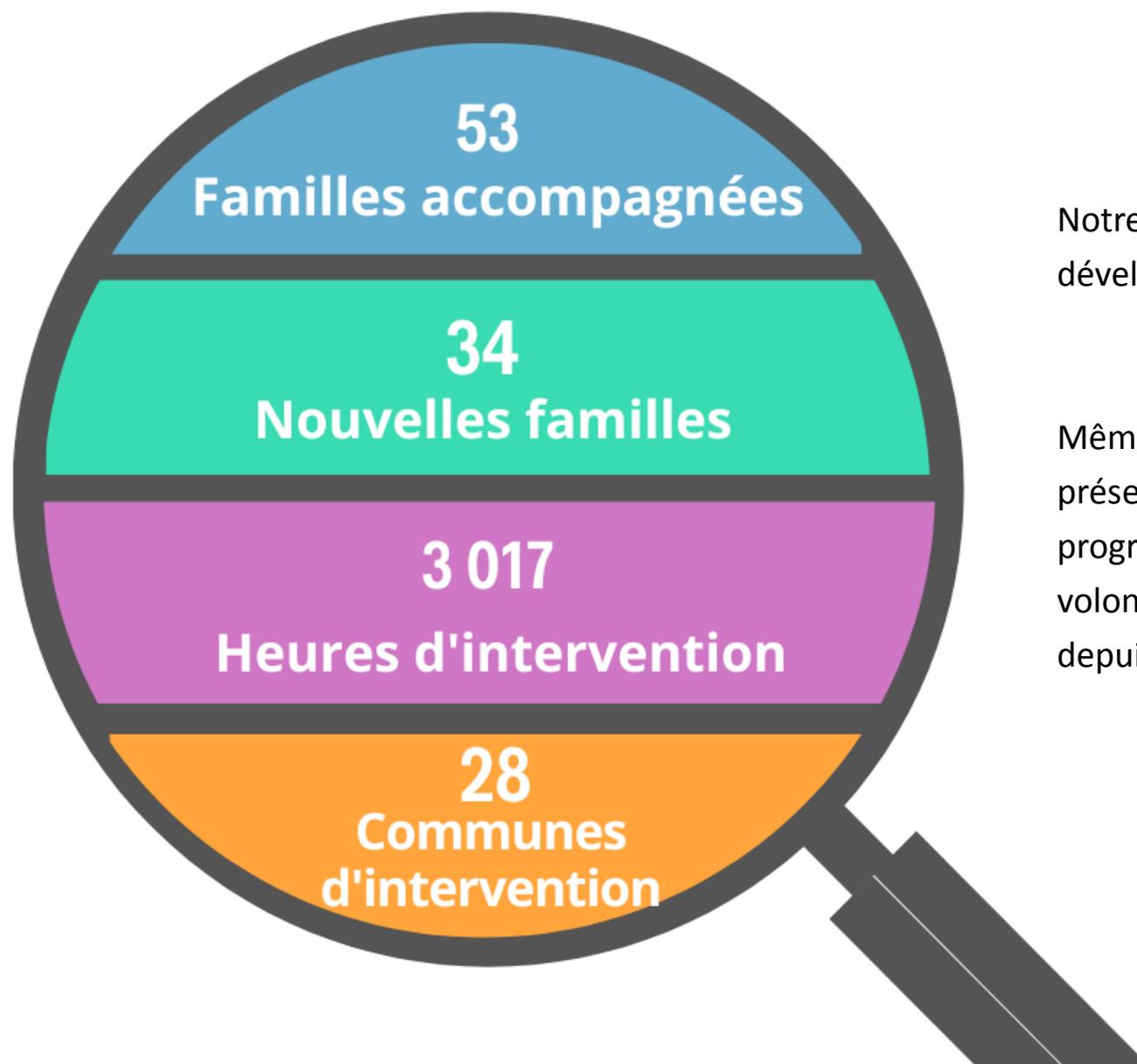
Travailler sur les nouveaux motifs d'intervention CNAF afin d'enrichir les interventions et pratiques professionnelles.



Rapport d'activité 2021

Département
du Val-de-Marne

Chiffres clés



Notre activité poursuit son développement dans le Val-de-Marne.

Même si elle reste encore modeste, notre présence sur le territoire est en constante progression. C'est le résultat d'une volonté initiée par notre association depuis maintenant 2 ans.

Dates clés 2021

Janv

Réunion de présentation de notre activité aux services de la Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine

Février

Rencontre partenariale avec l'IRTS Parmentier, centre de formation de TISF et d'AES

Mai

Réunion de préparation du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75

Juin

Présentation du projet de redéveloppement de notre activité auprès de la CAF 94

Octobre

Rencontres partenariales avec :

- ⇒ L'association Olga Spitzer
- ⇒ L'ACMS (prévention médecine du travail)
- ⇒ L'équipe de l'ASE 93 de Montreuil

Juillet

Démarrage du projet « Ma famille, mon logement », en partenariat avec la CAF 75

Juillet
Août

Entretiens individuels de préparation à l'avenant 43, entre le responsable de l'antenne et l'ensemble des salariés

Sept

Accueil d'une nouvelle responsable de secteur et démarrage progressif de la nouvelle organisation de l'équipe administrative

Déc

Participation au groupe de travail « Attentes et sens des interventions TISF » avec des responsables de l'ASE 93 / Rencontre avec l'AFPA concernant la nouvelle certification en cours pour les responsables de secteur

Introduction

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, qui comprend : la ville de Paris et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative, avec désormais trois responsables de secteur (deux en charge des TISF et une autre des AD) qui coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 26 TISF et 17 AD/AVS. De leur place, toutes et tous œuvrent dans l'objectif commun, d'aider et de soulager les familles que nous accompagnons au quotidien

2021, encore marquée par l'épidémie de COVID-19, a tout de même vu s'amorcer un redémarrage de l'activité dans des conditions plus normales, entraînant ainsi un nouvel élan, concrétisé par la reprise et l'accomplissement de différents projets.

Ainsi au cours de l'année, l'équipe administrative de notre antenne s'est volontairement et progressivement restructurée, dans l'objectif d'une réorganisation par activité et par secteurs géographiques plus cohérents.

Dans le même temps, nous avons pu remettre en action notre travail de développement de notre activité, entravé depuis 2020 par la pandémie de COVID-19.



FOCUS sur la vie de l'antenne



Restructuration de l'équipe administrative de l'antenne

L'équipe administrative de l'antenne était initialement composée de deux responsables de secteur et d'une assistante technique, pour gérer et coordonner trois équipes de terrain : deux de TISF et une d'AD/AVS. Du fait de l'étendue de notre zone d'intervention (sur 4 départements et autant d'entités administratives pour la CAF et l'ASE) et du développement croissant de notre activité, cette organisation semblait de moins en moins convenir.

Notre projet de réorganisation de l'équipe de coordination s'est appuyé sur la volonté d'amplifier encore davantage : la proximité, la visibilité et le lien, avec et entre les intervenants, les familles et les partenaires. Cela, en permettant dans le même temps de favoriser des sectorisations d'interventions plus cohérentes. Pour ce faire, l'idée a été de partir des trois équipes de terrain existantes.

Auparavant, une responsable de secteur gérait deux équipes de TISF : une intervenant plutôt sur le secteur Ouest et une autre plutôt sur le secteur Est de notre territoire. Une équipe importante d'AD/AVS était alors gérée par une autre responsable de secteur. Toutes deux étaient alors adjointes d'une assistante technique pour les soutenir dans leurs missions. A la faveur des départs et des arrivées survenus au sein de l'équipe administrative de l'antenne, la réflexion menée en lien avec la Direction Générale de l'association, a conduit à mettre à la tête de chacune des trois équipes, devenues suffisamment importantes, une responsable de secteur.

Le but d'une telle organisation, finalement simplifiée avec trois responsables pour trois groupes distincts, est de permettre une gestion administrative globale des accompagnements dispensés. Ceci a pour avantage, non seulement de rendre plus lisible toutes les prises en charge vis-à-vis de l'ensemble des protagonistes, avec une seule est même interlocutrice référente administrative ; mais également, de simplifier et donc de fluidifier le circuit d'information tout au long du suivi, de sa mise en place jusqu'à son terme.

Par ailleurs, même si elle était déjà amorcée, cette restructuration permet de renforcer et d'arrêter une répartition géographique de nos interventions sur les différents départements de notre territoire, plus homogène et plus cohérente. Là encore, les intérêts sont nombreux. Ils permettent notamment d'accroître la lisibilité de l'organisation de nos accompagnements auprès des familles et des partenaires, tout en simplifiant la planification et en garantissant aux intervenants de l'antenne, une zone d'intervention plus restreinte et donc des déplacements moins contraignants, en terme de temps et de distance.

La réorganisation administrative a donc permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur pour chacune des trois équipes de terrain :

- ◇ TISF 75 Ouest / 92
- ◇ TISF 75 Est /93/94
- ◇ AD/AVS, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest

En plus de : la lisibilité, de la cohérence, de la fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires ; d'une organisation simplifiée et moins contraignante pour les intervenants, cette restructuration a également grandement contribué au développement prometteur de l'activité de notre antenne.



Reprise des projets de développement

L'antenne de Paris couvrant un vaste territoire, il s'avère souvent complexe de maintenir et de développer notre présence sur l'ensemble de nos zones d'intervention.

Ainsi, préalablement à la pandémie, ayant fait le constat de notre recule conséquent dans le Val-de-Marne, nous avons commencé à y impulser un travail de développement. Après de nombreuses démarches de sensibilisation, des rencontres et des présentations de notre activité auprès des acteurs en lien avec les situations CAF et ASE de ce département, nos efforts commençaient à porter leurs fruits, avant que le COVID-19 et les confinements successifs ne viennent les contrarier. Pourtant, il est primordial que nous maintenions une activité satisfaisante dans le Val-de-Marne, pour pérenniser la dimension régionale de notre association, présente sur toute l'Île-de-France.

De sorte que dès que nous en avons eu la possibilité matérielle, nous avons repris ce travail entamé et mis entre parenthèses durant de trop longs mois. Cela s'est traduit par une présence sur ce territoire, qui même si elle reste encore modeste, s'est assez conséquemment accrue en 2021, pourtant encore marquée par des épisodes de COVID-19.

Mais au-delà d'une hausse significative de notre activité dans ce département, nous avons pu tout au long de l'année, multiplier les rencontres partenariales : CAF, PMI, CMP, hôpitaux, maternités et Espace Départemental des Solidarités (EDS, circonscriptions de service social). Cette multiplication des échanges et la participation de plus en plus régulière aux concertations de travailleurs sociaux pour les situations en cours, ont largement contribué au renforcement de nos liens partenariaux et de notre présence dans le Val-de-Marne, puisque nous y sommes intervenus dans **27 communes** au cours de l'année, dans le cadre de la CAF et de l'ASE.

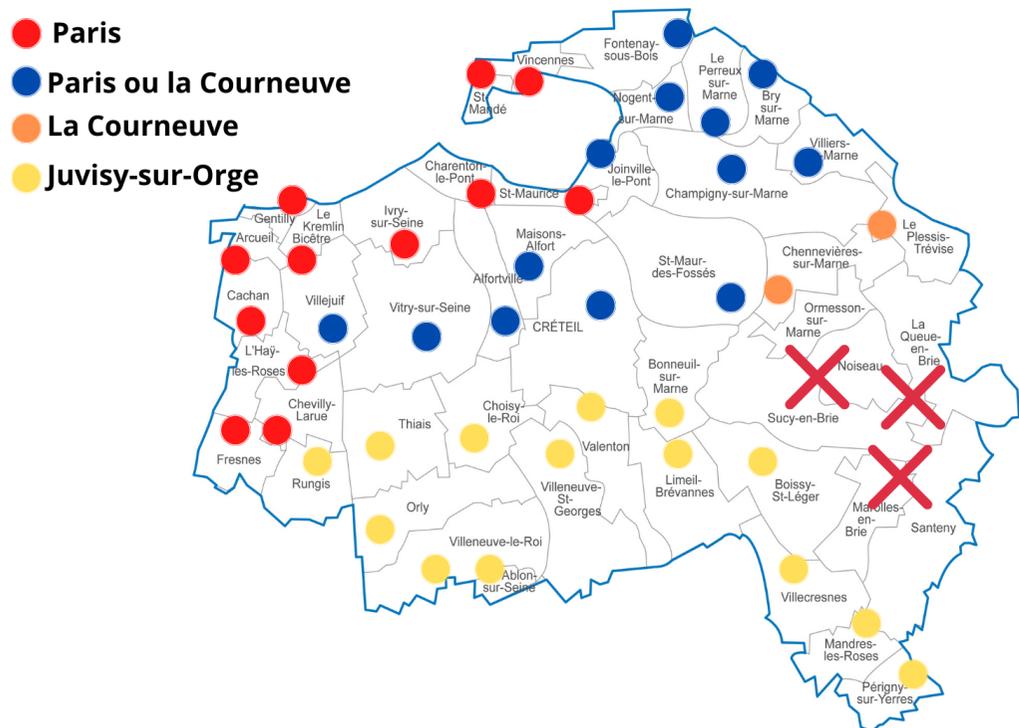
Parmi nos projets de développement, il était également essentiel de diversifier notre activité dans les Hauts-de-Seine. En effet, très actifs sur ce département autour des accompagnements des familles en mandat CAF, nous étions quasiment absents dans le cadre des suivis liés à la protection de l'enfance.

De ce fait, nous avons là encore multiplié les rencontres et les sensibilisations, en vue de relancer et de développer nos partenariats en direction de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance du 92. Invités par le Conseil Départemental, nous avons ainsi pu participer à une réunion d'information en visio-conférence, regroupant l'ensemble des responsables locaux de l'ASE du département. Assez rapidement par la suite, nous avons progressivement bénéficié de suivis de situations de plus en plus nombreux dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Avec plus de visibilité, des liens partenariaux importants se nouent et favorisent la création d'une culture commune du travail en complémentarité.

L'année 2021 a donc été une année marquée par un redémarrage post COVID-19, qui aura permis à notre antenne de reprendre ses projets de repositionnement géographique et de conserver l'équilibre entre nos missions ASE et CAF sur le territoire du 92. Cela, en poursuivant le développement de notre activité préalablement entamé, qui a été largement favorisé par la restructuration de notre équipe administrative.

Mais dans une société en profonde mutation, nous attendent de nombreux autres projets, exigés par de nombreux autres défis. Notre tâche se poursuit donc sans fin, dans le seul but de continuer nos missions auprès des familles et de maintenir ce lien social, que l'on sait désormais plus que jamais primordial...

Zone d'activité



En 2021, notre secteur d'intervention s'est encore étendu sur le Val-de-Marne. Nous couvrons désormais la quasi intégralité du département.

Trois antennes de l'AFAD IDF se partagent les interventions sur le territoire du département, mais notre antenne de Paris y est encore de loin la plus présente.

Origine de la demande

En un an, nous avons augmenté le nombre de familles Val-de-Marnaises accompagnées : **53** en 2021, contre **43** en 2020.

En effet, la relance de notre travail d'information a permis de multiplier nos partenaires et de répartir ainsi encore davantage l'origine de nos demandes. Cela est particulièrement notable dans le cas de celles provenant de la CAF : 39 en 2021, contre 6 en 2020.

Notre présence en protection de l'enfance se développe également, même si elle passe principalement par les services des PMI. Il est tout de même à souligner notre visibilité croissante auprès de différents « Espaces Des Solidarité » du département.

L'activité

| | TISF CAF + ASE | TISF ASE | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|-------------------|----------|----------|----------|
| Heures réalisées 2021 | 1 720 | 693,75 | 1 296,50 | 3016,50 |
| Heures réalisées 2020 | 1 184,75 | 112,50 | 1 026,00 | 2 210,75 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 45% | 517% | 26% | 36% |

Comme les chiffres en témoignent notre activité poursuit son développement dans le Val-de-Marne et ce, malgré une année contrastée, encore marquée par des épisodes de pandémie.

Cela est particulièrement remarquable avec nos résultats concernant l'activité TISF qui, si on les compare à ceux de 2019, avant la période de COVID-19, sont **passés de 478 à 1720 heures** réalisées. Même si cela reste encore modeste, elles ont tout de même été multipliées par **3,7** en deux ans.

Cette progression, déjà amorcée l'an passé, émane d'une volonté de développement de notre activité dans le Val-de-Marne, souhaitée et portée par notre association, afin d'atteindre et de maintenir dans le temps une présence satisfaisante sur ce territoire, au niveau égal de celle que nous avons dans tous les autres départements d'Ile-de-France.

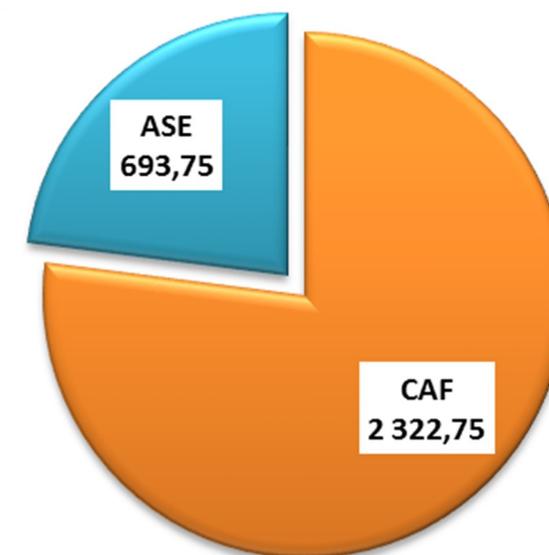
Heures réalisées par financeurs

Au regard de notre activité et des chiffres précédemment évoqués, il est normal que notre premier financeur soit la CAF.

Ceci étant, la part de financement ASE a quant à elle considérablement augmentée sur le territoire, passant de **112 heures** en 2020 à plus de **693** en 2021. C'est d'ailleurs d'autant plus remarquable, qu'elles représentaient seulement 28 heures en 2019.

Les AD/AVS sont elles financées intégralement par la CAF, puisqu'elles interviennent quasi exclusivement dans ce cadre, pour aider les familles dans les tâches domestiques du quotidien.

Ces résultats viennent encore mettre en évidence, notre important développement en cours dans le Val-de-Marne.



Les bénéficiaires

Compte tenu de ces résultats positifs, le nombre de familles que nous accompagnons dans le 94 évolue lui aussi forcément favorablement.

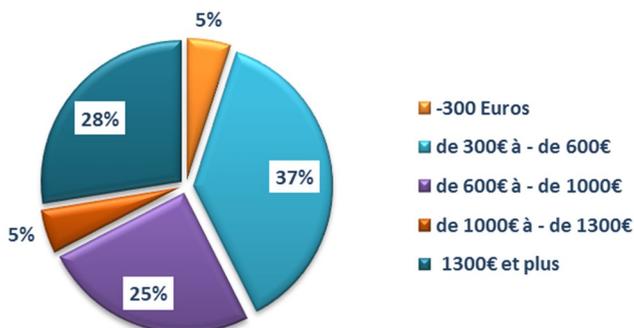
Mais ce qui est intéressant de signaler, c'est aussi la part très importante de nouvelles familles accompagnées, qui vient souligner le dynamisme actuel de notre activité, en plein essor sur ce territoire.

Ce qui est très encourageant pour nous, dans le cadre de la poursuite de nos efforts de développement dans le Val-de-Marne.

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 18 | 22 | 10 | 15 | 80% | 45% |
| AD/AVS | 16 | 31 | 15 | 28 | 6% | 11% |
| TOTAL | 34 | 53 | 25 | 43 | 36% | 23% |

Composition des familles et quotient familial

Quotient familial

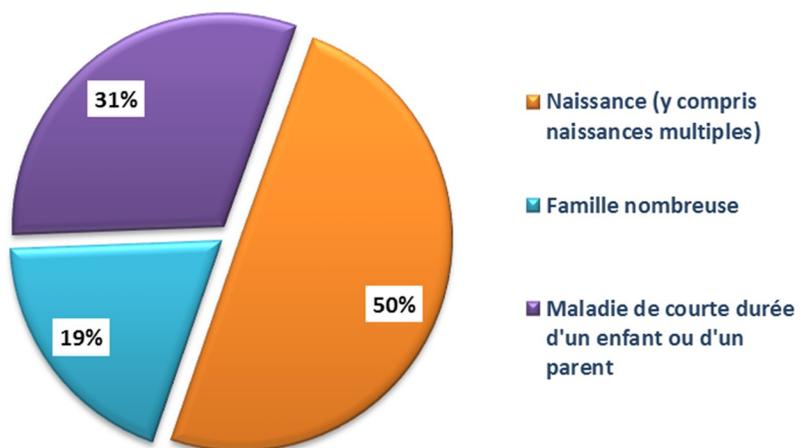


Comme sur la plupart de nos territoires, la plus grande partie de nos interventions dans le Val-de-Marne se fait auprès de familles composées de 1 à 4 enfant(s), exceptionnellement au-delà.

A travers la répartition assez homogène des quotients familiaux des familles que nous accompagnons dans le Val-de-Marne, nous pouvons constater que nous touchons toutes les catégories socio-professionnelles dans leur diversité, présentes sur territoire.

Les interventions des TISF

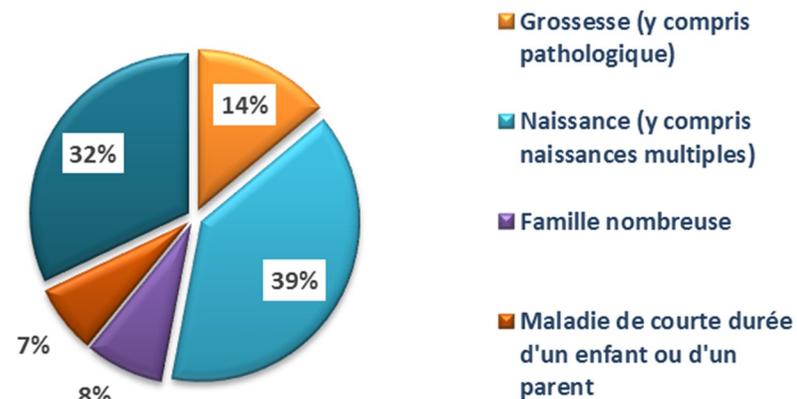
Nombre d'heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **la moitié** des interventions des TISF

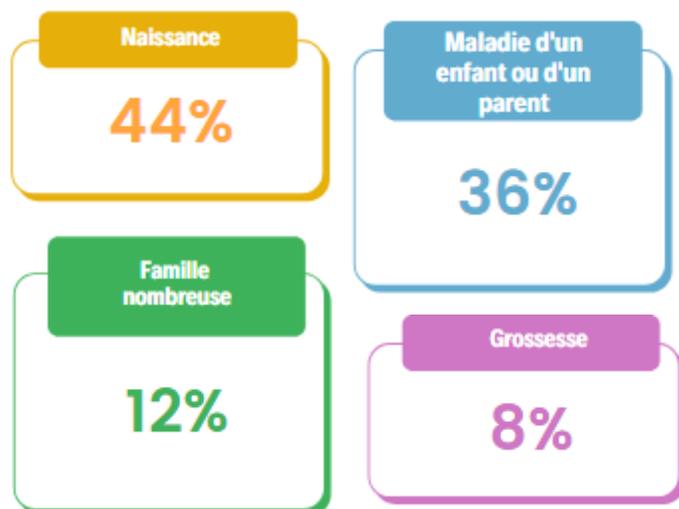
Les interventions des AD/AVS

Nombre d'heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **39%** des interventions des AD/AVS

Les motifs d'intervention en heures



Les motifs d'intervention des TISF sont toujours majoritairement liés aux naissances, à hauteur de **50 %**. On note toutefois leur diversification croissante, au profit de la maladie et de l'accompagnement des familles nombreuses.

Pour les AD/AVS, les interventions sont elles un peu plus partagées, mais demeurent tout de même majoritairement ciblées sur les naissances.

Au total, dans le Val-de-Marne, nos deux secteurs d'activités confondus s'exercent donc à **44%** autour de la naissance. Ce qui reste conséquent et vient illustrer notre expertise pour l'accompagnement périnatal des familles.

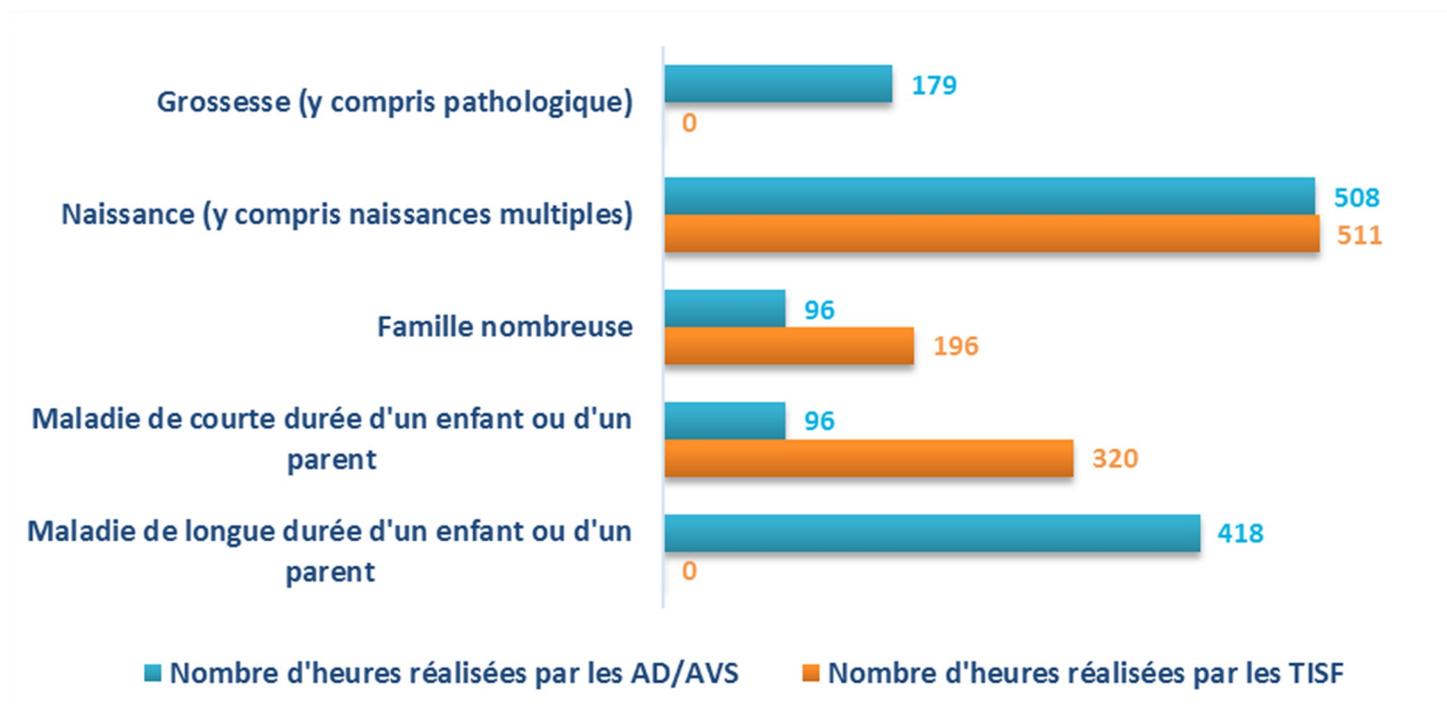
A terme, nous souhaitons toutefois diversifier encore davantage nos interventions dans le département, en renforçant nos partenariats en lien avec les nouveaux motifs d'intervention.

Nouveaux motifs d'intervention de la circulaire CNAF n° 2021-003 :

Simplifiés et plus cohérents, les nouveaux motifs d'intervention CAF semblent mieux répondre aux attentes des familles. Par ailleurs, l'identification des motifs paraît également plus claire et les formalités administratives plus simples à gérer (exemple : Motif Répit parental – dans CAFPRO si les bénéficiaires relèvent de l'AAEH, ils sont directement inscrits ; Motif Naissance – CAFPRO suffit, si les enfants sont déjà déclarés).

Par ailleurs, nous avons de plus en plus de demandes d'accompagnement de familles avec un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Ce nouveau motif correspond donc bien à une attente de ces familles qui ont besoin de soutien. Ceci étant, nos interventions dans ce cadre ne peuvent pas pallier au manque de structures existantes de prise en charge spécialisée. En effet, si l'aide que nous apportons au quotidien à ces familles est bien réelle, elle reste trop souvent limitée, par manque de moyens et de formation, face à certaines formes importantes de handicap. Elle est de ce fait trop souvent insuffisante et ne peut se réaliser de manière efficiente, qu'en relais avec des partenaires spécialisés.

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF

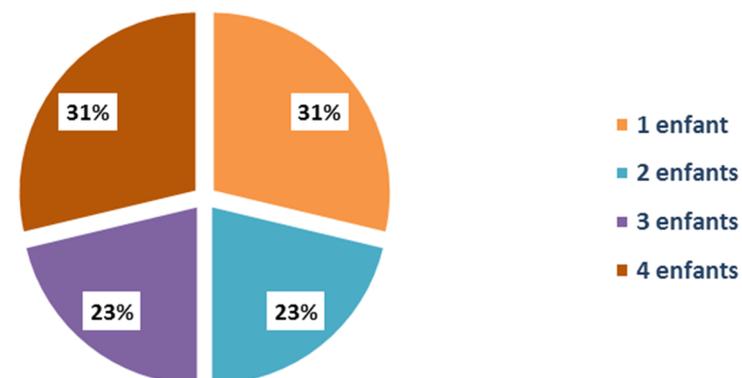


Heures réalisées ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 693,75 |
| Heures réalisées 2020 | 112,50 |
| Evolution 2020-2021 | 517% |

Composition familiale

Composition des familles



Avec un volume de plus de **693 heures** et **13 familles accompagnées** (composées intégralement de familles de **1 à 4 enfants**), notre activité dans le cadre de la Protection de l'Enfance a énormément progressé sur le territoire Val-de-Marnais, en comparaison des années précédentes. Notre travail d'information et de développement partenarial auprès des acteurs locaux de la protection de l'enfance ont permis cette très large progression.

Mais nous savons que les besoins en la matière restent importants et nous allons poursuivre avec nos partenaires le travail engagé, pour augmenter encore progressivement nos prises de charge des familles en accompagnement ASE et remplir pleinement notre mission de protection de l'enfance.

La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge

La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge :

Les missions sont différentes en fonction des antennes, il nous faudrait le type de missions (accompagnement, évaluation, visites en présence d'un tiers) le nombre de familles par missions + exemple et explications (nombre d'heures, fréquence d'intervention, durée, fonctionnement...)

Dans le 94, nos prises en charge dans le cadre de l'ASE ont une durée moyenne de 120 heures, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Nos rapports avec les travailleurs sociaux des EDS sont fluides et nous n'éprouvons aucune difficulté pour les éventuels renouvellement de prise en charge. Ce qui permet une continuité du suivi TISF sans rupture, qui pourrait être préjudiciable aux familles que nous accompagnons.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

- ◇ Observation et accompagnement du lien parent /enfant
- ◇ Aide à l'organisation du cadre de vie
- ◇ Proposer des activités de loisirs, de jeux et/ou de développement de vie sociale
- ◇ Accompagnement aux rdv médico-sociaux et /ou aux activités extérieures
- ◇ Aide aux devoirs
- ◇ Visites en présence d'un tiers

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF. Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet. C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet.

C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix qui intervient en alternance est volontaire auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérente à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite alors en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF. Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée. Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable. Il représente environ 10 heures sur un suivi de 4 à 6 mois. Il est évidemment mentionné dans le devis préalable à la prise en charge et validé par le service demandeur.

Pour résumer le déroulement d'une prise en charge effectuée par notre antenne, dans le cadre de la protection de l'enfance, nous avons élaboré le protocole ci-après :

- **Protocole du Projet Individualisé pour une 1^{ère} prise en charge ASE ou PMI**

⚠ Recueil de la note sociale du service demandeur de la PEC + de la conclusion de la RPP



Désignation du binôme de TISF référent intervenant sur la situation

- **Visite à domicile avec le partenaire demandeur de la PEC**



VAD, recueil et retour des informations et données complémentaires nécessaires dans le cadre de la PEC, transmises au bureau et aux partenaires, si besoin

- **Rédaction du PI par la (ou les) TISF référents, en partant de la trame existante**



⚠ Présentation du Projet Individualisé à la famille et aux partenaires, et remise au dossier du document signé par toutes les parties + remise du livret d'accueil bénéficiaire ASE, lors de la 1^{ère}

Interventions

Accompagnées de retours et d'échanges réguliers avec le bureau, les partenaires et la famille

- **Rédaction du rapport d'évaluation ou d'intervention de fin de PEC TISF, préparation de la RPP (trois semaines à un mois avant)**



En relation avec l'ensemble des partenaires et au regard du PI établi en début de PEC, validé par le Responsable d'Entité Départementale

RPP



Prolongation ou fin de PEC

Actions et partenariats 2021

Notre volonté de développement partenarial sur le territoire Val-de-Marnais, a pu à nouveau se dérouler et se matérialiser plus normalement en 2021 :



Présentation du projet de redéveloppement de notre activité auprès de la CAF 94 et collaboration étroite avec ses différents services



Développement des partenariats locaux (PMI/CMP/Hôpitaux/EDS) avec l'envoi de plaquettes de présentation de notre activité (par mails et voie postale)



Entretien et consolidation des partenaires déjà reconnus



Participation actives des TISF aux concertations de travailleurs sociaux pour les situations en cours (synthèses, concertations...)



Recrutement d'un équivalent temps plein TISF pour intervenir uniquement dans Val-de-Marne

Bilan des objectifs 2021



La poursuite du développement territorial de notre activité dans le Val-de-Marne

Malgré une année encore impactée par la crise COVID-19, nous avons poursuivi le développement de notre activité dans le Val-de-Marne, avec des résultats très encourageants, tant dans le cadre de la CAF que dans celui de l'ASE.



La diversification de notre activité par le développement partenarial (en partie à travers les nouveaux faits générateurs CAF et la relance de nos missions de Protection de l'Enfance)

Ce développement est concomitant à une diversification progressive et continue de notre activité dans tous les domaines et sur tout le territoire du Val-de-Marne.

Objectifs 2022

2022 pourrait être la première année marquée dans son intégralité, par un retour à un contexte plus normal, après le trop long épisode de pandémie. Ce qui devrait contribuer à favoriser l'atteinte de nos objectifs, qui sont les suivants :



Pérenniser et poursuivre le développement engagé de notre activité avec l'ensemble des partenaires du département.



Continuer le développement partenarial auprès de l'ensemble des acteurs de la parentalité et de la protection de l'enfance du Val-de-Marne



Poursuivre la diversification de notre activité, pour répondre à l'ensemble des motifs d'accompagnement à destination des familles du 94, notamment pour les situations CAF.



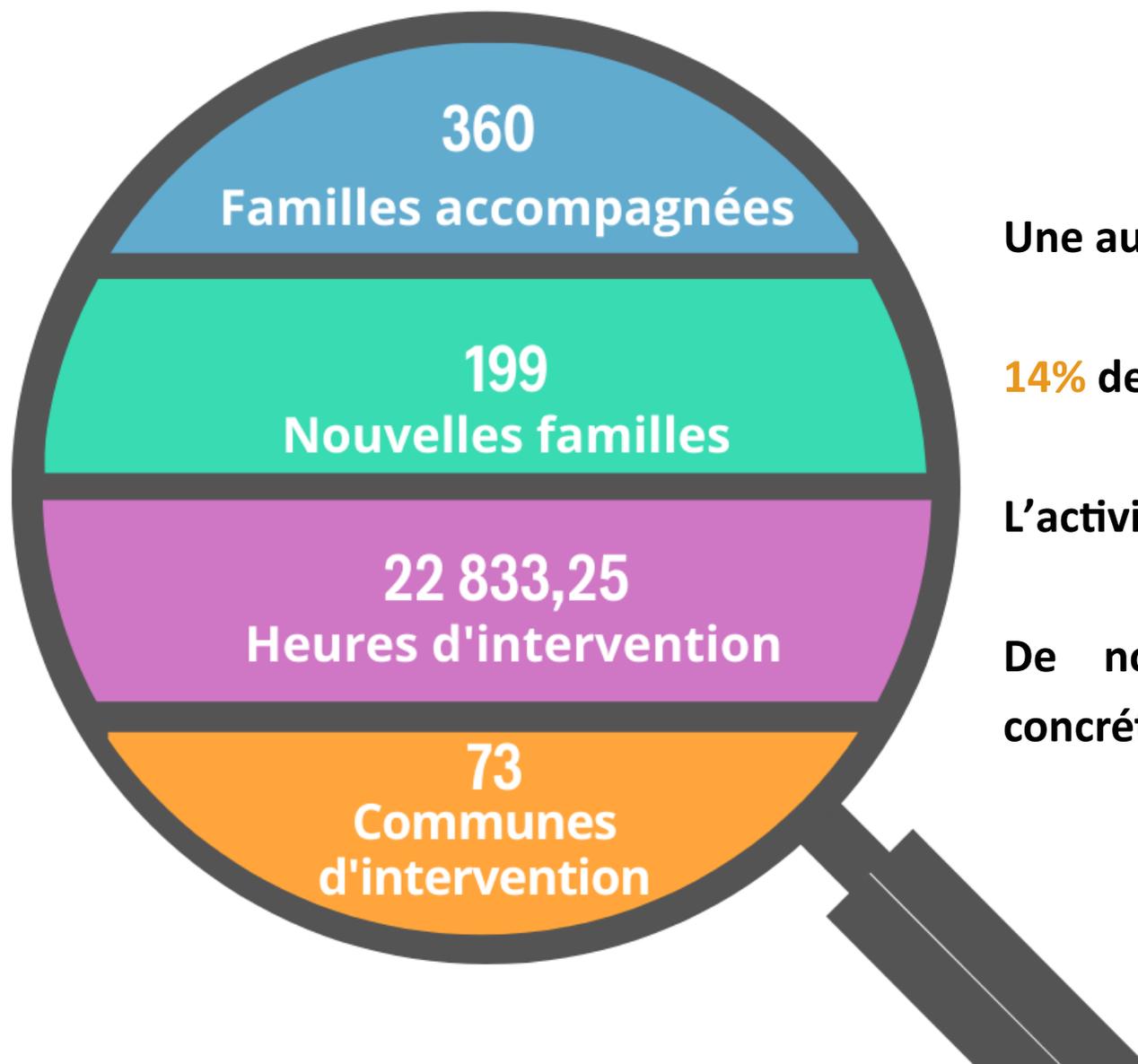
Elargir encore davantage notre présence géographique sur l'ensemble du territoire Val-de-Marnais.



Rapport d'activité 2021

**Département
du Val d'Oise**

Chiffres clés 2021



Une augmentation de l'activité de **5%**

14% de nouvelles familles

L'activité CAF reste majoritaire : **61%**

De nombreux projets ont pu se concrétiser sur cette année 2021

Dates clés 2021

Janv

Mise en œuvre de la Circulaire CNAF n° 2021-003 réformant les conditions d'accès et les modalités d'intervention pour le dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile.

Mars

A l'occasion de la journée de la femme Participation à l'émission « Etats Civil » sur LFM Radio sur la thématique de l'aide à apporter aux mères isolées.

Avril

Signature de la convention « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » avec le département du Val d'Oise

Juin

- ◇ Rencontre avec les acteurs de la ville de Domont en lien avec le CCAS pour présenter les missions de l'association.
- ◇ Tournage en partenariat avec l'EPSS d'une vidéo pour valoriser le métier de TISF et susciter des vocations.



Juillet

Signature d'une convention avec l'Institut Médico-éducatif (IME) la Boussole Bleue

Octobre

- ◇ Mise en œuvre de l'avenant 43.

Déc

Rencontre avec la PMI dans le cadre du dispositif TGV (très grande vulnérabilité).

Zone d'activité

L'antenne du Val d'Oise est nichée au cœur de la communauté d'agglomération Plaine vallée sur la commune de Domont.

Le périmètre d'intervention de cette entité est l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Comme en 2020, la ville de Sarcelles reste l'une des communes où l'AFAD IDF intervient le plus, tout comme les communes de Gonesse, Goussainville, Garges les Gonesse et Villiers le Bel.

La commune de Cergy qui est la ville préfecture est quant à elle la deuxième commune d'intervention de l'association.

Les interventions sur cette commune sont en progression.

En effet, **15** familles ont été accompagnées en 2020 et **26** en 2021.

L'origine de la demande

La majeure partie des demande d'intervention émanent des services sociaux (41 %) qui n'hésitent pas à s'appuyer sur l'expertise des TISF de l'AFAD IDF comme outil dans les accompagnements menés auprès des familles.

La CAF et la PMI orientent également beaucoup de familles vers l'association (**36 %** des demandes).

Sur le site Internet Caf.fr et les points d'accueils les références de l'AFAD IDF sont mises à disposition des familles ainsi que des conseils.

L'activité

| | TISF | AD/AVS | TOTAL |
|--------------------------------|-----------|--------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 15 318,25 | 7 515 | 22 833,25 |
| Heures réalisées 2020 | 14 800 | 7 018 | 21 818 |
| Evolution des heures 2020-2021 | 3% | 7% | 5% |

Le volume de l'activité de l'antenne du 95 est de **22 833,25 heures** au total au titre de l'année 2021.

En comparaison avec l'année 2020 le nombre d'heures d'intervention réalisées en 2021 a augmenté de **5 %** au total.

Dans le détail, c'est l'activité des aides à domicile/Auxiliaires de vie sociale qui a le plus augmenté (+ 7 %) tandis que l'activité des TISF a quant à elle augmenté de **3 %**.

Si l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, 2021 a vu naître la vaccination pour tous et la levée des périodes de confinement.

Ces éléments ont donc permis de reprendre progressivement les interventions et de réaffirmer la présence de l'AFAD IDF auprès des familles.

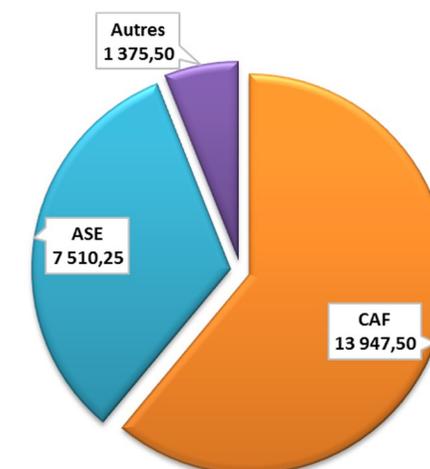
Heures réalisées par financeurs

Nos principales sources de financement sont la CAF et le département à travers les interventions au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

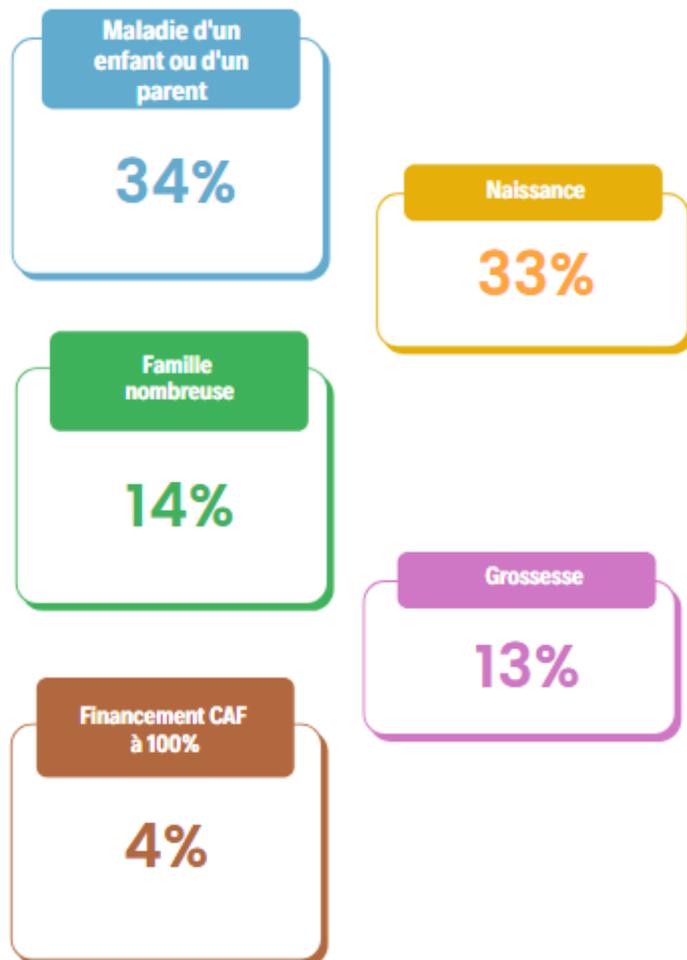
En ce qui concerne l'activité TISF, les financements de l'ASE représentent **49 %** des heures réalisées, et celles de la CAF **42 %**.

9 % des interventions sont financées par des financeurs autres (PMI...).

Pour ce qui est de l'activité AD/AVS, la quasi-totalité des interventions est financé par la CAF. Effectivement, sur 7515 heures financées au total, seulement 21 heures sont prises en charge par l'ASE soit une part très faible.



Les motifs d'intervention en heures



Les besoins des familles se manifestent majoritairement à l'occasion d'une naissance.

En effet, **33 %** pour des interventions le sont sur ce motif d'intervention.

Dans le détail, lors de ces heureux évènements de la vie, les familles ont recours à une TISF (**48 %**). Ces interventions permettent notamment d'apporter un soutien à la parentalité.

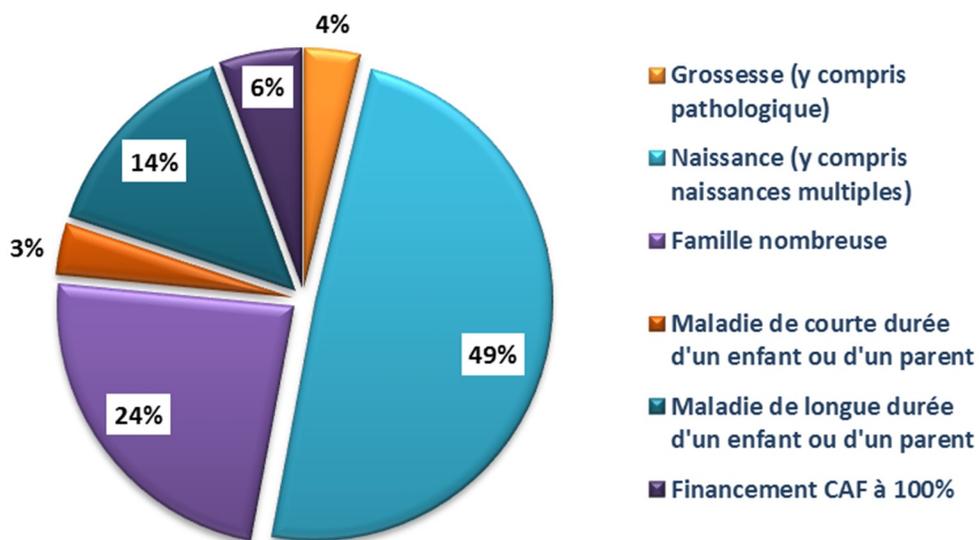
En revanche, pour les situations de maladie de courte durée plus ponctuelles, les besoins des familles se portent davantage sur des interventions d'aide au quotidien pour l'entretien courant du linge et du logement ou la réalisation de petites courses.

C'est la raison pour laquelle, pour ce type de motif d'intervention, qui, représente une part importante de la totalité des interventions (**17 %**) ce sont les professionnels de type AD/ADVS qui sont mobilisés pour répondre aux besoins des familles (**29 %**).

Le motif d'intervention « famille nombreuse » a progressivement été supprimé avec les nouvelles dispositions CAF et, de nouveaux motifs d'intervention ont vu le jour tel que le déménagement/ emménagement ou des moments clés de la vie scolaire.

Les interventions des TISF

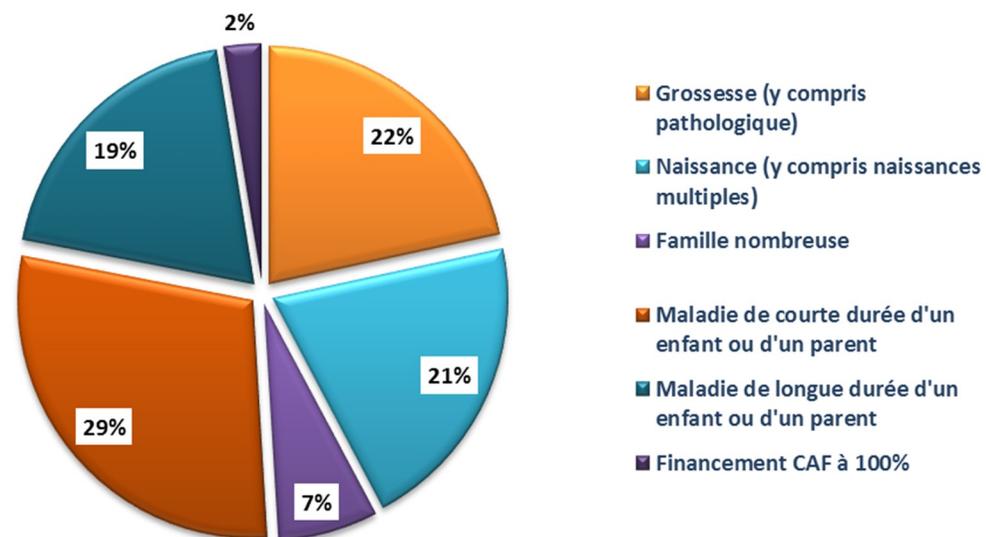
Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **49%** des interventions des TISF

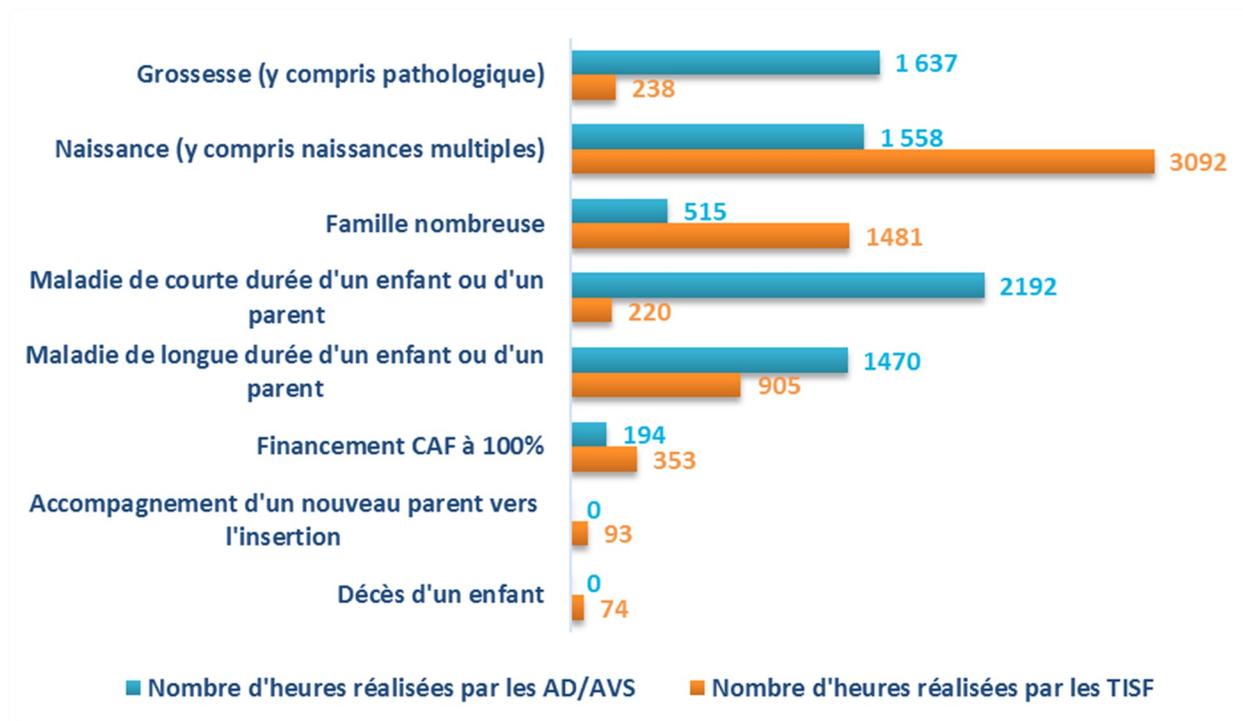
Les interventions des AD/AVS

Heures réalisées par motifs d'intervention



Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie de courte durée représente **29%** des interventions des AD/AVS

Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Conformément aux engagements de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CNAF visant à valoriser le rôle des parents et à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants une nouvelle « approche simplifiée » des services d'aide et d'accompagnement à domicile des familles à vu le jour en 2021.

Cette nouvelle approche fixe de nouveaux motifs d'interventions (Déménagement/emménagement, des moments clé de vie scolaire (collège, primaire, décès d'un proche œuvrant à la stabilité de l'équilibre familial...) et de nouvelles conditions d'accès.

Certains motifs tels que le déménagement/emménagement ne sont pas encore utilisés car encore méconnus.

Un nouveau logiciel CAF ADONIS (Aide à domicile et Observatoire Nationale des Interventions Sociales) a accompagnée cette réforme.

L'application ADONIS a pour but de :

- ◇ Permettre au SAAD d'accéder aux données d'un dossier allocataire en fonction des habilitations et pour des finalités spécifiées
- ◇ Permettre au SAAD d'enregistrer et de suivre les demandes des familles
- ◇ Permettre de repérer et analyser, non seulement les motifs d'intervention mais aussi les refus.
- ◇ Le déploiement de ce nouvel outil s'est fait progressivement.

Les bénéficiaires

| | 2021 | | 2020 | | Evolution 2020-2021 | |
|--------|--------------------|----------|--------------------|----------|---------------------|----------|
| | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles | Nouvelles familles | Familles |
| TISF | 124 | 141 | 110 | 233 | 13% | -39% |
| AD/AVS | 75 | 219 | 65 | 154 | 35% | 42% |
| TOTAL | 199 | 360 | 175 | 387 | 14% | -7% |

En 2021, **360** familles ont pu être accompagnées par les professionnels de l'AFAD IDF dont **199** nouvelles familles.

En comparaison avec 2020 moins de familles ont été accompagnées au total (387 familles en 2020) mais dans le même temps plus de nouvelles familles ont été touchées (175 en 2020).

Cette évolution du nombre de nouvelles familles témoigne des nouveaux besoins des familles après une période difficile en 2020 et la crise sanitaire.

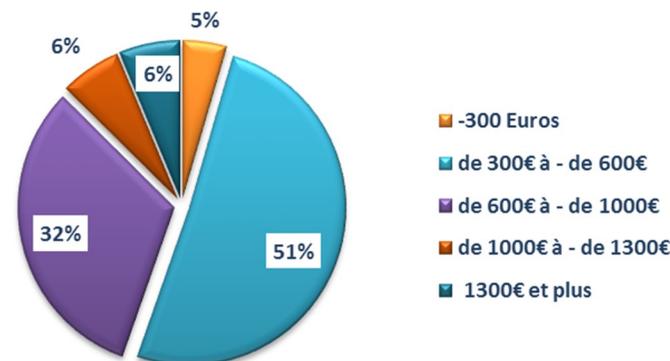
Composition des familles et quotient familial



Lors des interventions dans le cadre des financements de la CAF la composition des foyers est principalement de **1 à 4 enfants** avec une plus forte proportion pour les familles de 3 enfants (**32%**) et peu de familles avec 6 enfants et plus (**5 %**).

L'accompagnement des familles qui ont un premier enfant représentent quant à lui **12%** des interventions.

Quotient familial



Le niveau de ressources des familles les plus accompagnées se situe dans la tranche de **300 à 600 euros** de quotient familial (51%). C'est l'une des tranches les plus basses et caractérise donc les populations les plus vulnérables.

A contrario, l'association intervient peu dans les tranches de quotient familial de **1300 euros et plus (6%)**.

Activité ASE

| | Activité TISF ASE |
|-----------------------|-------------------|
| Heures réalisées 2021 | 7 510,25 |
| Heures réalisées 2020 | 4 887,25 |
| Evolution 2020-2021 | 54% |

L'ASE assure des missions de protection, de soutien, de prévention et de contrôle des mineurs en danger (en raison de difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social).

Au niveau de l'antenne du Val d'Oise, les interventions sollicitées dans ce périmètre d'intervention couvrent notamment les grands domaines suivants :

- ◇ 60 heures d'observation permettant d'effectuer une évaluation de la situation familiale et d'apporter un étayage.
- ◇ Un accompagnement des enfants confiés à l'ASE lors des visites chez leurs parents ou après un retour en famille suite à un placement. Ces interventions ont plus spécifiquement lieu le samedi en journée ou le mercredi. La fréquence de ces interventions dépend des droits accordés par le juge.
- ◇ Les autres cadres d'intervention permettent notamment d'accompagner les familles dans de la guidance parentale dans les interactions du quotidien, de travailler la relation parent/enfant ou encore d'aider les parents à mettre des limites aux enfants ou de les aider dans la réalisation des démarches administratives. Ces prises en charge sont d'une durée de 100 à 200 heures sur une période de 6 à 8 mois renouvelable.

En ASE, les familles accompagnées ont de 1 à 6 enfants et plus mais, les familles les plus accompagnées ont en moyenne **1 enfant** (30 % des familles) ou **2 enfants** (27 %).



Les actions 2021

L'année 2021 a été marquée par un partenariat riche et dynamique sur le territoire.

Les actions avec le département



L'expérimentation avec le service social départemental

Périmètre de cette action :

Ces interventions ne se substituent pas aux interventions relevant des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, elles s'inscrivent spécifiquement dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Elle se décline autour des axes suivants :

- ◇ Aide à l'évaluation du niveau d'autonomie et des différentes compétences sociales, parentales, de repérage dans le temps et l'espace, de compréhension,
- ◇ Aide à l'organisation du quotidien, à l'appropriation de l'environnement,
- ◇ Aide à la garde d'enfant pour effectuer les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
- ◇ Accompagnement de proximité pour effectuer les démarches administratives, juridiques et en lien avec l'organisation familiale.

La phase de lancement de cette action a débuté au second semestre et a permis à 3 familles dans un premier temps de pouvoir bénéficier de ces accompagnements soit une centaine d'heures d'intervention.



Le dispositif TGV (très grande vulnérabilité) avec la PMI

Fin 2020, l'antenne du Val d'Oise a mis en place une action sur un dispositif spécifique d'accompagnement des femmes enceintes en situation de grande précarité dans leur parcours de grossesse en lien avec le docteur chef du service PMI du département.

Une vingtaine de familles ont pu être accompagnées dans la cadre de ce dispositif qui vise à lutter contre la mortalité infantile.

En effet, on compte sur le Val d'Oise 4,6 décès sur 1000 naissances contre 3,8 en Ile-de-France entre 2014 et 2016 (derniers chiffres de l'INSEE). C'est dans le Val d'Oise que la mortalité infantile est la plus élevée d'Ile-de-France.

Périmètre de cette action :

- ◇ Accompagnement à la périnatalité (rendez-vous médicaux, repérage dans l'environnement, alimentation...)
- ◇ Préparer l'arrivée du bébé
- ◇ Investissement de la grossesse

L'École Pratique de Service Social (l'EPSS)

Le partenariat avec l'EPSS se poursuit et l'AFAD IDF se positionne désormais comme un acteur privilégié de la formation professionnelle sur le territoire :

- ◇ 2 stagiaires TSIF ont été accueillis pour leur stage de 1^{ère} année.
- ◇ Une interview vidéo a été tournée avec les TISF de l'AFAD IDF pour valoriser le métier de TISF et susciter des vocations (vidéo disponible sur le site internet de l'EPSS rubrique formation TISF « s'orienter avec... Héloïse et Thomas, TISF »).



L'IME la Boussole Bleue

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Direction du pôle enfance la Boussole Bleue IME/SESSAD et une convention de partenariat a vu le jour en juillet 2021. Ce partenariat fixe des temps d'échange avec les professionnels sur les accompagnements réalisés auprès des personnes porteuses d'un handicap et l'accompagnement des familles à domicile.



Le Lieu d'Accueil enfant/parent (LAEP) TOUCHATOU

L'antenne du Val d'Oise gère un lieu d'accueil enfant/parent sur la ville de Louvres.

Ce lieu est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...).

C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents.

Sur l'année 2021, l'équipe accueillante a proposée 48 séances ce qui a permis à **257 enfants** de pouvoir bénéficier de cette offre de service financée par la CAF et la ville de Louvres.

Sur décision de la municipalité qui a d'autres projets les activités du LAEP prendront fin au 30/06/2022.



Le grand pique-nique de l'été

Chaque année, un pique-nique est organisé avec l'ensemble des professionnels de terrain et l'équipe administrative. L'occasion de fédérer et de tous se retrouver autour d'un grand moment de convivialité sur les valeurs de l'association et notamment la solidarité et l'entraide.



Rencontre avec le CCAS de Domont et les acteurs locaux

Le 25 juin une rencontre a eu lieu au Centre Communal d'Action Sociale de Domont dans le cadre d'une rencontre partenariale.

Ce rendez-vous a été l'occasion de présenter l'AFAD IDF et les missions des TISF.

Les partenaires présents étaient nombreux et de secteurs différents : association Saint Vincent de Paul en charge de l'épicerie solidaire de la ville, PMI des secteurs de Fosses, Saint Brice et Domont, mission locale, Directeur enfance/jeunesse de la ville de Domont, nouvelle Présidente de la Croix Rouge (unité plaine de France), assistante sociale de la CAF (secteur est du Val d'Oise), maire Adjoint à l'action sociale et aux activités séniors, coordinatrices/accompagnatrices pour l'accès à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA. Tous furent très intéressés par la richesse des missions proposées.



La mise en œuvre de l'avenant 43

L'avenant 43 de la convention collective de la branche associative de l'aide à domicile (BAD) a pris effet au 1^{er} octobre 2021, à une revalorisation des salaires et met en place une nouvelle classification des emplois. L'avenant procède à une nouvelle définition des emplois de la branche de l'aide à domicile pour favoriser les progressions de carrière par deux biais : l'évolution dans le temps et l'acquisition de compétences nouvelles. Cette réforme permet également une revalorisation des salaires.

L'ensemble des professionnels ont pu bénéficier d'un entretien avec leur hiérarchie ainsi que de réunions d'information sur cette nouvelle démarche.

Bilan des objectifs 2021



Préparer progressivement la reprise d'activité (recrutement de nouveaux collaborateurs partenariats... post COVID-19)

L'équipe du Val d'Oise s'est étoffée tout au long de l'année 2021. Ainsi une nouvelle Responsable de secteur, 3 TISF, 2 AVS sont venus rejoindre l'équipe actuelle.



Poursuivre l'accompagnement des professionnels de l'AFAD IDF en lien avec les recommandations de l'ARS, de la CPAM et des situations rencontrées sur le terrain

L'AFAD IDF a su maintenir une proximité avec ses salariés et communiquer régulièrement sur l'évolution des consignes sanitaires (vaccinations, port du masques, respect des gestes barrières, cas contact...). Bien que la vaccination des professionnels n'était pas obligatoire l'association a pris des dispositions pour encourager et faciliter cette démarche.



Poursuivre la rencontre des différents acteurs médico-sociaux du 95 et confirmer la présence de L'AFAD IDF

Différentes rencontres (UAPB de Gonesse, Sauvegarde, Association Hévée, PMI...) ont pu s'organiser dans un premier temps et d'autres sont progressivement en perspective sur l'ensemble du département.



Renforcer les liens avec les acteurs de la ville de Domont

La rencontre organisée en lien avec le CCAS a permis de renforcer les liens avec les acteurs de la Ville. De plus, une salle est mise à disposition des professionnels de l'association tous les mois.



Consolider le partenariat avec l'EPSS

La collaboration avec l'EPSS se poursuit et se traduit par l'accueil de stagiaires.

Une vidéo a été tournée avec les professionnels de l'AFAD IDF pour valoriser le métier de TISF.

La responsable d'entité participe également activement aux jurys pour l'admission à la formation de TISF.



Poursuivre le déploiement du projet PMI - Accompagnement des femmes enceintes en situation de précarité dans leur parcours de grossesse et participer à l'évaluation de ce dispositif

Les accompagnements se mettent en place progressivement. Une vingtaine de familles ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif. Une première réunion de bilan a eu lieu au mois de décembre 2021 et, a permis de mettre en lumière l'intérêt de ce dispositif pour les familles et le savoir-faire des professionnels de l'AFAD IDF en la matière.



Accompagner le déploiement du nouveau logiciel CAF ADONIS (Aide à domicile et Observatoire Nationale des Interventions Sociales) et de la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2021

La montée en charge d'ADONIS se fait de manière progressive. La double saisie dans ADONIS et les logiciels de l'association se maintiennent pour le moment alourdissant ainsi les procédures.

Objectifs 2022

Les enjeux de l'antenne du Val d'Oise pour la période à venir en complément de la poursuite du développement de l'activité sont les suivants :



Continuer le déploiement de l'expérimentation avec le service social départemental et dresser un premier bilan de cette action.



Augmenter le nombre de familles accompagnées avec le dispositif TGV pour atteindre un objectif de 40 familles.



Accompagner la fermeture du LAEP TOUCHATOU à l'horizon 2022 et rassurer les équipes.



Consolider le partenariat avec l'EPSS et l'inscrire dans la durée.



Continuer à recruter de nouveaux collaborateurs pour mieux accompagner la reprise d'activité post COVID-19 et répondre aux besoins des familles et des partenaires.



Dans la continuité de la signature de la convention avec l'IME la Boussole Bleue organiser les premières rencontres avec les professionnels.



Poursuivre la montée en compétences du logiciel ADONIS et contribuer à une meilleure appropriation des nouvelles directives de la CNAF.



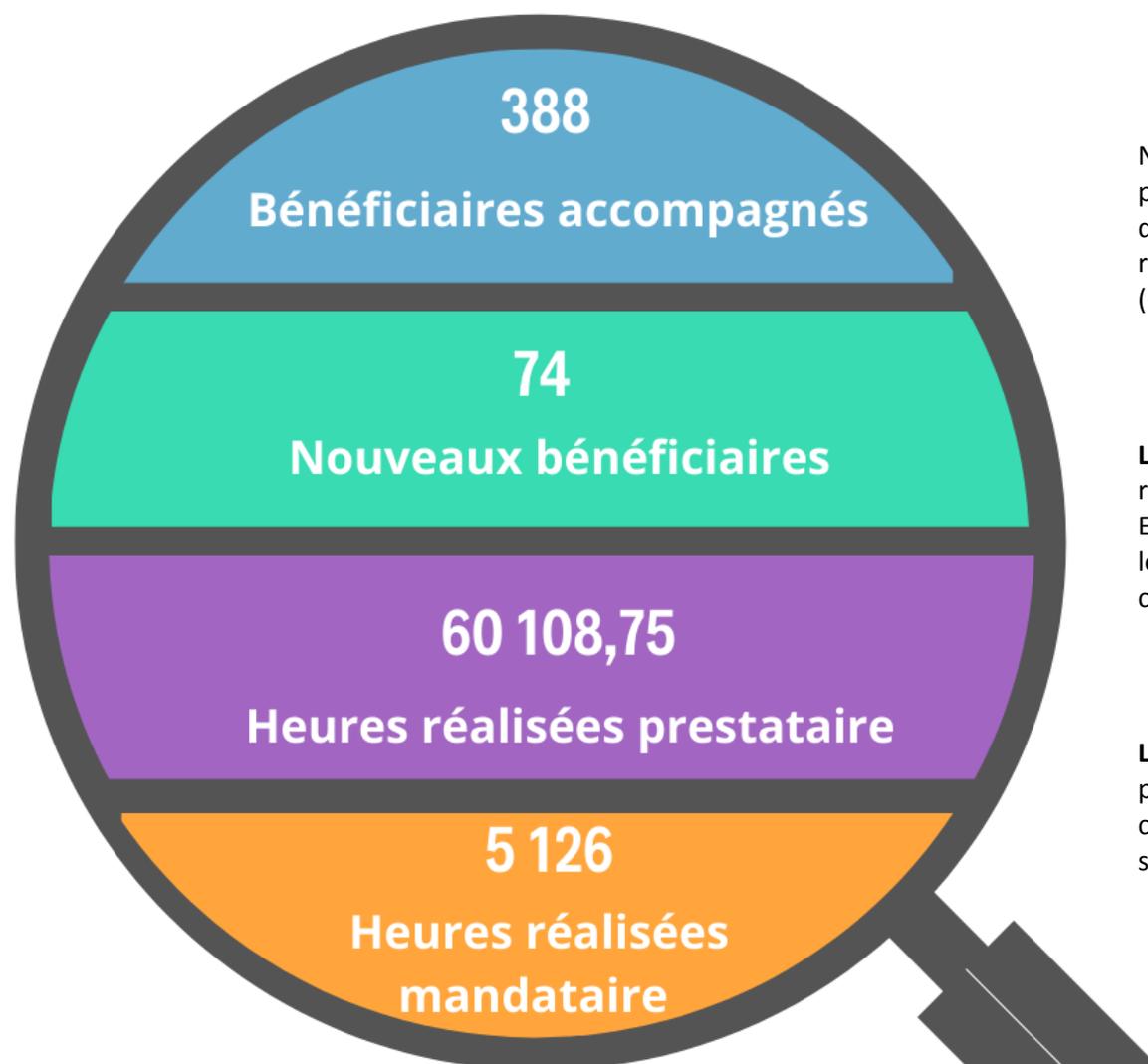
Poursuivre la rencontre des différents acteurs médico-sociaux du 95 et confirmer la présence de l'AFAD IDF.



Trouver de nouveaux locaux pour réunir les professionnels car la salle de réunion mise à disposition par la ville ne sera plus disponible à la rentrée dès le mois de septembre 2022.

Rapport d'activité 2021 PAPH

Chiffres clés 2021



Nous constatons une baisse de **7,61%** du nombre de bénéficiaires par rapport à 2020, et même de presque 20% par rapport à 2019, alors que dans le même temps le nombre de nouveaux bénéficiaires est lui resté plutôt stable, voir à même légèrement augmenté en 2021 (69 en 2019 et 62 en 2020).

L'activité sur le service prestataire s'en est donc très fortement ressentie, avec une baisse de presque **19%** par rapport à 2019. En effet, l'activité est quasiment la même qu'en 2020, même légèrement inférieure, alors que 2020 avait été marquée par plusieurs confinements, et ne peut donc servir de référence.

L'activité mandataire s'est très fortement réduite, du fait de la fin de prises en charge importantes (24h/24h), que ne sont pas venues combler les nouvelles demandes, puisque nous n'en avons eu aucune sur l'année 2021.

Dates clés 2021

Janv
mars

Mise en place du SAAD pivot. Rencontre des partenaires, des autres SAAD du territoire pour présenter le SAAD pivot, ses missions, mais également pour effectuer un recensement des besoins et des difficultés sur le territoire. Démarches en vue du recrutement d'un chargé de mission.

Février

Mise en place de la télégestion mobile. Formation des administratives par APOLOGIC.
Formation des intervenantes à la télégestion mobile assurée par Mme MILLET, assistante de direction, et référente pour la téléphonie et la télégestion.

Juin

Recrutement chargée de mission pour le SAAD Pivot.

Juillet

Mise en place du dispositif OSCAR par la CNAV

Août
Sept

Réalisation des entretiens dans le cadre de la mise en place de l'avenant 43, soit 56 entretiens.

Travaillant avec un public fragile, notre service a été soumis à l'obligation vaccinale, ce qui a généré un important travail de suivi de la vaccination du personnel, mais aussi d'organisation de la vaccination (prise de RDV, organisation de vaccination en interne...).

Oct
Déc

Travail sur le projet Présages, pour un dépôt auprès de la Conférence des Financeurs le 14 décembre 2021.

L'activité

| | Service Prestataire | Service Mandataire | Total |
|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------|
| Heures réalisées 2021 | 60 108,75 | 5 126,00 | 65 234,75 |
| Heures réalisés 2020 | 60 450,75 | 12 746,00 | 73 196,75 |
| Heures réalisées 2019 | 74 149,75 | 14 778,50 | 88 928,25 |
| Evolution 2020-2021 | -0,5% | -59,0% | -11,0% |
| Evolution 2019-2021 | -19% | -65,3% | -26,6% |

La baisse de l'activité reste limitée sur le service prestataire par rapport à 2020 (-0,5%), mais l'écart est beaucoup plus significatif avec 2019, dernière année de référence (-19%).

Cela s'explique, d'une part, par l'absence d'évaluatrice APA au sein du Département, sur les communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge, qui sont les deux plus grosses communes de notre territoire. Nous n'avons donc eu que quelques dossiers de prises en charge APA (22 sur l'année 2021), ceux que nous avons signalé au Département comme étant des situations « urgentes ».

D'autre part, nous avons eu un nombre significatif de fin de prises en charge au sein du service : 106 sorties pour l'année 2021. Ces fins de prise en charge représentaient un volume d'heures très important en 2021 car il s'agissait de bénéficiaires plutôt dépendants, pour lesquels la présence journalière des auxiliaires de vie était conséquente. Par exemple, sur Athis-Mons, nous avons 3 prises en charge, qui se sont terminées en 2021, et qui représentaient à elles seules plus de 5000 heures d'intervention par an.

L'activité du service mandataire a été réduite de moitié entre 2020 et 2021, là aussi du fait de la fin de prises en charge extrêmement lourdes (24h/24 par exemple). Et dans le même temps, il n'y a eu aucune nouvelle demande sur ce service.

On peut noter que dernièrement, certaines grandes enseignes spécialisées dans l'activité mandataire se sont installées sur le territoire, et ont une politique de communication très offensive (campagne publicitaire à la radio, affichage publicitaire grand format...).

Les bénéficiaires

| | Athis-Mons | | Juvisy / Orge | | Paray-Vieille-Poste | | TOTAL | |
|-------------------------------|------------|------------|---------------|------------|---------------------|------------|-------|------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Bénéficiaires | 184 | 175 | 137 | 110 | 99 | 103 | 420 | 388 |
| Nouveaux bénéficiaires | 20 | 34 | 23 | 20 | 19 | 20 | 62 | 74 |

Profil des bénéficiaires (répartition hommes/femmes, répartition par âge...)

Sur les 388 bénéficiaires aidés par le service en 2021, **109** sont des hommes et **279** sont des femmes, ce qui n'est que le reflet de la répartition de la population âgée en général.

La moyenne d'âge des usagers du service est de **82 ans**.

Sur ces 388 personnes, **24%** ont plus de 90 ans, **40%** ont entre 80 et 90 ans, et seulement **3%** ont moins de 60 ans.

18% des personnes aidées par notre service le sont depuis plus de 10 ans, **22%** depuis plus de 5 ans, et **20%** depuis plus de 3 ans, ce qui démontre une certaine satisfaction par rapport aux interventions mises en place.

Le nombre de bénéficiaires a diminué de **7,6%** entre 2020 et 2021. Il n'y a que sur Paray-Vieille-Poste où celui-ci a augmenté très légèrement.

Pour ce qui est des nouveaux bénéficiaires, il a lui augmenté de **19%** par rapport à l'année précédente.

Si l'augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires est importante, notamment sur Athis-Mons, il faut néanmoins la mettre en lien avec les fins de prises en charge qui sont elles aussi très importantes sur l'année 2021, et explique la baisse du nombre de personnes aidées.

En 2021, il y a eu au total **106 fin de prises en charge** :

- ◆ **56 sorties** sur Athis-Mons (38 dossiers APA), dont 22 placements et 16 décès
- ◆ **20 sorties** sur Juvisy sur Orge ((9 dossiers APA), dont 5 placements et 6 décès
- ◆ **30 sorties** sur Paray-Vieille-Poste (17 dossiers APA), dont 13 placements et 10 décès

Nombre d'heures par bénéficiaire par an

| | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution 2019 - 2021 |
|---------------------|-------|-------|--------|--------------------------|
| Paray-Vieille-Poste | 132 | 116,9 | 121,99 | -7,60% |
| Juvisy-Sur-Orge | 101 | 92,9 | 85,66 | -15,20% |
| Athis-Mons | 135,6 | 102,4 | 126,22 | -6,90% |

La comparaison des chiffres avec l'année 2020 n'est pas très significative, car suite aux différents confinements, de nombreuses interventions ont été suspendues en 2020.

Si l'on compare à 2019, la baisse du nombre d'heures par bénéficiaires par an est significative, et explique en partie la baisse importante de l'activité.

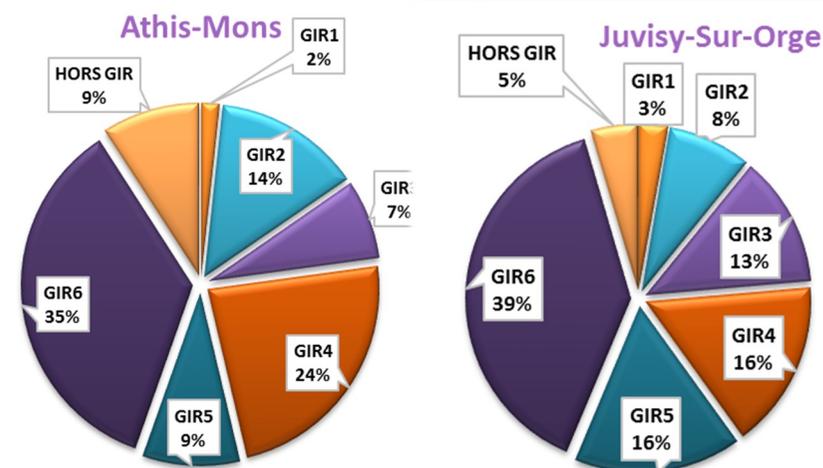
En effet, même si nous avons des nouveaux dossiers de prises en charge, le nombre d'heures accordées est en nette diminution par rapport à 2019, et ne permet donc pas de compenser les sorties du service, pour lesquelles le nombre d'heures d'intervention était plus important.

La CNAV a en effet, dans le cadre de la mise en place de son nouveau dispositif OSCAR très fortement diminué le nombre d'heures d'aide à domicile accordé, en limitant celui-ci à **80 heures par an**.

Dans le même temps, du fait de l'absence d'évaluateur APA sur le secteur, nous n'avons eu que peu de nouveaux dossiers, et ce sont ces dossiers, pour des bénéficiaires plus dépendants (GIR 1 à 4), pour lesquels le nombre d'heures d'intervention est le plus élevé.

Les interventions

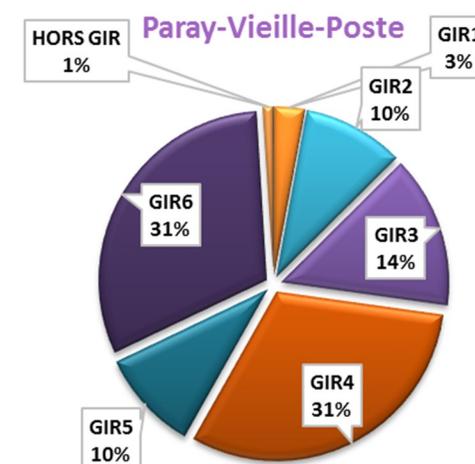
| En % | Athis-Mons | | Juvisy-Sur-Orge | | Paray-Vieille-Poste | |
|----------|------------|--------|-----------------|--------|---------------------|--------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| GIR1 | 1,1% | 1,71% | 2,9% | 2,73% | 5% | 2,91% |
| GIR2 | 14,1% | 13,71% | 13,2% | 8,18% | 12,1% | 9,71% |
| GIR3 | 12% | 7,43% | 13,2% | 12,73% | 14,1% | 14,56% |
| GIR4 | 28,3% | 23,43% | 18,20% | 16,36% | 28,3% | 31,07% |
| GIR5 | 11,4% | 9,14% | 14,6% | 16,36% | 10,1% | 9,71% |
| GIR6 | 29,9% | 35,43% | 33,6% | 39,09% | 27,3% | 31,07% |
| HORS GIR | 3,3% | 9,14% | 4,8% | 4,55% | 3,1% | 0,97% |



Nous constatons une baisse continue depuis 2019 du nombre de personnes bénéficiaires de l'APA au sein du service. Nous sommes ainsi passé de **49,6%** des personnes en APA (soit de GIR 1 à 4) sur Athis-Mons en 2019, à **46,3%** en 2021 ; de **42,76%** sur Juvisy en 2019 à **40%** en 2021 et de **61%** sur Paray –Vieille-Poste en 2019 à **58,2%** en 2021.

Dans le même temps, les prises en charge concernant les personnes très dépendantes (soit les GIR 1 et 2), ont également diminué sur les secteurs de Juvisy (11.1% en 2019 à 10,8% en 2021), et surtout sur Paray Vieille Poste, passant de **17,1%** en 2019 à **12,6%** en 2021. Pour autant, le nombre de personnes en GIR 1 (niveau de dépendance le plus élevé) sur la commune de Paray-Vieille-Poste reste le plus élevé du territoire.

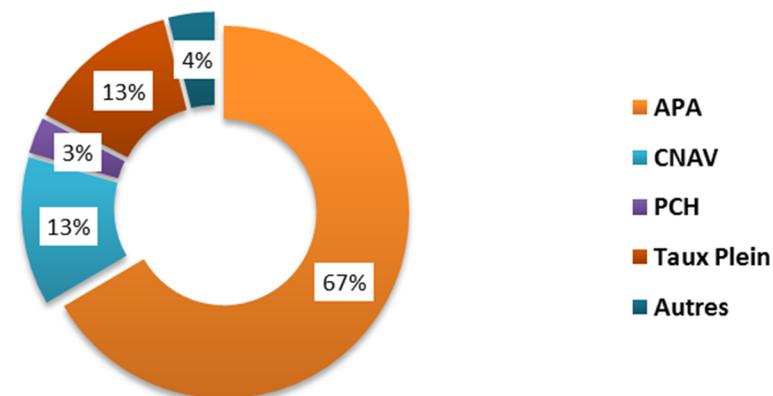
Nombre de situations de grande dépendance, qui génèrent donc une activité importante, ont pris fin en 2021, notamment du fait de placement en institution, le maintien à domicile étant devenu trop compliqué.



Le financement des interventions

| Financiers | Athis-Mons | Juvisy-Sur-Orge | Paray-Vieille-Poste | Total |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| APA | 17 251,75 | 10 781,50 | 11 988,50 | 40 021,75 |
| CNAV | 3 120,50 | 2 997,25 | 1 615,50 | 7 733,25 |
| CNRACL | 406 | 88,75 | 28,5 | 523,25 |
| Autre caisses de retraite | 5,5 | 486,25 | 37,75 | 529,50 |
| CPAM | 49,75 | 0 | 0 | 49,75 |
| PCH | 1 673,25 | 210,00 | 0 | 1 883,25 |
| Aide sociale PH | 168 | 347,25 | 2 | 517,25 |
| Aide sociale PA | 353,25 | 208,25 | 92,75 | 654,25 |
| Mutuelles | 61,75 | 94 | 0 | 155,75 |
| Taux Plein | 3 795,00 | 2 517,75 | 1 728,00 | 8 040,75 |
| TOTAL | 26 884,75 | 17 731,00 | 15 493,00 | 60 108,75 |

Répartition des financeurs



Autres : CPAM, aide sociale PH, aide sociale PA, mutuelles

L'activité principale, comme les années précédentes, reste celle du Département, au titre de l'APA notamment, et ce malgré la baisse générale de notre activité. L'activité au titre de l'APA représente, en 2021, **66%** de l'activité générale du service (elle en représentait 69% en 2019) :

- ◆ Athis-Mons : **64%** de l'activité au titre de l'APA (67% en 2020)
- ◆ Juvisy sur Orge : **61%** de l'activité au titre de l'APA (69% en 2020)
- ◆ Paray-Vieille-Poste : **77%** de l'activité au titre de l'APA (72% en 2020)

C'est sur la commune de Paray-Vieille-Poste, comme les années passées, que nous constatons une part importante des bénéficiaires en situation de dépendance. L'activité CNAV, qui s'adresse à des personnes âgées plus autonomes, a légèrement augmenté, passant de 11% en 2020 à 12,9% de l'activité générale en 2021.

Activité mandataire

| | 2019 | 2020 | 2021 | | 2020 | 2021 |
|-------------------------|-----------|-----------|----------|-------------------------------|------|------|
| Heures réalisées | 14 778,50 | 12 746,00 | 5 126,00 | Bénéficiaires | 9 | 7 |
| | | | | Nouveaux bénéficiaires | 0 | 0 |

Le mode d'intervention mandataire représente environ 5% des heures rémunérées sur l'ensemble du secteur de l'aide à la personne.

L'activité mandataire représente un peu plus de 7% de notre activité générale, avec une très forte baisse constatée entre 2020 et 2021 **(-59,7%)** pour l'essentiel liée à la fin de grosses prises en charge (interventions en 24h/24).

Le seul réel avantage du mode mandataire est de proposer un coût horaire légèrement inférieur à celui du mode prestataire. Ce mode d'intervention s'accompagne en effet de nombreuses obligations administratives et légales car il induit que le bénéficiaire assume le statut d'employeur avec toutes les responsabilités et les risques inhérents.

Le bénéficiaire doit respecter rigoureusement le droit du travail pour ne pas se retrouver en infraction et être condamné par les prud'hommes.

Dans le cadre du mode mandataire, le bénéficiaire engage sa responsabilité en cas de non-respect de la procédure de licenciement, du non-respect du droit à la formation de l'employé à domicile ou encore du non-paiement du salaire et des cotisations sociales.

Néanmoins, le service mandataire peut s'avérer intéressant pour des prestations très longue durée comme la garde de nuit.

Partenariats et actions 2021



Le SPASAD

Pour rappel, les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) ont été mis en place dès 2005, pour répondre de manière plus complète aux besoins des personnes fragiles. Les SPASAD apportent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes prises en charge.

Ils regroupent des services qui assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Par le rapprochement de ces deux types de structures, les SPASAD favorisent la coordination des interventions, tant autour de la personne accompagnée, qu'auprès des différents acteurs du secteur.

Enfin, l'évaluation des besoins de la personne donne lieu à l'élaboration d'un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins, construit et mis en œuvre dans une démarche conjointe par les personnels de l'aide et du soin à domicile, pour une prise en charge globale plus cohérente.

Sur l'année 2021, le nombre de patients communs SSIAD/SAAD dans le cadre du SPASAD a été de 30 (un peu moins que l'année précédente où il y en avait 33). Sur ces 30 patients SPASAD, 3 ont fait l'objet d'une prise en charge en binôme, c'est-à-dire avec une intervention conjointe du soignant et de l'intervenant à domicile. Il s'agit des patients les plus dépendants, nécessitant souvent une manipulation, plus aisée à deux personnes.

Pour les autres patients, les prises en charge sont communes, mais avec des interventions à des temps différents de la journée.

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance des équipes, nous avons maintenu les groupes « mixtes » d'analyse de la pratique sur l'année 2021.

Nous avons également mis en place des formations mutualisées entre les deux services : formation « bientraitance » pour le personnel d'intervention et formation incendie pour le personnel administratif.

La responsable de l'AFAD IDF est toujours en mise à disposition sur le SSIAD (0.40 ETP) sur l'année 2021. L'objectif de cette direction commune est une homogénéisation des pratiques, avec pour finalité le rapprochement effectif des deux structures.

Par ailleurs, depuis juin 2021, l'assistante administrative du SSIAD a également une mise à disposition en tant que chargée de mission sur le « SAAD pivot », ce qui renforce également sa connaissance du volet aide.

Le poste de secrétaire du SPASAD est resté vacant une partie de l'année 2021 (et l'est encore à ce jour) car nous n'avons pas trouvé le profil répondant aux attentes du service.

L'expérimentation SPASAD a pris fin le 31/12/2021. Les gouvernances des deux structures ont manifesté leur intention de poursuivre ce rapprochement, et sont aujourd'hui dans l'attente du retour des financeurs (ARS et Conseil Départemental) par rapport à ce projet.



Partenariat CNAV dans le cadre du conventionnement AADM (Aide A Domicile Mutualisée) et du dispositif OSCAR

- **Aide A Domicile Mutualisée**

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) mène de nombreuses actions en faveur des établissements d'accueil de personnes âgées autonomes dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie.

Par le dispositif de l'Aide A Domicile Mutualisée (AADM), la CNAV souhaite personnaliser l'accompagnement des retraités qui résident en établissement. Il s'agit d'une aide destinée à accompagner les retraités dans leurs activités quotidiennes en finançant leurs dépenses d'aide à domicile ainsi que des projets de prévention au sein des résidences.

Le dispositif est composé **de deux aides** :

- ♦ **Le forfait Prévention** qui finance des actions individuelles mutualisées et bénéficie à l'ensemble de la résidence. Il a pour objectif de développer des actions de prévention et de maintien du lien social.
- ♦ **Le forfait Aides Humaines (AH)** qui finance des aides individuelles et bénéficie uniquement aux retraités affiliés à la CNAV de GIR 5 et 6.

Ces aides humaines sont assurés par un service d'aide à domicile, choisit par le gestionnaire de la résidence, et qui dans le cadre de l'AADM, sera le prestataire unique sur la résidence.

Le SAAD doit pour cela être au préalable conventionné par l'Assurance Retraite au titre de l'AADM, mais doit également être conventionné au titre d'OSCAR.

Le service a donc sollicité ce conventionnement afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes d'établissements, même s'ils ne sont pas très nombreux sur notre territoire.

- **Dispositif OSCAR**

L'assurance retraite propose des services de prévention lorsque l'autonomie des retraités est fragilisée. Ils peuvent alors bénéficier d'aides personnalisées selon leurs besoins estimés par une structure évaluatrice. En 2021, l'Assurance retraite rénove son dispositif avec une approche centrée sur le retraité, des prestations plus diversifiées et une démarche de conventionnement pour garantir la qualité de service à tous les niveaux. C'est ainsi que les plans d'aide OSCAR (**O**ffre de **S**ervices **C**oordonnée pour l'**A**ccompagnement de ma **R**etraite) ont été déployés progressivement à partir du mois de juillet 2021.

Nous avons été dans les premiers, sur l'Essonne, à conventionner avec la CNAV sur ce nouveau dispositif.

3 types de prestation sont mises en place dans le cadre de ces plans d'aide :

- ◆ un forfait prévention (dans la limite de 500 € par an), et qui peut comprendre les prestations suivantes : aides techniques, gros travaux d'entretien, aide à la mobilité, accompagnement informatique, soutien psychologique, conseils en prévention, livraison de courses, portage de repas....
- ◆ Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile
- ◆ Des programmes de prévention : ateliers collectifs, conférences, forum...

Le dispositif repose sur un accompagnement renforcé du retraité afin de garantir l'adéquation entre les prestations et ses besoins. Ce suivi permet également de s'assurer de la mise en œuvre effective des prestations notifiées. Pour cela, un coordinateur assure un suivi personnalisé du retraité et l'oriente dans ses choix. Il informe les prestataires et la caisse en cas de changement de sa situation.

Dans le cadre du conventionnement OSCAR, les responsables de secteur assurent le rôle de coordination et effectue le suivi du plan d'aide. Cela génère un travail administratif considérable car le coordinateur doit assurer un suivi régulier auprès du retraité via un point d'étape 2 mois après la visite initiale, puis un second 6 mois après la visite initiale (éventuellement par téléphone), ce qui fait 3 visites en 6 mois pour chaque bénéficiaire, avec des données à remplir sur le logiciel spécifique de la CNAV.

Les réponses du service à l'ensemble des dispositifs mis en place par la CNAV, démontrent notre réactivité et notre adaptabilité à l'évolution des politiques publiques.

En effet, l'activité au titre de la CNAV ne représente qu'une petite partie (12%) de notre activité, mais nous devons néanmoins pouvoir démontrer que nous sommes en capacité de répondre à l'évolution des besoins des retraités.



Partenariat avec l'EPT (Etablissement Public Territorial) Grand-Orly Seine Bièvre

Dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, nous avons pu mettre en place, grâce à la subvention versée, une prise en charge partielle des frais liés au maintien à domicile, pour éviter les ruptures de prises en charge pour les personnes âgées les plus démunies du territoire.

Ces avantages spécifiques ont pu prendre plusieurs formes :

- ◆ Suppression des frais de gestion pour les personnes relevant de la CNAV ayant les plus bas revenus (3 derniers échelons soit de 70 à 90% de prise en charge)
- ◆ Dégrèvement du reste à charge pour les bénéficiaires résidant sur l'intercommunalité qui ont une participation inférieure à 5€/h

Ce travail a pu être mis en œuvre grâce au partenariat privilégié que nous avons depuis de nombreuses années avec le CLIC Les Portes de l'Essonne.

Bilan des objectifs 2021



Développer l'offre de transport

Suite aux demandes que nous avons déposées courant 2020, nous avons obtenu une subvention de la région Ile-de-France, et de la Fondation Bruneau, afin d'acquérir un véhicule pour assurer le transport des personnes âgées de notre territoire pour leurs déplacements (courses, RDV, loisirs...)

Nous avons donc courant 2021, effectué des recherches pour trouver un véhicule correspondant à nos besoins, mais cette recherche s'est avérée difficile car l'offre était très limitée.

Nous avons finalement concrétisé l'achat d'un Renault Kangoo en fin d'année, qui sera livré courant février 2022, pour un démarrage de la prestation « aide à la mobilité » à compter du 1^{er} mars 2022.



Développement du SAAD pivot

Nous avons répondu en 2020 à un appel à projet du Département de l'Essonne pour la mise en place des SAAD pivots dans le cadre de la restructuration de l'aide à domicile sur le territoire.

Notre candidature a été retenue, et nous avons reçu, en novembre 2020, une lettre de mission pour 2021. Ainsi dans le cadre de notre nomination en tant que SAAD pivot sur le Territoire d'Action Départementale (TAD) Nord, le Département nous a confié les missions suivantes pour 2021 :

- ◆ un recensement des besoins de l'offre d'aide à domicile : établir un recensement précis des besoins des structures d'aide à domicile du territoire (achats, ressources humaines, formations...)
- ◆ un recensement des besoins des personnes accompagnées
- ◆ un recensement du partenariat présent

Pour mener à bien cette mission, nous avons recruté un chargé de mission. Ce recrutement a été complexe, car il s'agissait d'une mission nouvelle, sur un temps très partiel. Nous avons finalement choisi de déléguer cette mission à l'assistante administrative du SSIAD, qui est mise à disposition du SAAD pivot une journée par semaine.

Nous avons rencontré l'ensemble des SAAD de notre territoire, mais tous ne souhaitent pas s'inscrire dans ce travail collaboratif intra-SAAD mais aussi avec le Département. Nous avons néanmoins réussi à créer un petit collectif de travail avec 3 autres SAAD, et nous devons maintenant nous atteler à mettre en place des projets qui tiendront compte des besoins identifiés, toujours en lien avec le Département.



Poursuite de la structuration du SPASAD

Concernant l'organisation du SPASAD, la mise en place d'une direction commune a pu fonctionner sur l'ensemble de l'année 2021. Le poste de secrétariat, lui, est resté vacant une grande partie de l'année. Cette mise à disposition a permis l'instauration d'un certain nombre d'outils et de pratiques communs aux deux structures, et à renforcer les équipes dans l'idée d'un travail commun au bénéfice de la personne aidée.

La mise en place de formations mutualisées (notamment sur la bientraitance) a œuvré également en ce sens.

Des réunions de coordination SPASAD ont été programmées, mais la coordination se fait surtout de manière informelle, la proximité géographique favorisant les échanges au fil de l'eau. Nous devons donc encore nous astreindre à effectuer des rencontres formelles, pour installer, y compris dans les pratiques, le fonctionnement en SPASAD. En décembre 2021, les gouvernances des deux structures se sont ainsi rencontrées, afin d'acter la volonté commune de rapprochement entre les deux services.

Objectifs 2022



Reprise de l'activité

Nous devons, en 2022, absolument remonter l'activité du service, au moins au même niveau qu'en 2019, dernière année de référence avant la pandémie.

Nous allons pour cela solliciter des partenariats nouveaux, en nous appuyant notamment sur notre nouvelle offre de transport.

Malheureusement, nous sommes également tributaires, dans le cadre de l'activité, des services en charge des évaluations, notamment le Département dans le cadre de l'APA, et la structure évaluatrice de la CNAV. L'absence de personnel dédié aux évaluations sur ces structures est en effet un très grand frein au développement de nos interventions.



Les services autonomie à domicile

En l'absence de grande loi autonomie, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a prévu, notamment dans son article 30, une fusion à terme des SAAD, SSIAD et SPASAD qui deviendront des Services Autonomie à Domicile (SAD), pour simplifier les démarches des personnes âgées, handicapées ou leurs proches.

Les services autonomie à domicile « assurent une activité d'aide et d'accompagnement à domicile et proposent une réponse aux éventuels besoins de soins des personnes accompagnées, soit en assurant eux-mêmes une activité de soins à domicile, soit en organisant une réponse aux besoins de soins avec d'autres services, le cas échéant par le biais de convention ».

Cela signifie, à terme, que les SSIAD ne pourront pas continuer à ne faire que leur activité de soins, et qu'ils devront, pour ne pas disparaître, développer une activité d'aide et d'accompagnement ou fusionner avec un SAAD existant.

Cette nouvelle configuration devrait donc faciliter le rapprochement prévu entre les deux structures d'aide et de soins qui existent actuellement au sein du SPASAD, et permettre de devenir un service autonomie mixte.



Maintenir la dynamique du SAAD pivot

Nous allons prévoir, sur 2022, la mise en place de rencontres trimestrielles inter-Saad, afin de maintenir le lien fragile que nous avons pu créer avec quelques structures.

Nous devons également être vigilants et assurer un suivi régulier des groupes de travail définis sur différentes thématiques (notamment le recrutement), afin de pouvoir aboutir à des propositions de projets à mettre en place sur le territoire.

C'est un travail important à mener, car les SAAD ne sont pas habitués à travailler ensemble car il y a toujours la notion de « concurrence » qui entre en ligne de compte, et chacun a donc plutôt tendance à se replier sur son activité.

• Développement de nouveaux projets



Présages

En décembre 2021, dans le cadre du SPASAD, nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre de la conférence des financeurs. Il s'agit pour le SPASAD de compléter son offre par une solution numérique innovante et complémentaire visant à assurer une meilleure coordination du parcours du patient afin de limiter le risque d'hospitalisation.

Le bénéfice de Présage réside dans sa capacité à anticiper les risques d'hospitalisation dans les 7 à 14 jours, ainsi que dans l'appui concret apporté aux acteurs du domicile, en « première ligne » dans la gestion des évènements graves (décompensation, hospitalisations, urgences...).

Premier dispositif médical CE de prévention avec intelligence artificielle, Présage améliore la qualité de l'accompagnement des patients et leur maintien à domicile, en favorisant une prise en charge proactive.

La solution Présage présente ainsi **plusieurs avantages** :

- ◆ Elle s'appuie sur des informations de la vie quotidienne qui peuvent être renseignées par des non professionnels de santé.
- ◆ Elle permet de repérer et d'anticiper les décompensations de l'état de santé de la personne âgée et le risque de passage aux urgences, grâce au suivi des signaux faibles
- ◆ Grâce à la console de supervision, elle permet à l'IDEC du SPASAD de suivre les patients et de gérer l'alerte, favorisant ainsi la mise en place précoce de mesures préventives.

La Conférence des Financeurs rendra un avis en 2022 sur les projets retenus.



ESMS Numérique

Nous nous sommes engagés, en septembre 2021, dans le projet ESMS numérique Ma santé 2022, afin d'avancer en matière de numérique, notamment dans le cadre du SPASAD. Nous souhaiterions en effet pouvoir installer le logiciel Dôme, qui permettrait de faire la passerelle entre les logiciels de nos deux structures, et d'avoir à terme des dossiers patients et des plannings communs. Nous attendons là encore un retour sur l'année 2022 quant aux financements possibles dans le cadre de cet appel à projet.